

INTERNATIONAL  
INDIGENOUS  
WOMEN'S FORUM



# Étude Mondiale sur la Situation des Femmes et des Filles Autochtones

NOS VOIX ET NOS ACTIONS POUR FAIRE RESPECTER NOS DROITS  
25 ANS APRÈS L'ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING



Étude Mondiale sur la Situation des  
 Femmes et des   
**Filles Autochtones**

Réalisée dans le cadre du 25<sup>e</sup> Anniversaire de la  
Déclaration et du Programme d'action de Beijing



NOS VOIX ET NOS ACTIONS POUR FAIRE RESPECTER  
NOS DROITS 25 ANS APRÈS L'ADOPTION  
DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING





#### COORDINATION GÉNÉRALE

**Teresa Zapeta**, directrice générale du FIMI

#### COORDINATION ET RÉVISION DU CONTENU

**Aminatu Gambo**, coordinatrice de participation politique et plaidoyer

**Josée Daris**, chargée de planification, de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

**Maria Manuela Sequeira Morales**, chargée de l'articulation et des alliances stratégiques

#### RÉDACTRICES PRINCIPALES

**Mme Alejandra Faúndez**, Inclusión y Equidad

**Mme Laura García Del Río**, Inclusión y Equidad

**Mme Giulia Tarducci**, Inclusión y Equidad

**Mme Ely Meléndez**, Inclusión y Equidad

#### RÉDACTRICES RÉGIONALES

**Mme Adija Adamu**, Mbororo du Cameroun en Afrique

**Mme Alicia Limtiaco**, de Guam dans le Pacifique

**Mme Eleanor Dictaan-Bang-oa**, Kankanaey-Igorot des Philippines en Asie

#### COORDINATION DE LA PRODUCTION

**Isabel Flota**, chargée de communication institutionnelle

**Aminatu Gambo**, coordinatrice de participation politique et plaidoyer

#### PHOTOGRAPHIES

Toutes les photographies figurant dans le présent rapport sont la propriété d'**Alejandra Faúndez Meléndez**

Les autres images sont la propriété du **Forum international des femmes autochtones (FIMI)**

#### MISE EN PAGE

**Daniela Del Angel**, Omnigrama Consultores

#### TRADUCTION

**Asiatis** (Canada)

#### COPYRIGHT

© International Indigenous Women's Forum (FIMI/IWF), 2020

#### TOUS DROITS RÉSERVÉS

Le contenu de cette publication peut être reproduit sans autorisation, mais uniquement à des fins non commerciales, et sous réserve d'en mentionner la source.

Cette publication a été financée par la **Foundation for a Just Society** et la **Swift Foundation**. Le FIMI est responsable du contenu de cette publication et des opinions qui y sont exprimées, avec l'autorisation des membres et des communautés mentionnées.

Les commentaires peuvent être envoyés au **Forum international des femmes autochtones (FIMI)** par courriel à :

**aminatu.gambo@iifw.org**

ou **josee.daris@iifw.org**

ou à l'adresse suivante :

Av. Horacio Urteaga 534-602, Jesús María (Lima 11), Pérou.

# Table des Matières

AVANT-PROPOS .....	6
Notre parcours, nos voix .....	7
REMERCIEMENTS .....	9
Liste des abréviations, sigles et acronymes .....	11
Résumé analytique .....	13
<b>1. Introduction</b> .....	16
<b>2. Méthodologie</b> .....	19
<b>3. La place des femmes autochtones dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing</b> .....	23
<b>3.1</b> La quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing (1995) : un événement décisif pour la création du mouvement des femmes autochtones.....	24
<b>3.2</b> Renforcement des organisations de femmes autochtones aux niveaux local, national, régional et international .....	26
<b>3.3</b> Le 25e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing : les grandes réalisations des femmes autochtones des 25 dernières années.....	29
<b>4. Les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par les femmes autochtones au regard de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing</b> .....	33
<b>4.1</b> Cadre conceptuel .....	38
<b>4.2</b> Les femmes autochtones et la pauvreté.....	39
<b>4.3</b> L'éducation et la formation des femmes autochtones .....	42
<b>4.4</b> Les femmes autochtones et la santé .....	44
<b>4.5</b> La violence à l'égard des femmes et des filles autochtones .....	47
<b>4.6</b> Les femmes autochtones et les conflits armés.....	50
<b>4.7</b> Les femmes autochtones et l'économie .....	52
<b>4.8</b> Les femmes autochtones et la prise de décision.....	55
<b>4.9</b> Les mécanismes institutionnels de promotion de la femme .....	58
<b>4.10</b> Les droits fondamentaux des femmes autochtones .....	62
<b>4.11</b> Les femmes autochtones et les médias .....	65
<b>4.12</b> Les femmes autochtones et l'environnement .....	67
<b>5. Conclusion</b> .....	72
<b>6. Boîte à outils pour le plaidoyer</b> .....	75
BIBLIOGRAPHIE.....	79

## AVANT-PROPOS

Il est essentiel que les femmes autochtones de tout âge aient voix au chapitre à tous les niveaux de décision pour élaborer des solutions fondées sur des pratiques de développement durable. La pandémie de COVID-19 a eu un impact profond et sans précédent sur les femmes de toutes les races et de toutes les origines ethniques, c'est pourquoi elles doivent être mises à contribution dans la recherche de solutions.

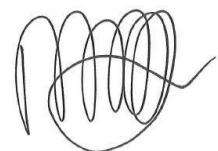
ONU Femmes est fière d'être associée depuis plusieurs années au Forum international des femmes autochtones (FIMI). Grâce à cette alliance, nous avons pu souligner les réalisations des femmes et des filles autochtones en tant qu'actrices du changement, ainsi que les défis qu'elles doivent relever dans leur quête d'égalité et de dignité. La participation des femmes autochtones aux activités du Forum Génération Égalité, et notamment aux coalitions d'action, renforcera encore davantage cette collaboration et ce partenariat.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), en exposant clairement le contexte dans lequel vivent les femmes et les filles autochtones, constitue un véritable cadre de référence pour le changement. Toutefois, celui-ci ne peut être réalisé qu'en parvenant à un consensus sur la nécessité de : protéger les terres et les territoires ancestraux contre les effets néfastes des industries extractives et des changements climatiques; reconnaître pleinement le savoir ancestral et les pratiques de

développement durable; respecter les systèmes judiciaires autochtones; assurer une protection contre la violence; et participer activement à la prévention des conflits, aux opérations de paix et de sécurité, ainsi qu'à l'action humanitaire.

Cette étude mondiale se veut un complément au **rapport du Secrétaire général** sur l'examen et l'évaluation des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, ainsi qu'aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ce rapport, en mettant en lumière les progrès accomplis, les pratiques exemplaires et les problèmes structurels qui restent à résoudre, nous incite à revoir nos stratégies et à concentrer nos efforts sur le développement inclusif.

Nous espérons que cette étude deviendra un outil de référence pour élaborer, en collaboration avec les femmes et les filles autochtones, des politiques publiques, des budgets et des programmes qui répondent à leurs besoins. Il est impératif d'inclure ces femmes pour s'assurer de rejoindre celles qui sont souvent laissées de côté, et ainsi contrer les effets dévastateurs de la pandémie en construisant un avenir meilleur pour tous.



**Phumzile Mlambo-Ngcuka**  
*Directrice exécutive*  
**ONU Femmes**

## Notre parcours, nos voix

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes organisée à Beijing a marqué un tournant dans la coordination des femmes autochtones à travers le monde. Disposées à dépasser les barrières linguistiques et reconnaissant notre unité dans notre diversité, nous, les 150 femmes autochtones présentes sous la « tente autochtone », avons défini un positionnement commun<sup>1</sup> pour rendre visible nos priorités et nos propositions en tant que femmes et peuples autochtones.

Depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, nous avons renforcé nos organisations et sommes intervenues auprès des mécanismes internationaux en apportant des propositions fondées sur nos réalités, nos expériences et nos cultures, et nous avons obtenu des progrès significatifs pour la reconnaissance formelle de nos droits et de nos contributions au développement durable. Cependant, la Déclaration politique adoptée par les gouvernements lors de la 64<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme<sup>2</sup> met en exergue que plus de 25 années de lutte pour notre inclusion et notre visibilité ne sont pas suffisantes et qu'elles se retrouvent réduites dans ce texte à une simple référence aux femmes autochtones en tant qu'exemple de femmes qui « connaissent des formes multiples et croisées de discrimination, de vulnérabilité et de marginalisation ». Nulle part dans cette déclaration il n'est question des nombreuses exclusions,

du racisme et de l'expropriation de nos terres et de nos ressources naturelles qui nous ont mis dans cette situation.

Malgré notre participation active et constructive ces 50 dernières années, depuis la Première Conférence mondiale sur les femmes à Mexico en 1975 où seule Domitila Chungara nous a représentées, il nous reste encore un long chemin à parcourir pour être réellement visibles et un chemin encore plus long pour amener les États à nous considérer comme des protagonistes du changement et des sujets de droit ayant un pouvoir de décision dans les programmes internationaux, nationaux et locaux. Dans le contexte de Beijing +25 qui a coïncidé avec le début de la pandémie de COVID-19 et la crise sanitaire, sociale et économique, le plein exercice de nos droits collectifs et individuels semble être un rêve de plus en plus lointain, et nous relevons, au contraire, une aggravation des inégalités et des multiples formes de violence qui frappent nos peuples, nos territoires, nos corps et notre esprit.

La démarche initiée par Domitila a permis de constituer des réseaux régionaux dirigés par des femmes autochtones à travers le monde, chacun ayant son propre visage, sa propre voix et sa propre façon de s'exprimer, donnant vie à l'organisation mondiale du FIMI, qui fête ses 20 ans.

La présente étude montre la situation actuelle des femmes autochtones dans diverses régions du monde, les efforts déployés et la résistance active, tout en permettant d'identifier les principales lacunes qui requièrent une attention accrue des États pour que l'on ne soit plus une question en

<sup>1</sup> Déclaration des femmes autochtones de Beijing, 1995. Disponible à l'adresse : <http://www.fimi-iiwf.org/wp-content/uploads/2020/07/Declaracion-de-las-Mujeres-Indigenas-en-Beijing1.pdf>.

<sup>2</sup> Déclaration politique adoptée à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (2020). Disponible à l'adresse : <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/64/csw64-declaration-sp-fin-web.pdf?la=en&vs=3739>

suspens dans l'ordre du jour. En outre, s'agissant de la seule étude mondiale sur Beijing +25 depuis le mouvement des femmes autochtones, dans ses pages nous reconnaissons et rendons visibles les bonnes pratiques de ces femmes autochtones face à l'inaction des États.

Au fil des ans, de nouvelles formes de violences ont émergé et nous avons continué à développer et à compléter notre programme politique en tant que femmes autochtones en répondant à des contextes changeants. Nous affirmons la validité de la Déclaration des femmes autochtones pré-

sentée il y a 25 ans à Beijing et nous remettons la présente étude et outil de plaidoyer entre les mains des femmes autochtones et alliées qui luttent sans relâche dans différentes parties du monde pour obtenir le plein exercice de leurs droits.

Nous gardons l'espoir que soient mieux compris l'invisibilité dont nous souffrons et la complémentarité de nos droits individuels et collectifs, nous, sujets de droits! Que les nouvelles générations nous rejoignent sur ce chemin et que nos voix puissent être entendues dans tous les espaces où se prennent les décisions qui affectent nos vies.



**Tarcila Rivera Zea**  
*Présidente du FIMI*



## Remerciements

Avant même l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (DPAB) en 1995, dans un contexte marqué par les injustices structurelles, les femmes autochtones défendaient leurs droits individuels et collectifs et étaient aux premières lignes de la lutte contre l'exclusion et la violence sous toutes ses formes. Cela dit, il est important de souligner que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing s'est révélée un cadre stratégique inspirant pour les mouvements des femmes autochtones.

Grâce à cette conférence, le FIMI a réalisé l'importance de mener une étude collaborative mondiale pour faire connaître certaines pratiques exemplaires initiées par les femmes autochtones, ainsi que les moyens de faire face aux défis qui restent à relever à l'échelle mondiale. C'est pourquoi nous avons mis en place un processus participatif réunissant une grande diversité d'expertises de nos sœurs autochtones d'Afrique, des Amériques, de l'Arctique, de l'Asie et du Pacifique.

Nous remercions tout particulièrement le Réseau continental des femmes autochtones des Amériques (ECMIA), l'Organisation africaine des femmes autochtones (OFA), le Réseau des femmes autochtones asiatiques (*Asian Indigenous Women's Network*, AIWN), l'Alliance nationale des femmes autochtones et insulaires du détroit de Torres (*National Aboriginal and Torres Strait Islander Women's Alliance*, NATSIWA) et le Forum des femmes samies (*Sámi Women's Forum*, SNF) pour avoir assuré la coordination des rapports ré-

gionaux qui ont donné lieu à la présente étude. Grâce à leur travail en réseau, à leur engagement et à leur forte implication, nous avons pu inclure la voix de femmes issues de diverses communautés autochtones de partout dans le monde.

Nous tenons également à remercier toutes nos sœurs autochtones qui ont pris le temps d'être interviewées et de partager leur sagesse, leur expérience et leurs connaissances. Merci également à toutes celles qui ont assisté aux réunions préparatoires régionales en Asie (du 3 au 6 octobre 2019 à Katmandou, au Népal), en Afrique (du 3 au 7 décembre 2019 à Yaoundé, au Cameroun) et dans les Amériques (du 26 au 29 février 2020 à Mexico, au Mexique). L'aide que vous nous avez apportée pour l'analyse des priorités et des demandes des femmes autochtones a permis d'enrichir les résultats de l'étude.

Nous saluons le travail des consultants d'*Inclusión y Equidad*, notamment leur engagement, leur patience et leur dévouement pour rassembler toutes les pièces du puzzle. Nous remercions également nos donateurs pour leur confiance envers les femmes autochtones et pour leur contribution aux efforts techniques et financiers du FIMI.

Enfin, la publication de ce rapport n'aurait pas été possible sans le soutien, l'engagement et les conseils assidus des membres de notre conseil d'administration : M<sup>me</sup> Tarcila Rivera Zea, M<sup>me</sup> Lucy Mullenkei, M<sup>me</sup> Victoria Tauli-Corpuz, M<sup>me</sup> Joan Carling et M<sup>me</sup> Sandra Creamer.

**Ce document est un symbole de gratitude, d'honneur et de commémoration envers les aînés, les jeunes et les femmes autochtones qui nous ont précédées et nous ont montré la voie.** Il se veut également un apport pour la nou-

velle génération, du fait qu'il cherche à relier les fils de l'histoire et à préserver la flamme qui anime nos peuples et notre droit inaliénable au bien-être individuel et collectif.

Salutations solidaires,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Teresa Zapeta', enclosed within a circular scribble that also contains an arrow pointing to the right.

**Teresa Zapeta**  
*Directrice générale du FIMI*

## Liste des abréviations, sigles et acronymes

AIPP : Pacte des peuples autochtones d'Asie

AIWN : Réseau des femmes autochtones d'Asie

ANASE : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

CCF : Commission de la condition de la femme

CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CDB : Convention sur la diversité biologique

CEDEF : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

CERD : Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

CESCR : Comité des droits économiques, sociaux et culturels

CET : Concessions économiques de terres

CMPA : Conférence mondiale sur les peuples autochtones

CPS : Secrétariat de la Communauté du Pacifique

DBFA : Déclaration de Beijing des femmes autochtones

DNUDPA : Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

DPAB : Déclaration et Programme d'action de Beijing

ECMIA : Réseau continental des femmes autochtones des Amériques (Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Américas)

EIL : École internationale de leadership

ELCAC : mettre fin aux conflits armés communistes locaux aux Philippines (End Local Communist Armed Conflict)

FA : femmes autochtones

FFA : femmes et filles autochtones

FFADA : femmes et filles autochtones disparues et assassinées

FFADA2 : femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées

FIMI : Forum international des femmes autochtones (Foro Internacional de Mujeres Indígenas)



FIP : Forum des îles du Pacifique  
FSM : États fédérés de Micronésie  
GTPA : Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones  
IAAA : Indiens d'Amérique et autochtones de l'Alaska  
IST : infections sexuellement transmissibles  
IWGIA : Groupe de travail international pour les affaires autochtones  
MC : Montagnes de Chittagong  
MGF : mutilations génitales féminines  
OAFA : Organisation africaine des femmes autochtones  
OC : Organisations communautaires  
ODD : Objectifs de développement durable  
OMD : objectifs du Millénaire pour le développement  
ONG : organisation non gouvernementale  
PA : peuples autochtones  
PNG : Papouasie–Nouvelle-Guinée  
PTIP : pays et territoires insulaires du Pacifique  
RDC : République démocratique du Congo  
RIA : Réseau d'information autochtone  
RSDPA : Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones  
SGM : Seconde Guerre mondiale  
SNF : Forum des femmes samies (Sámi NissonForum)  
UNIFEM : Fonds des Nations Unies pour la population  
UNPFII : Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones  
VS : violence sexiste



## Résumé Analytique

L'étude mondiale sur la situation des femmes et des filles autochtones réalisée dans le cadre du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (DPAB) expose la situation des femmes et des filles autochtones (FFA) dans cinq régions du monde (Amériques, Asie, Afrique, Arctique, Pacifique). Elle souligne d'une part les progrès accomplis dans les 25 dernières années et d'autre part les enjeux et les problèmes qui perdurent dans les 12 domaines critiques sur lesquels portait la DPAB.

Depuis 1995, année de la Conférence de Beijing, diverses organisations autochtones nationales et régionales ont vu le jour ou se sont renforcées un peu partout dans le monde, inspirées par ce puissant moteur de changement, et de nouvelles alliances ont été créées entre des organisations régionales. Ce mouvement a donné naissance à des réseaux internationaux comme le Forum international des femmes autochtones (FIMI). En développant des stratégies de plaidoyer fondées sur leurs connaissances traditionnelles, leur vision du monde et leur expérience dans différents domaines d'action, les femmes autochtones (FA) ont défendu leurs droits individuels et collectifs, contribuant ainsi à mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing aux niveaux local, national et international. Cependant, malgré les progrès significatifs réalisés et la reconnaissance des FA comme actrices du changement, de nombreux défis restent à résoudre 25 ans après Beijing.

On estime la population autochtone mondiale à 476,6 millions de personnes, soit 238,4 millions de femmes et 238,2 millions d'hommes. Alors qu'ils

constituent 6,2 % de la population mondiale (ILO, 2019), les peuples autochtones représentent 15 % des personnes les plus pauvres de la planète (UNPFII, 2020). Dans toutes les régions, les données indiquent que la pauvreté est un problème multidimensionnel qui affecte les FA et constitue un obstacle majeur à l'égalité et à la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux. D'ailleurs, la pauvreté est le résultat de politiques discriminatoires endémiques, d'un modèle de développement économique centré sur le capitalisme et des nouvelles formes de colonialisme. Elle est aussi étroitement liée à la dépossession des terres, à la perte de moyens d'existence, aux conflits armés et aux effets des changements climatiques. Le phénomène de la migration des FA, surtout vers les zones urbaines, a été recensé dans toutes les régions, du fait notamment de possibilités économiques limitées, du manque de services sociaux essentiels, de la dépossession des terres et de l'insécurité alimentaire.

Même si davantage de FFA ont maintenant accès à l'éducation, elles rencontrent toujours des difficultés pour accéder à une éducation de base en Afrique et dans la région Asie-Pacifique, et à un enseignement secondaire et supérieur dans toutes les régions du monde. Le taux de décrochage des filles autochtones est souvent associé à la grossesse précoce, ainsi qu'au mariage et au travail forcés. Dans toutes les régions, l'accès limité à une éducation de qualité, culturellement appropriée et adapté aux besoins linguistiques reste un problème majeur qui nuit à la transmission et à la préservation des langues et des cultures autochtones.

Les indicateurs de santé sont toujours plus faibles chez les peuples autochtones, y compris les femmes autochtones, que dans la population en général, indépendamment de leur situation géographique et sociopolitique. Les facteurs les plus fortement associés à la situation sanitaire des FA sont les effets de la colonisation, la perte des terres ancestrales, la violence environnementale, l'exclusion, l'inégalité, les pratiques culturelles discriminatoires des fournisseurs de soins de santé et la discrimination à l'égard des pratiques médicales traditionnelles.

La violence sexiste (VS) est un autre problème criant auquel font face les FFA du monde entier, et pour lequel il y a urgence d'agir. Malgré le manque généralisé de données sur ce sujet, les études disponibles montrent que les FFA affichent généralement un taux de violence sexiste plus élevé et un taux de signalement plus faible que leurs homologues non autochtones, et rencontrent d'importants obstacles : l'accès limité ou inexistant à la justice et à des services de qualité adaptés à leur culture et à leur langue; le racisme des forces de l'ordre; et l'absence de politiques publiques pertinentes pour prévenir cette violence et les en protéger. En outre, lors de conflits armés ou d'opérations militaires en territoire autochtone, elles courent le risque d'être violées ou agressées sexuellement.

Les défis propres au monde du travail auxquels sont confrontées les FA risquent d'exacerber leur marginalisation et leur pauvreté. Étant donné qu'elles dépendent fortement du travail informel et qu'elles se trouvent principalement dans des zones menacées par les changements climatiques, elles sont désavantagées par rapport aux autres femmes et aux hommes autochtones (OIT, 2020). Par ailleurs, elles se heurtent à bien d'autres obstacles liés, entre autres, aux politiques d'ajustement macroéconomique qui les touchent de manière disproportionnée; aux lois discriminatoires en matière de droits fonciers, de ressources naturelles, de prêts et de crédit; et aux projets de développement agressifs tels que les activités minières et agro-industrielles sur les terres autochtones, qui entraînent la contamination du sol, la

dépossession des terres et la perte des moyens de subsistance traditionnels. Enfin, ce sont elles qui assument la plus grande part de responsabilité des soins non rémunérés et des travaux ménagers dans leurs communautés.

La participation politique des FA a nettement progressé aux niveaux national et international grâce au renforcement des organisations de femmes autochtones et de leur capacité de plaider. Cependant, ces femmes sont confrontées, encore aujourd'hui, à des obstacles majeurs qui les empêchent de participer efficacement et équitablement aux institutions autochtones et non autochtones locales, nationales et internationales. Elles sont sous-représentées lors d'importantes prises de décisions politiques aux niveaux local et national, quand elles n'en sont pas exclues, en raison du manque de reconnaissance accordée aux peuples autochtones (PA) dans les constitutions et les lois nationales, de la discrimination et de la marginalisation, de leur faible niveau d'éducation, de leurs responsabilités domestiques et de soins, et de la violence politique.

Par ailleurs, il n'y a pas suffisamment de données ventilées pour relever les inégalités socioéconomiques et culturelles dans les statistiques nationales et mondiales, de sorte que les PA, y compris les FFA, sont peu visibles dans les données officielles. Ce problème fondamental concerne tous les domaines : l'éducation, la santé, l'émancipation économique, la participation politique et l'élimination de la violence. Dans les pays où les PA ne sont pas officiellement reconnus (en Afrique, en Asie et dans le Pacifique), la cueillette de données et l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données probantes représentent un défi encore plus grand.

Vingt-cinq ans après Beijing, force est de constater que l'amélioration de la situation des FA est toujours entravée par l'obstacle de taille que représente la mise en œuvre intégrale et effective des obligations de reconnaissance, de promotion et de protection des droits des PA inscrites dans la Déclaration des Nations Unies sur les

droits des peuples autochtones (DNUDPA). En effet, l'absence de reconnaissance des PA dans les législations nationales, la dépossession de leurs terres et le manque de protection de leurs droits fonciers sont les principaux enjeux liés aux droits de l'homme qui touchent les droits collectifs et individuels des PA et affectent particulièrement les FA. En outre, on rapporte que les PA et les FA sont systématiquement incriminés, persécutés et même assassinés lorsqu'ils défendent leurs terres et leurs droits.

Malgré l'augmentation de la participation des FA dans les médias, de nombreux obstacles entravent toujours leur contribution à la communication et à la diffusion de l'information, notamment au Sápmi des infrastructures de communication dans les territoires autochtones, la discrimination sexuelle, les obstacles juridiques à la création de médias communautaires et la criminalisation des journalistes et des reporters. Or, les médias offrent aussi aux FA des moyens d'exercer leur droit à l'autodétermination et de gagner en autonomie en se réappropriant leurs récits, ce qui leur permet de devenir des agentes de changement social.

Enfin, les FA vivent dans certains des écosystèmes les plus fragiles de la planète et sont plus particulièrement touchées par les effets des changements climatiques. En raison de leur rapport particulier à la terre, les FA sont les plus susceptibles de subir les premiers et les pires effets des

changements climatiques à l'échelle mondiale, comme les catastrophes naturelles, les situations d'urgence, l'insécurité alimentaire, les migrations forcées, ainsi que la pénurie de ressources naturelles. Même si les FA ont une bonne connaissance des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, elles restent sous-représentées dans l'élaboration des politiques environnementales, et ce, à tous les niveaux administratifs. En outre, les grands projets de développement, les industries extractives et agroalimentaires, et la contamination militaire sur les territoires des PA engendrent des violences environnementales qui ont des conséquences alarmantes sur la santé procréative et le bien-être spirituel des FA.

Pour relever ces défis urgents, les FA ont créé des alliances entre elles et avec d'autres organisations et mouvements sociaux. On trouve, partout dans le monde, de nombreux modèles positifs de FA, surtout de jeunes femmes, qui mènent des initiatives innovantes dans des dossiers importants tels que l'autodétermination; la violence et l'accès à la justice; les droits sexuels et procréatifs; la justice environnementale et les changements climatiques; les réponses d'urgence à la pandémie de COVID-19; la critique et la remise en cause du colonialisme et du capitalisme; ainsi que la promotion et la protection des droits collectifs et individuels des FA.



# Introduction



# 1. Introduction

Depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (DPAB) en 1995, les femmes autochtones (FA) défendent leurs droits individuels et collectifs et prennent conscience de leur capacité à se protéger des diverses formes de violence et de toute violation à leurs droits.

Cependant, les FA sont toujours confrontées à des problèmes complexes et profonds ainsi qu'à des injustices structurelles. Parmi les nombreuses violations des droits fondamentaux qui continuent de peser sur les femmes et les filles autochtones (FFA), on note, entre autres, l'exploitation et la traite de personnes, l'appropriation de plus en plus agressive de leurs terres et de leurs ressources, la militarisation de leurs territoires, les déplacements et les migrations forcés, la répression de la contestation sociale, ainsi que la criminalisation des défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement. Qui plus est, la récente pandémie de COVID-19 qui se propage rapidement dans le monde entier apporte son lot de défis aux FA.

Dans ce contexte, le Forum international des femmes autochtones (FIMI) — un réseau mondial qui représente les FA des Amériques, de l'Asie, de l'Afrique et des régions de l'Arctique et du Pacifique — a constaté la nécessité de produire un rapport politique et stratégique de portée mondiale pour dresser le bilan de la situation des FFA à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la DPAB<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés à l'unanimité par 189 pays lors de la conférence de 1995, sont reconnus comme étant le cadre d'action mondial le plus complet pour les droits des femmes. Ces traités affirment que les droits des femmes sont des droits fondamentaux et définissent une feuille de route détaillée pour instaurer l'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis la Conférence de Beijing, la mise en œuvre du programme d'action a été évaluée par la Commission de la condition de la

Dans cette optique, ce rapport expose les défis à relever, les progrès accomplis et les pratiques exemplaires initiées par les FA dans cinq régions du monde (Amériques, Asie, Afrique, Arctique et Pacifique) relativement aux 12 domaines critiques cités dans la DPAB<sup>4</sup>. Il constitue un important outil de plaidoyer, apportant des informations pertinentes pour soutenir la stratégie politique du FIMI, dont des témoignages, des propositions et des programmes émanant des FA. Finalement, ce rapport fait le point sur les problèmes non résolus et les domaines critiques du contexte actuel, ainsi que sur les avancées et les contributions significatives réalisées par les organisations de FA depuis l'adoption de la DPAB. Ce faisant, il démontre leur capacité à développer des approches politiques qui reposent sur leurs connaissances traditionnelles, leur vision du monde et leur expérience dans différents domaines d'action, aussi bien au niveau local, que national et international.

L'analyse des données de l'étude vise à appuyer les propositions et la vision politique des femmes et des jeunes autochtones en ce qui a trait à leur interaction avec les États, le système des Nations Unies, le mouvement plus large des droits des femmes et le mouvement autochtone. Le rapport

---

femme des Nations Unies (CSW) chaque année, et par un processus d'examen mené tous les cinq ans, ce qui témoigne de la volonté des États de le rendre pleinement effectif.

<sup>4</sup> Le Programme d'action de Beijing fait état de 12 domaines critiques, en relevant les défis propres à chacun, et en proposant aux acteurs concernés des objectifs stratégiques et des mesures concrètes pour les atteindre. Ces domaines sont : les femmes et la pauvreté, l'éducation et la formation des femmes, les femmes et la santé, la violence à l'égard des femmes, les femmes et les conflits armés, les femmes et l'économie, les femmes et la prise de décisions, les mécanismes institutionnels de promotion de la femme, les droits fondamentaux des femmes, les femmes et les médias, les femmes et l'environnement, ainsi que la petite fille.

sera présenté à la deuxième Conférence mondiale des femmes autochtones, qui se tiendra en 2021, où il servira également de base de travail. Le rapport comporte six chapitres. Suivant cette introduction, le chapitre 2 décrit la méthodologie utilisée pour l'étude; le chapitre 3 relate l'histoire du mouvement des FA depuis 1995 ainsi que les grandes réalisations qu'elles ont accomplies dans les 25 dernières années, principalement au ni-

veau international; le chapitre 4 analyse les progrès accomplis et les problèmes qui perdurent concernant la situation des FFA par rapport aux 12 domaines critiques de la DPAB et présente des exemples de pratiques exemplaires mises en place dans les cinq régions; et pour terminer, les chapitres 5 et 6 traitent respectivement des conclusions et des recommandations qui ont été formulées par les FA.



# Méthodologie

## 2. Méthodologie


Cette étude mondiale regroupe les données de cinq études régionales<sup>5</sup> portant sur la situation des femmes et des filles autochtones (FFA) dans les Amériques, l'Afrique, l'Asie, l'Arctique et le Pacifique, toutes réalisées avec une méthodologie commune pour uniformiser autant que possible les processus de recherche utilisés dans les différentes régions. Les études régionales ont été menées par des consultantes autochtones et non autochtones, en étroite collaboration avec une membre de l'assemblée générale du FIMI de leur région, qui a également approuvé le contenu final en veillant à ce que toutes les réalités locales des femmes autochtones (FA) soient prises en compte.

Le personnel et les membres de l'assemblée générale du FIMI ont défini ensemble la méthodologie à suivre, puis ont communiqué les lignes directrices précises à la consultante responsable de chaque étude régionale. Ces lignes directrices visaient à assurer la cohérence de la collecte de données et à éviter tout écart dans les données recueillies, les techniques utilisées, les régions couvertes et le calendrier de réalisation<sup>6</sup>. La recherche s'est déroulée sur une période d'environ

quatre mois<sup>7</sup> et comportait un processus intensif de consultation et d'analyse avec l'ensemble du personnel et des membres de l'assemblée générale du FIMI.

Les méthodes de collecte de données suivantes ont été utilisées pour garantir que chaque étude intègre différentes sources de données.

 **Revue de la littérature.** Les informations et les documents analysés proviennent, entre autres, d'organisations de FA, d'ONG internationales et nationales, d'organisations internationales, d'institutions universitaires, d'organismes gouvernementaux, de déclarations politiques du FIMI et de déclarations des Nations Unies<sup>8</sup>.

 **Entrevues.** Des entrevues ont été réalisées avec des informatrices clés autochtones et des organisations locales, nationales et régionales de FA<sup>9</sup>.

Les jeunes femmes autochtones ont participé au processus de recherche dans la plupart des régions. Par ailleurs, les consultantes chargées des études régionales de l'Asie, de l'Afrique et des Amériques ont assisté aux réunions régionales préparatoires à la deuxième Conférence

<sup>5</sup> The Situation of Indigenous Women in Asia: an overview, 2020; Mujeres indígenas y Beijing+25 Región Las Américas, mai 2020; Pacific Regional Report, 2020; Africa Indigenous Women's Report on the progress made on the implementation of Beijing +25, 2020; Regional Study: the situation of Indigenous Women in the Arctic Region in the framework of the Beijing Declaration and Platform for Action, 2020.

<sup>6</sup> Les consultantes régionales ont été invitées à répertorier les événements les plus marquants des 25 dernières années dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, en reconnaissant et en soulignant les réalisations de leur région. Elles devaient toutefois se concentrer sur les données et les faits qui datent de cinq à six ans (depuis la dernière Conférence mondiale des femmes autochtones tenue à Lima en 2013).

<sup>7</sup> La méthodologie commune a été transmise aux consultantes régionales fin novembre 2019, et les premières ébauches des rapports régionaux ont été présentées fin mars 2020, sauf pour la région de l'Arctique, où le processus de recherche a débuté en janvier 2020.

<sup>8</sup> Au total, plus de 380 documents ont été examinés dans le cadre des cinq études régionales, et ceux-ci sont tous mentionnés dans la bibliographie.

<sup>9</sup> Le nombre d'entrevues varie selon les régions : on compte onze entrevues et un groupe de discussion en Afrique, six entrevues en Amériques, deux en Arctique, cinq dans le Pacifique et aucune en Asie.

mondiale des femmes autochtones<sup>10</sup>, mais aucune réunion du genre n'a eu lieu en Arctique et au Pacifique. Du côté de l'Afrique et de l'Asie, les conclusions des conférences régionales ont été intégrées dans l'analyse des rapports régionaux, tandis que dans les Amériques, la réunion préparatoire a plutôt été une occasion de présenter les résultats préliminaires de l'étude et d'en discuter avec les organisations de FA.

Pour assurer une représentation géographique équilibrée dans les données des études régionales et de l'étude mondiale, chaque étude régionale s'est concentrée sur des sous-régions ou des pays différents.

Le tableau suivant présente les sous-régions ou pays couverts dans chaque rapport régional.

Enfin, en ce qui concerne les 12 domaines critiques de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (DPAB), les consultantes régionales se sont davantage penchées sur les éléments qui sont particulièrement importants pour leur région selon les informations disponibles et les priorités politiques fixées par les organisations régionales de FA. Par conséquent, les directives méthodologiques ont permis à toutes les consultantes régionales de s'appuyer sur une structure commune sans pour autant négliger de reconnaître, de respecter et de valoriser les différences de leur

RÉGION	SOUS-RÉGIONS OU PAYS COUVERTS
<b>AMÉRIQUES</b>	<b>Amérique du Nord</b> : Canada, Mexique et États-Unis <sup>11</sup> <b>Amérique centrale</b> : Belize, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama <b>Amérique du Sud</b> : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyane française, Guyana, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela
<b>AFRIQUE</b>	<b>Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique australe et Afrique de l'Ouest.</b> Une attention particulière a été accordée à ces pays : Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Tchad, République démocratique du Congo, Kenya, Mali, Nigéria, Afrique du Sud et Tanzanie
<b>ASIE</b>	<b>Asie du Sud-Est</b> : Philippines et Timor-Leste <b>Région du Mékong</b> : Cambodge et Thaïlande <b>Asie de l'Est</b> : Japon et Taiwan <b>Asie du Sud</b> : Bangladesh et Inde
<b>PACIFIQUE</b>	Aotearoa Nouvelle-Zélande, Australie, Mélanésie, Micronésie et Polynésie
<b>ARCTIQUE</b>	Canada, Finlande, Groenland et Îles Féroé, Norvège, Fédération de Russie, Suède et États-Unis <sup>12</sup>

<sup>10</sup> La réunion régionale de l'Asie des partenaires de l'AYNI-LFS et des réseaux de femmes autochtones s'est déroulée à Katmandou, au Népal, du 3 au 6 octobre 2019. Cette réunion a été organisée conjointement par le FIMI et la NIWF (Fédération des femmes autochtones du Népal), une organisation qui chapeaute 31 organisations de femmes autochtones du Népal (Asia Regional Meeting, 2019); la réunion préparatoire régionale africaine de Beijing +25 et la deuxième Conférence des femmes autochtones ont eu lieu à Yaoundé, au Cameroun, du 3 au 7 décembre 2019; et la huitième réunion continentale de l'ECMIA (Réseau continental des femmes autochtones des Amériques) s'est tenue à Mexico, au Mexique, du 26 au 29 février 2020.

<sup>11</sup> Les États-Unis et le Canada ont été analysés à la fois dans l'étude sur les Amériques et dans celle sur l'Arctique. Cette dernière s'est concentrée sur l'État de l'Alaska aux États-Unis, ainsi que sur l'Inuit Nunangat au Canada, qui comprend la région désignée des Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, le Nunavik dans le nord du Québec et le Nunatsiavut dans le nord du Labrador.

<sup>12</sup> L'étude s'est concentrée en particulier sur les femmes samies, les femmes inuites, les Indiennes d'Amérique et les autochtones de l'Alaska (AIAN), et dans une mesure nettement moindre, les femmes autochtones nénétses de la Russie.

contexte régional. Ce rapport mondial reflète donc la diversité, la richesse et la spécificité des processus de recherche régionaux, chacun suivant son propre parcours établi en fonction des capaci-

tés organisationnelles, des occasions et des possibilités qui se présentaient, et de la conception que les femmes de la région avaient de la DPAB<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> Les informations recueillies ont fait l'objet d'analyses de différents types et niveaux : l'analyse descriptive visait à décrire le contexte et les événements caractérisant la situation des femmes autochtones depuis 25 ans ainsi que les principaux progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans l'application du Programme d'action de Beijing; l'analyse de contenu consistait à dégager les tendances et les modèles communs de chaque unité clé de l'analyse; l'analyse comparative avait pour but d'examiner, de différencier et de comparer la situation des FA dans les cinq régions ainsi que dans les différents domaines thématiques; et l'analyse intégrée visait à donner une vue d'ensemble de la situation des femmes autochtones dans le cadre du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.



**La Place des Femmes  
Autochtones dans la Déclaration  
et le Programme D'action  
de Beijing**

## 3. La place des femmes autochtones dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing

### 3.1 La quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing (1995) : un événement décisif pour la création du mouvement des femmes autochtones

Pendant la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995, de nombreuses organisations de femmes autochtones (FA) du monde entier approuvent et signent la **Déclaration de Beijing des femmes autochtones (DBFA)** qui a jeté les bases des revendications formulées par les FA en leur qualité d'Autochtones et de femmes<sup>14</sup>. Plus de 100 femmes autochtones de différentes régions du monde prennent part à cette rencontre, qui est la première conférence internationale des Nations Unies à laquelle les FA participent en aussi grand nombre<sup>15</sup>. En effet, elles ont très peu participé aux précédentes conférences : une seule femme autochtone bolivienne a assisté à la première conférence mondiale sur les femmes tenue à Mexico en 1975, et seulement douze femmes autochtones ont assisté à celle de Nairobi en 1985<sup>16</sup>.

La participation des FA à Beijing marque une étape importante dans la création du mouvement mondial des FA. En effet, c'est à cette occasion qu'elles établissent pour la première fois

leur propre programme politique au niveau international. Auparavant, les FA avaient organisé des conférences et des réunions comme la première Conférence internationale des femmes autochtones de 1989 à Adélaïde en Australie<sup>17</sup>, puis celles de 1990 à Karajsok en Norvège, et de 1993 en Aotearoa Nouvelle-Zélande (Dahl, 2009)<sup>18</sup>.

À partir des années 1980 et du début des années 1990, on voit apparaître des réseaux régionaux de FA. Aux États-Unis, le **Réseau des femmes autochtones (IWN)** est une initiative citoyenne mise sur pied au cours d'un rassemblement réunissant plus de 200 femmes autochtones à Yelm, dans l'État de Washington, en 1985<sup>19</sup>. En Asie, une première Conférence des femmes autochtones asiatiques est tenue aux Philippines en 1993, dont le titre est : *Échanger sur nos points communs et nos différences : unir nos forces pour favoriser l'autonomisation des femmes autocht-*

<sup>14</sup> Pendant la Conférence de Beijing, les FA estiment que leurs intérêts et leurs inquiétudes ne sont pas explicitement inscrits dans le Programme d'action. Ce constat a poussé les membres de la « Tente des femmes autochtones » à élaborer la Déclaration de Beijing des femmes autochtones, en s'inspirant de la déclaration que les femmes autochtones des Amériques ont rédigée au cours de la première réunion continentale de l'ECMIA (Declaración del Sol).

<sup>15</sup> La Conférence de Beijing a accueilli 17 000 participants et 30 000 militants, mais le pourcentage de FA demeure faible.

<sup>16</sup> Entretien avec Tarcila Rivera Zea, 2019. Document interne du FIMI.

<sup>17</sup> Lors de cette première conférence mondiale des femmes autochtones intitulée *À la recherche d'un terrain d'entente*, le débat portait principalement sur les questions liées aux droits, à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à la collaboration avec les gouvernements, aux droits de l'homme, au harcèlement sexuel, à la violence conjugale, aux refuges pour femmes, aux centres de ressources et aux détenus autochtones. La déclaration d'unité adoptée dans le cadre de cette conférence comporte trois principales revendications, soit le droit à l'autodétermination, le droit à la terre et la nécessité de garantir l'inclusion des FA dans les décisions touchant à la terre et aux ressources naturelles. Les participantes ont également réfléchi à des actions futures, telles que la création d'un programme politique de prise de décision et d'action en faveur des femmes autochtones, ainsi que la mise en place d'un forum sur les priorités des FA.

<sup>18</sup> Les participants à la conférence de 1989 en Australie et à celle de 1990 en Norvège provenaient de différentes régions du monde. Cependant, les seuls pays d'Asie représentés aux deux conférences étaient le Japon et les Philippines, et aucun représentant africain ne figure sur la liste des participants à ces conférences (Hodgson, 2011). Malheureusement, aucun document des conférences de 1990 et 1993 n'est disponible.

<sup>19</sup> Réseau des femmes autochtones : <http://www.naotw.biz/directory/nonprofits/women/Indigenous-womens-network>



ones. Cette conférence donne naissance au **Réseau des femmes autochtones d'Asie (AIWN)**, une organisation qui permet aux FA de faire face collectivement à leur expérience commune de la discrimination fondée sur le genre, l'origine ethnique et la classe socioéconomique<sup>20</sup>. La création du **Réseau continental des femmes autochtones des Amériques (ECMIA)**, qui prend forme dès 1993, est le fruit de l'action concertée de militantes autochtones ayant participé, depuis les années 1980, à diverses conférences internationales sur les droits des femmes et les droits fondamentaux<sup>21</sup>. L'ECMIA voit officiellement le jour durant la première rencontre continentale des femmes autochtones, à Quito, en 1995, lorsque ses membres formulent des propositions à présenter lors de la Conférence de Beijing qui se déroulera plus tard dans l'année. En Scandinavie, le **Forum des femmes samies (Sámi NissonForum, SNF)** a été créé 1993 en tant qu'organisation régionale dédiée aux femmes samies de Norvège, de Suède, de Finlande et de Russie. Enfin, la **Source de vie des femmes du Pacifique (Omomo Melen Pacific)** est un réseau de femmes autochtones militantes d'Aotearoa Nouvelle-Zélande, d'Australie, de Bougainville, du Timor-Leste, de Nouvelle-Calédonie, de Tahiti et de Papouasie occidentale, qui a été fondé lors d'une rencontre tenue en 1994.

En créant des réseaux régionaux dans différentes régions du monde, les FA ont démontré leur capacité à élaborer des stratégies de plaidoyer poli-

tique. Elles ont également fait la preuve, en adoptant une déclaration commune à Beijing, qu'elles pouvaient exprimer leur point de vue, définir leurs priorités et parvenir à un consensus international<sup>22</sup>.

Résultat d'un travail collectif, la DBFA porte sur des enjeux touchant les peuples autochtones et les FA du monde entier : l'autodétermination, les terres et les territoires, la santé, l'éducation, les violations des droits de l'homme, la violence, les droits de propriété intellectuelle, la biodiversité, le Projet sur la diversité du génome humain et la participation politique (Sillet, 2009). **Ce document met en évidence les multiples oppressions subies par les FA, en tant que citoyennes de pays colonisés et néocoloniaux, en tant que femmes et en tant que membres des classes les plus pauvres de la société, tout en faisant clairement ressortir l'importance de leur rôle :** « Nous avons été et sommes vouées à protéger, à transmettre et à développer notre cosmovision, notre science, nos technologies, nos arts, notre culture, ainsi que nos systèmes économiques et sociopolitiques, qui sont en harmonie avec les lois naturelles de notre Terre nourricière. Nous préservons la Terre nourricière en perpétuant nos valeurs éthiques, esthétiques et spirituelles, ainsi que notre savoir et notre philosophie. Nous poursuivons nos luttes pour notre droit à l'autodétermination et nos droits territoriaux, et en avons fait la preuve par notre ténacité à résister et à survivre depuis 500 ans à la colonisation de nos terres. »

Enfin, **la DBFA critique sévèrement le Programme d'action de Beijing pour la place trop importante qu'elle accorde à la discrimination et à l'égalité des sexes, avec pour conséquence une dépolitisation des problèmes auxquels sont confrontées les FA**, et la non-reconnaissance de leur situation particulière (Sillet, 2009). Le texte soutient également que la DPAB

<sup>20</sup> La conférence a fait ressortir les principaux enjeux qui touchent les femmes autochtones de la région, à savoir les droits de propriété face aux destructions causées par les projets de développement, notamment dans le domaine de l'extraction minière; l'utilisation et la gestion durables des ressources par les autochtones; les violations des droits de l'homme à plusieurs niveaux; les politiques de santé; la mondialisation; et la représentation politique. Même si les approches et les priorités variaient, les femmes autochtones de la région ont clairement indiqué qu'elles étaient en phase avec les luttes collectives de leurs communautés, et que la discrimination disproportionnée qu'elles subissent du fait de leur identité intersectionnelle en tant que personnes autochtones et en tant que femmes nécessite une approche de développement multidimensionnelle (Situation of Indigenous Women in Asia: an overview, 2020).

<sup>21</sup> Le processus qui a conduit à la création de l'ECMIA a été initié grâce au travail et à la mobilisation des organisations de FA américaines, sous l'élan de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), de Femmes autochtones du Québec (FAQ) et de l'Association des femmes inuites Pauktuutit du Canada.

<sup>22</sup> Les organisations régionales et nationales de femmes autochtones présentes à Beijing s'étaient préparées à discuter des propositions politiques précises qui avaient été préalablement convenues avec les FA aux niveaux local, national et sous-régional. L'ECMIA, par exemple, a tenu une réunion préparatoire dans chacune de ses sous-régions (Amérique du Sud, centrale et du Nord) avant 1995, afin d'établir le programme commun de plaidoyer et d'action qui a ensuite été présenté Beijing.

ne contient « aucune critique à l'égard du nouvel ordre mondial », et ne remet en cause ni le cadre général de l'économie mondiale, ni le paradigme de développement basé sur le capitalisme et le colonialisme, ni « l'orientation occidentale qui prévaut dans les systèmes d'éducation et de santé ».

En résumé, le contenu de la DBFA expose, pour la première fois, les revendications politiques des FA au niveau mondial, en tenant compte des situations particulières qu'elles vivent et de leurs multiples identités. Comme l'a affirmé Mme Kuokkanen : « Le principal problème du cadre des droits de l'homme auquel est confronté le mouvement international des femmes est la dichotomie entre les sphères privée et publique. Pour les femmes autochtones, l'enjeu central est de définir un cadre des droits de l'homme qui **non seulement fait progresser simultanément leurs droits individuels et collectifs, mais qui vise aussi, de façon explicite, les violations des droits fondamentaux touchant spécifiquement les FA, sans ignorer les effets des pratiques colonialistes qui perdurent** » (Kuokkanen, 2012, p. 232).

### **3.2 Renforcement des organisations de femmes autochtones aux niveaux local, national, régional et international**

Depuis la Conférence de Beijing de 1995, diverses organisations autochtones nationales et régionales voient le jour un peu partout dans le monde, inspirées par ce puissant moteur de changement. Par exemple, on peut citer l'**Organisation africaine des femmes autochtones (Oafa)**, une organisation non gouvernementale (ONG) représentant tout le continent africain, dont les membres sont des ONG et des organisations communautaires (OC) des quatre coins de l'Afrique. L'Oafa est fondée le 24 avril 1998, à Agadir au Maroc, par des femmes autochtones (FA) ayant participé plus tôt dans l'année à la première Conférence des peuples autochtones

d'Afrique et souhaitant réagir face au manque de reconnaissance de leurs droits<sup>23</sup>. Force est de constater que les FA d'Afrique ont eu du mal à faire reconnaître leurs droits et, en dépit du fait que certaines ont assisté à la Conférence de Beijing, elles n'ont pas eu l'occasion de signer la Déclaration de Beijing des femmes autochtones (DBFA). Malgré tout, en tant que groupe régional, les FA africaines ont su créer des alliances durables avec les organisations de FA du monde entier.

**Par ailleurs, plusieurs organisations et réseaux régionaux ont renforcé leurs alliances stratégiques, ce qui a mené à l'établissement de réseaux internationaux tels que le Forum international des femmes autochtones (FIMI), fondé en 2000 lors de la session de la Commission de la condition de la femme consacrée à l'examen Beijing +5.** Le FIMI est maintenant un réseau mondial travaillant à la défense des intérêts des FA au niveau international qui rassemble des organisations locales, nationales et régionales de FA d'Asie, d'Afrique, des Amériques, de l'Arctique et du Pacifique. Ce faisant, le FIMI se positionne à la croisée de trois domaines interreliés, à savoir les peuples autochtones, les droits de l'homme et les droits des femmes (Mairin Iwanka Raya, 2006).

**Ces 25 dernières années, les organisations et les réseaux régionaux de FA de partout dans le monde se sont progressivement renforcés sur les plans institutionnel et politique.** Par exemple, depuis sa première réunion en 1995, le Réseau continental des femmes autochtones des Amériques (ECMIA) a tenu sept réunions régio-

<sup>23</sup> Les principaux objectifs de l'organisation sont de défendre et de promouvoir les droits et les intérêts des FA africaines; de fournir une aide et une assistance aux femmes et aux filles autochtones (FFA) victimes de violence et de mutilations génitales féminines (MGF); ainsi que d'accompagner les FA engagées dans la préservation de leurs savoirs autochtones et de leurs ressources naturelles, et ce, en faisant tout ce qui est en son pouvoir pour garantir leurs droits de propriété, en supervisant l'implantation de mesures de développement économique durable dans les territoires habités par les peuples autochtones d'Afrique, et en organisant des sessions de formation dans le domaine des droits de l'homme qui leur sont destinées (AIWO Conference. Amplifying African Indigenous Women's Voices. African Regional Preparatory Meeting on Beijing +25 and the Second Indigenous Women Conference Yaoundé – Cameroon, December 3 – 7, 2019).

nales<sup>24</sup>, ce qui lui a permis de coordonner les trois sous-régions des Amériques et de consolider sa position de réseau continental de défense et de promotion des droits des femmes, des jeunes et des enfants des milieux autochtones. L'ECMIA regroupe aujourd'hui des organisations de 23 pays des Amériques : l'Argentine, le Belize, la Bolivie, le Brésil, le Canada, la Colombie, le Costa Rica, le Chili, l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, le Guyana, la Guyane française, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, les États-Unis, l'Uruguay, le Suriname et le Venezuela. Depuis 2011, l'ECMIA a une commission exclusivement consacrée aux jeunes et aux enfants autochtones. Ses principaux mandats sont la représentation, la concertation, l'acquisition de connaissances, l'acquisition et la distribution des ressources, et surtout, la représentation et le travail de plaidoyer à l'international. Enfin, plusieurs délégués de l'ECMIA ont participé à l'élaboration de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII).<sup>25</sup>

Depuis sa création, en 1993, le **Réseau des femmes autochtones d'Asie (AIWN)** s'attache à renforcer les organisations locales et nationales de FA, y compris conjointement avec les organes des Nations Unies et les réseaux régionaux et mondiaux de peuples autochtones. Cette organisation a contribué à la formation et au renforcement des réseaux nationaux de FA en Thaïlande (Réseau des femmes autochtones de Thaïlande/IWNT), au Népal (Réseau national des femmes autochtones/NNIW, Fédération nationale des femmes autochtones/NIWF), dans le nord-est de l'Inde (Fédération des femmes autochtones du nord-est de l'Inde/IWFNEI) et au Bangladesh (Réseau de ressources pour les femmes/WRN), et a également organisé quatre conférences régionales, soit en 1993, 2004, 2010 et 2018<sup>26</sup>. Au-

<sup>24</sup> Oaxaca, 1997; Panama (ville), 2000; Lima, 2004; Province de Québec, 2007; État de Morelos, 2011; Guatemala (ville), 2015; Mexico, 2020.

<sup>25</sup> ECMIA y CHIRAPAQ, 2013. Del silencio a la palabra. Trayectoria del Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Américas – ECMIA 1993 – 2013.

<sup>26</sup> Première Conférence des femmes autochtones d'Asie, 1993. Thème : *Échanger sur nos points communs et nos différences : unir*

aujourd'hui, elle réunit 11 organisations de FA et 26 organisations autochtones ayant mis en place des comités dédiés aux femmes.

Depuis sa fondation en 1998, l'**OFA** aide les organisations locales de FA d'Afrique par la recherche communautaire et la production de connaissances, ainsi que par le renforcement de leurs capacités dans les domaines de l'éducation, de la réorientation des politiques, de la protection de l'environnement, de la santé procréative, de l'émancipation économique des femmes, et de la préservation de la culture. Elle a organisé des rencontres dans plusieurs sous-régions, ainsi que les conférences régionales de 2004 à Nairobi et de 2019 au Cameroun avec le concours du FIMI<sup>27</sup>. Dans le rapport de la conférence de 2019, les membres fondatrices et des représentantes de l'OFA ont décrit les défis rencontrés par l'organisme ces dernières années en raison du manque de fonds et de reconnaissance des peuples autochtones par les gouvernements africains et leurs autres partenaires en Afrique. Elles ont également reconnu que le soutien du FIMI a été crucial pour elles<sup>28</sup>.

Dans le Pacifique, c'est à partir des années 1980 que les FA commencent à se regrouper. D'ailleurs, la première Conférence mondiale des femmes autochtones se déroule en Australie, et diverses organisations australiennes participent à la Conférence de Beijing et signent la DBFA<sup>29</sup>. **L'Alliance nationale des femmes autochtones et insulaires du détroit de Torres (NATSIWA),**

---

*nos forces pour favoriser l'autonomisation des femmes autochtones; deuxième conférence, 2004. Thème : Renforcer l'autonomisation et la solidarité des femmes autochtones d'Asie; troisième conférence, 2010. Thème : Les femmes autochtones et les changements climatiques : Protéger leurs droits et améliorer leurs capacités d'adaptation et d'atténuation; quatrième conférence, 2018. Thème : Les femmes autochtones sont importantes : la résilience, l'État et le développement durable. Pour en savoir plus, consultez le site : <https://asianindigenouswomen.org/index.php/activities/conferences>*

<sup>27</sup> Dix-sept pays étaient représentés à la conférence de 2019 (Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, République démocratique du Congo, Éthiopie, Guatemala, Kenya, Mali, Mexico, Maroc, Nigéria, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Gambie et Ouganda).

<sup>28</sup> AIWO Conference. Amplifying African Indigenous Women's Voices. African Regional Preparatory Meeting on Beijing +25 and the Second Indigenous Women Conference Yaoundé – Cameroon, December 3 – 7, 2019.

<sup>29</sup> Beijing Declaration of Indigenous Women, 1995.

qui représente plus de 180 organisations de FA d’Australie, est fondée en 2009 dans le but de permettre aux FA de la région de s’exprimer avec force et efficacité en participant à la promotion de politiques nationales et internationales. Par ailleurs, des représentants du **Conseil des droits des femmes autochtones du Pacifique** d’Aotearoa Nouvelle-Zélande, d’Australie, d’Hawaii, de Guam, et d’Indonésie participent à la Conférence mondiale des femmes autochtones de 2013 à Lima, puis quelques années plus tard, en 2019, le **Réseau des femmes autochtones du Pacifique (PIWN)** est institué à Guam<sup>30</sup>.

Dans la région de l’Arctique, le **Forum des femmes samies (SNF)** organise tous les ans, depuis 1997, une réunion rassemblant des femmes samies de Norvège, de Suède, de Finlande et de Russie. De son côté, le **Conseil circumpolaire inuit (CCI)** est une organisation internationale non gouvernementale fondée en 1977 qui représente environ 180 000 Inuits des États-Unis (Alaska), du Canada, du Groenland et de la Russie (Chukotka). Cette organisation n’est pas exclusivement dédiée aux FA, mais bon nombre d’entre elles occupent des postes de direction et participent activement à des instances internationales comme l’UNPFII. Enfin, la première organisation de FA de Russie, le **Centre de recherche pour le patrimoine culturel**, voit le jour en décembre 2019.

**Le renforcement des organisations de femmes autochtones auquel on assiste depuis 20 ans a également été favorisé par le travail actif du FIMI, qui s’est peu à peu imposé comme mécanisme de coordination des programmes et des priorités des organisations de FA locales, nationales et régionales d’Afrique, des Amériques, d’Asie, de l’Arctique et du Pacifique.**

Le FIMI met l’accent sur quatre principaux programmes : a) le plaidoyer politique; b) la formation et le renforcement des capacités; c) la recherche et les sujets qui touchent la vie des FA; et d) le

<sup>30</sup> Martinez L., September 20<sup>th</sup> 2019, Kuam News: <https://www.kuam.com/story/41075374/the-pacific-Indigenous-womens-network-arises-now>

**Fonds AYNI.** Instauré en 2008, ce dernier est un fonds international unique et innovant administré par des FA pour les FA. Sa mission est de co-investir dans les ressources humaines, financières et matérielles des organisations et des communautés autochtones et d’épauler les femmes qui y participent, pour leur permettre d’exercer leurs droits individuels et collectifs et contribuer au bien vivre (bien-vivre) des peuples autochtones (FIMI, 2013c).<sup>31</sup>

Le **programme de recherche** permet aux organisations de FA de mener des recherches dans leur communauté et contribue ainsi à donner plus de poids à la perspective des FA dans la construction des connaissances. Il a donné lieu à des rapports sur la violence contre les femmes autochtones, l’autonomie économique et la justice environnementale. Le FIMI a d’ailleurs fourni aux organisations des ressources techniques et financières qui leur ont permis de produire des rapports parallèles, notamment dans le cadre de la session d’examen des rapports de 2018 du Comité pour l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (Comité de la CEDEF). Enfin, ce programme a contribué à la réalisation des études régionales sur la situation des FA en vue du 25<sup>e</sup> anniversaire de la DPAB qui ont mené à la publication du présent rapport (FIMI, 2020).

Le **programme de plaidoyer politique** coordonne la participation des FA de partout dans le monde à des forums, des conférences et d’autres événements régionaux, mais aussi à des sessions internationales comme celles de la Commission de la condition de la femme (CCF), de l’UNPFII et du Forum politique de haut niveau (FPHN). En même temps, le **programme de formation et de**

<sup>31</sup> Depuis 2017, le Fonds AYNI met en œuvre l’initiative Le Sud aux rênes du leadership (LFS), un programme de subvention quadriennal (2017-2020) lancé et financé par le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. Le programme a accordé une subvention à 27 organisations de FA en 2017, puis ce nombre est passé à 45 l’année suivante (FIMI, 2020). À titre d’exemple, le fonds AYNI-LFS a reçu trois appels de fonds de l’Afrique et a ainsi soutenu 28 organisations de Tanzanie, d’Ouganda, de la République démocratique du Congo, d’Afrique du Sud, du Nigéria, du Kenya, du Burkina Faso, du Cameroun, de Madagascar et du Tchad (AIWO Conference. Amplifying African Indigenous Women’s Voices. African Regional Preparatory Meeting on Beijing +25 and the Second Indigenous Women Conference Yaoundé – Cameroon, December 3 – 7, 2019).

**renforcement des capacités**, par le biais de l'École internationale de leadership (EIL), permet aux FA d'apprendre le fonctionnement de ces différents événements, et les encourage à présenter des demandes et à formuler des propositions pour défendre leurs vies, leurs territoires et leurs cultures (FIMI, 2020)<sup>32</sup>.

C'est en 2013, à Lima, qu'a lieu la **première Conférence mondiale des femmes autochtones** intitulée *Progrès et défis face à l'avenir que nous voulons*, organisée par le Réseau continental des femmes autochtones des Amériques (ECMIA), le Réseau continental des femmes autochtones des Amériques (ECMIA), l'Alliance des femmes autochtones d'Amérique centrale et du Mexique, le Centre des cultures autochtones du Pérou (CHIRAPAQ), l'Organisation des femmes autochtones d'Afrique (OAFSA), le Réseau d'information autochtone, l'Association des femmes autochtones d'Asie (AIWN), le Réseau des femmes autochtones du Pacifique et le FIMI. Les participants ont adopté une feuille de route pour le plaidoyer, des stratégies d'action et une position politique visant à éradiquer la violence, la discrimination, le racisme et la pauvreté dont sont victimes les FA partout sur la planète, ce qui dénote leur intérêt et leur engagement à entreprendre des démarches concrètes en ce sens<sup>33</sup>.

<sup>32</sup> Environ 141 femmes leaders autochtones de plus de 40 pays et de 6 régions autochtones du monde ont participé à l'EIL, et celles-ci ont reconnu que leur participation a eu des répercussions positives dans leur vie et pour leurs organisations.

<sup>33</sup> IIFW/FIMI, 2013c. Document de positionnement politique et plan d'action des femmes autochtones du monde adopté lors de la conférence globale de femmes autochtones. E/C.19/2014/CRP.1

### L'approche et les méthodes de travail du FIMI

Le FIMI a développé une approche et des méthodes de travail qui tiennent compte des principes, des valeurs et de la spiritualité des peuples autochtones, réaffirmant sa vision centrée sur la communauté, la réciprocité, le bien vivre (bien-vivre), la concertation, le consentement et la territorialité. Les méthodes de travail et les propositions du FIMI font ressortir la contribution des femmes autochtones et de leurs organisations dans la mise en œuvre des projets. Enfin, elles démontrent une volonté à établir des rapports horizontaux selon le principe du co-investissement, tout en reconnaissant les compétences et les connaissances des femmes autochtones qui ont été mises à contribution lors des différents processus (FIMI, 2020).

En conclusion, l'aide fournie par le FIMI a été cruciale pour les organisations de FA. Ses programmes stratégiques offrent une base solide pour renforcer les capacités des FA et faire en sorte qu'elles communiquent leur vision, leurs demandes et leurs propositions aux niveaux local, national, régional et mondial. Les organisations et les réseaux de FA de toutes les régions apprécient leur partenariat avec le FIMI, qui leur a permis de renforcer leurs capacités à défendre leurs droits individuels et collectifs et de consolider leurs stratégies de leadership et de plaidoyer, tout en créant des réseaux et des alliances efficaces (FIMI, 2020).

### 3.3 Le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing : les grandes réalisations des femmes autochtones des 25 dernières années

**Depuis 1995, les femmes autochtones contribuent à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (DPAB) aux niveaux local, national et international.** Elles ont participé aux réunions de suivi de la mise en œuvre du Programme d'action, ainsi qu'aux sessions de la Commission de la condition de la femme (CSW)<sup>34</sup>, et ont pris part à de nombreux

<sup>34</sup> « En 1996, dans sa résolution 1996/6, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a élargi le mandat de la Commission. Il a en outre décidé que celle-ci devrait jouer un rôle de premier plan dans le suivi et l'évaluation des progrès réalisés et des problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. » Source : <https://www.unwomen.org/fr/csw>

événements officiels et périphériques, de même qu'à des réunions de coordination, des conférences de presse et des sessions de formation<sup>35</sup>.

**Le travail de plaidoyer mené par les femmes autochtones (FA) a incité la CSW à adopter deux résolutions les concernant : la résolution 49/7 du 11 mars 2005** intitulée *Femmes autochtones : au-delà de l'examen décennal de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing*; et la résolution **56/4 du 9 mars 2012** intitulée *Les femmes autochtones et leur rôle clef dans l'élimination de la pauvreté et de la faim*. La résolution 49/7 (E/CN.6/2005/11), première ayant une portée sur FA, expose leurs droits et leurs besoins spécifiques, notamment en ce qui concerne la pauvreté et la violence, tandis que la résolution 56/4 (E/CN.6/2012/16) reconnaît le rôle qu'elles jouent dans la lutte contre la pauvreté, notamment grâce à leurs savoirs traditionnels<sup>36</sup>. En outre, la Commission a évoqué la situation particulière des FA dans ses conclusions concertées en 2013, 2016, 2017, 2018 et 2019<sup>37</sup>.

Durant la 59<sup>e</sup> session de la CSW, le 13 mars 2015, le Secrétariat de l'Instance permanente et le FIMI ont organisé une table ronde intitulée *Beijing +20 : les voix des femmes autochtones* à l'occasion de l'examen Beijing + 20, afin de célébrer les réalisations des femmes et des filles autochtones (FFA) et d'exposer les obstacles qui empêchent toujours le plein exercice de leurs droits (UNPFII, 2015a).

En 2017, pour commémorer le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), la CSW a tenu, lors de sa 61<sup>e</sup> session, un dialogue interactif sur le domaine d'intervention de l'autonomisa-

tion des femmes autochtones (E/CN.6/2017/12)<sup>38</sup>. C'était la première fois que les priorités des FA étaient abordées comme un sujet à part entière dans le programme officiel de la Commission. Les participants ont fait valoir que « si les femmes et filles autochtones faisaient face à des difficultés particulières, y compris la discrimination, on aurait tort de les présenter comme des victimes. Les femmes autochtones sont des artisanes du changement. Elles jouent un rôle essentiel dans la transmission des cultures et langues autochtones aux générations futures. Une part importante de la diversité culturelle et linguistique à l'échelle mondiale repose sur elles; elles contribuent activement aux mécanismes internationaux et sont les fers de lance du développement durable. Les femmes autochtones peuvent apporter des solutions à bon nombre des problèmes auxquels font face les sociétés et les femmes qui y vivent, partout dans le monde », notamment les changements climatiques (E/CN.6/2017/12, par. 3).

**Les FA ont également participé aux négociations entourant la DNUDPA**, qui a été adoptée par l'Assemblée générale en 2007. La déclaration énonce les droits civils, politiques et culturels des peuples autochtones (PA), en précisant que ces droits s'appliquent également aux hommes et aux femmes autochtones (art. 44), tandis que l'article 22 apporte une précision : « Une attention particulière est accordée aux droits et aux besoins spéciaux des anciens, des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes handicapées autochtones dans l'application de la présente Déclaration<sup>39</sup> ».

**Les revendications exprimées par les FA entre 1995 et 2007 ont contribué à la création de trois organes des Nations Unies consacrés aux peuples autochtones**, à savoir l'Instance permanente sur les questions autochtones (UNP-

<sup>35</sup> Statement submitted by Indigenous Information Network, a non-governmental organization in consultative status with the Economic and Social Council, November 2019. E/CN.6/2020/NGO/51

<sup>36</sup> Il convient de mentionner que le FIMI a joué un rôle essentiel dans l'approbation de la résolution 49/7 de la CSW en 2005, ainsi que dans l'établissement des perspectives et des priorités des FA des 20 dernières années à la CSW de même qu'aux différents forums internationaux comme l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII) (IIWF/FIMI, 2013b).

<sup>37</sup> Pour connaître le détail des orientations de l'ONU, consultez le site : [www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/thematiques/les-femmes-autochtones-onu.html](http://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/thematiques/les-femmes-autochtones-onu.html)

<sup>38</sup> Cette initiative fait suite à un appel lancé dans le document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014 (résolution 69/2 de l'Assemblée générale, par. 19) et à une recommandation de l'Instance permanente (E/C.19/2015/10, par. 3) demandant que les femmes autochtones soient considérées comme un thème prioritaire. Accessible sur le site : [www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=E/CN.6/2017/12&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/CN.6/2017/12&Lang=F)

<sup>39</sup> United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, 2017.

FII) en 2000, le rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones en 2001 et le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones en 2007. Tous trois répondent aux préoccupations des FA par des sessions thématiques spéciales, des réunions internationales d'experts, des visites de pays et des études. D'ailleurs, les FA ont occupé des rôles de direction dans chacun de ces organes (UNPFII, 2015a).

L'Instance permanente a accordé dès sa première session une grande attention aux FA, en adoptant plusieurs recommandations qui font directement référence à la situation des FA dans des domaines variés, dont l'éducation, les conflits, la culture, la santé, les droits de l'homme, le développement et l'environnement, ainsi que la participation politique<sup>40</sup>. En outre, elle consacre chaque année un point distinct de son ordre du jour aux FA (UNPFII, 2020).

Les FA ont également pris part au processus préparatoire en vue de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de 2014, intitulée Conférence mondiale sur les peuples autochtones (CMPA), durant les travaux de la première Conférence mondiale des femmes autochtones tenue à Lima en 2013. Grâce au plaidoyer des FA, le document final de la CMPA comporte d'importants engagements en faveur de leur autonomisation, de leur participation pleine et effective à la prise de décisions, et de l'élimination de la violence et de la discrimination à l'égard des PA et des FA (A/RES/69/2, paragraphes 17-18)<sup>41</sup>.

Les PA, y compris les femmes, et l'Instance permanente ont participé activement aux processus de consultation et de négociation ayant conduit à l'adoption du **Programme 2030** (voir la résolution 70/155 de l'Assemblée générale)<sup>42</sup>. Plus ré-

<sup>40</sup> Selon la plateforme Yanapaq.info, un moteur de recherche qui rassemble les recommandations de L'UNPFII, celle-ci aurait émis 200 recommandations concernant les FA. Sources : <https://yanapaq.info/search/cluster-en.htm?type=topic&id=58> et <https://yanapaq.info/search/results-en.htm?search=women>

<sup>41</sup> Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones, 2014, par. 17-18. Accessible sur le site : <https://undocs.org/fr/A/RES/69/2>

<sup>42</sup> Le Programme 2030 contient six références explicites aux PA : trois dans la déclaration politique; deux dans les cibles associées aux ob-

jectifs de développement durable n° 2 sur l'élimination de la faim (cible 2.3) et n° 4 sur l'éducation (cible 4.5); et une dans la section consacrée au suivi et à l'examen de la mise en œuvre dans laquelle les États se sont déclarés résolus à associer les PA à la réalisation des objectifs et ont été encouragés à procéder à des examens réguliers et inclusifs des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, notamment au niveau national, et à tirer parti des contributions des PA dans ce contexte (résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 79) (UNPFII, 2020, par. 11).

cemment, les FA ont pris part au sommet tenu à Nairobi pour marquer le **25<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement**, ainsi qu'aux **négociations menées en amont de la 25<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**, qui s'est tenue à Madrid en décembre 2019 (UNPFII, 2020)<sup>43</sup>.

**Les stratégies de plaidoyer des FA ont également fait en sorte que leurs droits soient systématiquement pris en compte dans le système international des droits de l'homme.** Le FIMI a toujours affirmé la nécessité que la CEDEF reconnaisse la situation particulière des FA, tandis que l'Instance permanente, dans sa résolution de 2004, a demandé à la CEDEF de formuler une recommandation générale sur les femmes autochtones (E/C.19/2004/23, par. 6). Cette recommandation a été réitérée en 2019 grâce aux efforts de plaidoyer du FIMI et des FA ayant participé à la 18<sup>e</sup> session de l'Instance permanente<sup>44</sup>.

<sup>43</sup> Les États ont adopté une décision qui reconnaît, entre autres aspects, que les changements climatiques « pouvaient avoir des effets différents sur les femmes et les hommes en raison des inégalités historiques et actuelles entre les sexes et d'autres facteurs multidimensionnels, et que ces effets pouvaient être plus prononcés dans les pays en développement ainsi que pour les communautés locales et les peuples autochtones. Cette décision, qui intègre un langage fondé sur les droits dans les politiques et les pratiques adoptées par les pays, crée un précédent historique et permettra de guider la politique et l'action climatiques sensibles au genre pour les cinq prochaines années » (UNPFII, 2020, par. 16-17).

<sup>44</sup> Rapport de la 18<sup>e</sup> session de l'Instance permanente, 2019, par. 53 : « L'Instance permanente réitère l'invitation qu'elle a adressée au Comité de la CEDEF, afin qu'il adopte, d'ici 2020, une recommandation générale sur les FA, conformément à la Déclaration et aux autres instruments internationaux. Elle préconise que cette recommandation générale aborde les questions liées aux droits individuels et collectifs à l'égalité, à la non-discrimination et à l'autodétermination; aux droits sociaux et économiques, y compris le droit à un travail décent et le droit des peuples autochtones sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources; au droit à l'eau et à la nourriture; aux droits culturels; aux droits civils et politiques; au droit de vivre à l'abri de toute forme de violence. » Source : [https://yanapaq.info/search/recomm\\_detail-en.htm?rcm=1470](https://yanapaq.info/search/recomm_detail-en.htm?rcm=1470)

Lors d'un atelier organisé en 2013 dans le cadre de la Rencontre internationale des femmes autochtones (Encuentro Internacional de Mujeres Indígenas), les organisations participantes, soit Uk'ux B'e, l'Équipe des études communautaires et de l'action psychosociale (ECAP), Tik Na'oj, SinergiaNo'j, le Mouvement des femmes autochtones Tzununijá, l'Association pour la justice (JASS) Mésoamérique et l'Institut d'éducation aux droits des femmes (WHRI), ont convenu de créer l'Alliance des femmes autochtones de la CEDEF pour demander au Comité de la CEDEF d'élaborer et d'adopter une recommandation générale visant à promouvoir les droits fondamentaux des FA<sup>45</sup>.

Dans la dernière décennie, les FA n'ont cessé d'exprimer leurs préoccupations aux organes conventionnels compétents des Nations Unies, notamment au Comité de la CEDEF et au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), en présentant des rapports parallèles et en participant à des sessions des organes conventionnels dans le cadre de l'examen périodique de certains pays (UNPFII, 2015a)<sup>46</sup>. Par conséquent, le Comité de la CEDEF, le CERD et d'autres mécanismes internationaux des droits de l'homme ont commencé à se pencher systématiquement sur les questions relatives aux droits des FA.

Cela dit, Kambell (2004) a démontré que les FA ont longtemps été invisibles dans le système des droits de l'homme des Nations Unies. À titre d'exemple, un examen des rapports annuels du Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones (GTPA) a montré qu'entre la création de ce groupe en 1983 et l'année 2000, les FA n'ont été mentionnées qu'à la 9<sup>e</sup> session de 1991. Depuis lors, même si les représentants au-

tochtones ont signalé les violations des droits de l'homme commises à l'encontre des FA, le GTPA n'a pas beaucoup discuté de ce problème. Quant au rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, nommé pour la première fois en 2001, son premier rapport, publié en janvier 2003, porte essentiellement sur les répercussions des projets de développement de grande envergure sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales des PA. Alors qu'il a pour mandat d'accorder une attention particulière à la discrimination contre les FA, le bureau du rapporteur n'en a fait mention qu'une seule fois. Cependant, Victoria Tauli-Corpuz, ancienne rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones (mandat 2014-2020) et FA, a consacré son rapport annuel de 2015 à la situation des FA dans le monde (A/HRC/30/41)<sup>47</sup>.

Enfin, au niveau national, les États ont fait des progrès depuis 25 ans pour atteindre les objectifs prioritaires de la DPAB (UNPFII, 2015a; UNPFII, 2020). Par exemple, la création de mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme a fait date dans l'histoire de biens des pays, tout comme le développement continu des lois et des politiques publiques nationales visant à lutter contre la violence faite aux femmes. Les FA ont d'ailleurs participé à l'élaboration de ces lois et politiques dans une optique d'égalité des sexes et d'interculturalité, ce qui a rehaussé la visibilité des FA dans les programmes économiques et politiques nationaux. Toutefois, la non-application des conventions internationales ainsi que des lois et des politiques nationales représente toujours un obstacle majeur à l'autonomisation des femmes et à la pleine jouissance de leurs droits.

<sup>45</sup> Brief history of the movement for a CEDAW General Recommendation on Indigenous Women, 2019. Accessible sur le site : <http://learn-whr.org/history-general-recommendation-on-Indigenous-women/>

<sup>46</sup> Parmi les nombreux exemples, on peut citer le premier rapport parallèle que le Mouvement des femmes autochtones Tzununijá du Guatemala a envoyé au Comité de la CEDEF, en 2009, pour faire connaître la situation des FA dans leur pays. Des organisations de femmes d'autres pays ont ensuite emboîté le pas (Colombie, 2013; Australie, 2014; Inde, 2014; Philippines, 2016; Thaïlande, 2016; Népal, 2018; Bolivie, 2019; etc.). En 2019, les FA du Guatemala ont remis un rapport parallèle au Comité CERD, tout comme les FA du Mexique.

<sup>47</sup> Rapport de la rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones, Victoria Tauli Corpuz, 2015. Accessible sur le site : <https://undocs.org/fr/A/HRC/30/41>





Les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par les femmes autochtones au regard de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing



## 4. Les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par les femmes autochtones au regard de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

Comme décrit au chapitre 3, les femmes autochtones (FA) ont développé une capacité remarquable à mettre en avant les dossiers qui les touchent de près au niveau national de même que dans les divers programmes internationaux pour le développement et les droits de l'homme. Cependant, malgré les progrès significatifs réalisés et la reconnaissance des FA en tant qu'actrices du changement, de nombreux défis restent à résoudre.

Au vu des déclarations politiques mondiales et régionales des FA<sup>48</sup>, on constate que depuis 1995, les programmes des FA se concentrent sur des enjeux cruciaux tels que l'autodétermination, les droits fonciers, la violence, la discrimination, l'accès aux droits fondamentaux, le racisme et la pauvreté. Ces programmes dénoncent les effets combinés que les politiques économiques néolibérales, les industries extractives, la militarisation et, plus récemment, les changements climatiques ont sur les terres et les ressources naturelles, lesquelles sont étroitement liées au bien-être et donc à la survie des femmes autochtones et de leurs communautés.

En 2013, les participants à la Conférence mondiale des femmes autochtones de Lima ont procédé à une première évaluation globale des progrès accomplis et des difficultés rencontrées par les FA au regard de trois instruments, soit la DPAB, le

Programme d'action adopté en 1994 à la Conférence internationale sur la population et le développement, et le Programme de développement pour l'après-2015. Les enjeux prioritaires qui ressortent de cette évaluation sont : l'identité et l'information statistique pertinente; les droits sexuels et procréatifs; la violence sexiste; la participation politique; l'élaboration d'un programme de développement avec une vision autochtone; la fracture numérique; la migration et l'urbanisation croissante; et le changement climatique<sup>49</sup>. Au cours de la conférence, il a aussi été souligné que les enjeux les plus importants abordés à Beijing étaient l'équité de même que l'importance de respecter et de protéger l'environnement. Toutefois, l'évaluation de la Déclaration de Beijing porte sur quatre sujets qui touchent particulièrement les FA : a) la reconnaissance et le respect du droit à l'autodétermination; b) le droit aux territoires, au développement, à l'éducation et à la santé; c) la fin des violations des droits de l'homme et de la violence contre les FA; et d) la reconnaissance et le respect des droits à la propriété intellectuelle et au patrimoine culturel<sup>50</sup>.

Ce chapitre présente une analyse des défis qui persistent dans la mise en œuvre de la DPAB, en se concentrant sur les difficultés apparues récemment. Cette analyse porte sur 11 des 12 domaines critiques de la DPAB : la pauvreté, l'éducation, la santé, la violence, les conflits armés, l'économie,

<sup>48</sup> Voir les déclarations des conférences régionales de l'ECMIA, l'AIWN et l'OAFA; les déclarations politiques du IWWF/FIMI au sujet de la CCF; la Déclaration d'unité de la Conférence internationale des femmes autochtones de 1989; la Déclaration de Beijing des femmes autochtones de 1995; la Déclaration de la Conférence de Lima de 2013.

<sup>49</sup> IWWF/FIMI, 2013c. Document de positionnement politique et plan d'action des femmes autochtones du monde adopté lors de la conférence globale de femmes autochtones. E/C.19/2014/CRP.1

<sup>50</sup> IWWF/FIMI, 2013b Memoria, Conferencia Global de Mujeres Indígenas. Avances y desafíos frente al futuro que queremos 28 al 30 de Octubre. Lima, Peru; pag. 27.

les fonctions de responsabilité et de décision, les mécanismes institutionnels, les droits fondamentaux, les médias et l'environnement. Étant donné que le sujet des petites filles autochtones concerne plusieurs domaines, il sera abordé tout au long du chapitre plutôt que comme un domaine distinct. Afin de conserver une perspective historique, des citations tirées de la Déclaration de Beijing des femmes autochtones de 1995 seront insérées tout au long du chapitre, tandis que des exemples de pratiques promues par les organisations de FA seront présentés à la fin de chaque section<sup>51</sup>.

Dans l'analyse de chaque domaine critique, le premier paragraphe résume les principaux défis rencontrés par les femmes et les filles autochtones (FFA) au niveau mondial. Puis, des informations seront fournies sur chacune des cinq régions en lien avec les enjeux cruciaux soulignés dans les cinq rapports régionaux. Il convient de préciser que l'information présentée par rapport à une région est souvent pertinente pour les autres

régions, même si elles n'ont pas nécessairement les mêmes priorités. De même, lorsque des pays précis sont cités en exemple, la situation peut être similaire dans bien d'autres pays, bien que cela ne soit pas expressément indiqué.

Enfin, il faut interpréter les analyses présentées aux sections 4.2 à 4.12 en tenant compte des engagements pris par les États signataires de la DPAB, afin de comparer leurs obligations avec la réalité de la situation des FFA. Ceux-ci se sont engagés à lever tous les obstacles qui empêchent les femmes de jouer un rôle actif dans toutes les sphères de la vie publique et privée, en leur garantissant une pleine participation, sur un pied d'égalité, à la prise de décision dans les domaines économique, social, culturel et politique. En conséquence, les États et les autres acteurs ont été appelés à prendre des mesures dans les douze domaines critiques pour lutter contre les principaux obstacles à l'égalité des sexes et pour atteindre les objectifs stratégiques énoncés ci-après.

DOMAINES CRITIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
<b>A. Les femmes et la pauvreté</b>	<p>A.1. Revoir, adopter et appliquer des politiques macro-économiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté.</p> <p>A.2. Réviser les législations et les pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources.</p> <p>A.3. Ouvrir aux femmes l'accès à l'épargne et aux mécanismes et institutions de crédit.</p> <p>A.4. Mettre au point des méthodes tenant compte des spécificités de chaque sexe et chercher les moyens de combattre la féminisation de la pauvreté.</p>
<b>B. L'éducation et la formation des femmes</b>	<p>B.1. Assurer un accès égal à l'éducation.</p> <p>B.2. Éliminer l'analphabétisme féminin.</p> <p>B.3. Améliorer l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente.</p> <p>B.4. Mettre au point des systèmes d'enseignement et de formation non discriminatoires.</p>

<sup>51</sup> Les pratiques exemplaires répertoriées pour cette étude ont été choisies parmi celles figurant dans les cinq rapports régionaux. Ces exemples illustrent le travail considérable accompli par les organisations de FA pour promouvoir, entre autres, l'autodétermination, les droits fonciers, la protection de l'environnement, l'autonomie éco-

nomique et l'émancipation politique, le renforcement des capacités, la prévention de la violence et la guérison, l'accès à l'éducation et à la santé, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets.

	<p>B.5. Allouer des ressources adéquates aux réformes du système éducationnel et suivre leur application.</p> <p>B.6. Promouvoir un processus d'éducation et de formation permanentes à l'intention des filles et des femmes.</p>
<b>C. Les femmes et la santé</b>	<p>C.1. Élargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité.</p> <p>C.2. Renforcer les programmes de prévention propres à améliorer la santé des femmes.</p> <p>C.3. Lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/sida et aux autres problèmes de santé se rapportant à la sexualité et à la procréation.</p> <p>C.4. Promouvoir la recherche et diffuser des informations sur la santé des femmes.</p> <p>C.5. Augmenter les ressources consacrées à la santé des femmes et suivre et évaluer la situation dans ce domaine.</p>
<b>D. La violence à l'égard des femmes</b>	<p>D.1. Prendre des mesures concertées afin de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes.</p> <p>D.2. Étudier les causes et conséquences de la violence à l'égard des femmes et l'efficacité des mesures de prévention.</p> <p>D.3. Éliminer la traite des femmes et aider les femmes victimes de violences liées à la prostitution et à la traite.</p>
<b>E. Les femmes et les conflits armés</b>	<p>E.1. Élargir la participation des femmes au règlement des conflits au niveau de la prise de décisions et protéger les femmes vivant dans les situations de conflit armé et autres ou sous occupation étrangère.</p> <p>E.2. Réduire les dépenses militaires excessives et contrôler la disponibilité des armements.</p> <p>E.3. Promouvoir des formes non violentes de règlement des conflits et réduire les violations des droits fondamentaux dans les situations de conflit.</p> <p>E.4. Promouvoir la contribution des femmes au développement d'une culture valorisant la paix.</p> <p>E.5. Fournir protection, assistance et formation aux réfugiées, aux autres femmes déplacées ayant besoin d'une protection internationale et aux femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.</p> <p>E.6. Prêter assistance aux femmes des colonies et des territoires non autonomes.</p>
<b>F. Les femmes et l'économie</b>	<p>F.1. Promouvoir les droits et l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, des conditions de travail appropriées et l'accès aux ressources économiques.</p> <p>F.2. Faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux.</p> <p>F.3. Fournir aux femmes, notamment à celles à faible revenu, des services professionnels et des moyens de formation, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie.</p> <p>F.4. Renforcer la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes.</p> <p>F.5. Éliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi.</p> <p>F.6. Permettre aux hommes et aux femmes de concilier responsabilités familiales et responsabilités professionnelles.</p>

<b>G. Les femmes et la prise de décisions</b>	<p>G.1. Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions.</p> <p>G.2. Donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décisions et d'exercer des responsabilités.</p>
<b>H. Les mécanismes institutionnels de promotion de la femme</b>	<p>H.1. Créer ou renforcer les mécanismes nationaux et autres organes gouvernementaux.</p> <p>H.2. Intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, des politiques et des programmes et projets d'intérêt général.</p> <p>H.3. Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation.</p>
<b>I. Les droits fondamentaux de la femme</b>	<p>I.1. Promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme, en particulier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.</p> <p>I.2. Garantir la non-discrimination et l'égalité devant la loi et dans la pratique.</p> <p>I.3. Diffuser des notions élémentaires de droit.</p>
<b>J. Les femmes et les médias</b>	<p>J.1. Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication.</p> <p>J.2. Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias.</p>
<b>K. Les femmes et l'environnement</b>	<p>K.1. Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux.</p> <p>K.2. Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable.</p> <p>K.3. Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes.</p>
<b>L. La petite fille</b>	<p>L.1. Éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la petite fille.</p> <p>L.2. Éliminer les comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles.</p> <p>L.3. Promouvoir et protéger les droits de la petite fille et faire mieux connaître ses besoins et son potentiel.</p> <p>L.4. Éliminer la discrimination à l'égard des filles dans l'enseignement, l'acquisition de capacités et la formation.</p> <p>L.5. Éliminer la discrimination à l'égard des filles dans les domaines de la santé et de la nutrition.</p> <p>L.6. Éliminer l'exploitation économique du travail des enfants et protéger les jeunes filles qui travaillent.</p> <p>L.7. Éliminer la violence contre la petite fille.</p> <p>L.8. Sensibiliser les petites filles et favoriser leur participation à la vie sociale, économique et politique.</p> <p>L.9. Renforcer le rôle de la famille dans l'amélioration de la condition de la petite fille.</p>

## 4.1 Cadre conceptuel

Les modes de vie, les cultures et les traditions des peuples autochtones (PA) ont évolué au fil des siècles grâce à leur lien très étroit avec la nature et le territoire. Il est donc essentiel de leur donner accès à la terre et aux ressources naturelles pour leur permettre de préserver et de développer leur propre identité et culture, et de prospérer sur le plan économique<sup>52</sup>. Ainsi, l'analyse met l'accent sur **l'autodétermination et la relation avec la terre**, car ces aspects englobent la plupart des domaines critiques de la DPAB, déterminent la situation particulière que vivent les femmes autochtones (FA) comme femmes et comme autochtones, et concernent à la fois les droits individuels et collectifs. En effet, l'accès à la terre, les droits fonciers et la dépossession des terres sont étroitement liés à la pauvreté, à la santé, à la violence, aux conflits armés, à l'économie, aux droits fondamentaux et à l'environnement.

Le rapport recense et décrit les **différentes formes de violence**. Certaines sont sexospécifiques, c'est-à-dire que les FA sont visées en tant que femmes (dans la société en général et au sein des communautés autochtones), et d'autres non,

en ce sens que les FA ne sont pas spécifiquement visées, mais peuvent tout de même subir (ce qu'elles font généralement) une part disproportionnée des effets de ces violences du fait de leur rôle traditionnel comme principales responsables des enfants et de la famille, et en raison de leur relation particulière avec la terre. Cela dit, l'intégrité individuelle et la protection contre la violence ne se limitent pas aux actes de violence physique et sexuelle envers autrui, mais concernent également la violence structurelle ainsi que la dépossession des terres et des ressources naturelles (Kuokkanen, 2019). Pour couronner le tout, les FA sont aussi victimes de racisme et de discrimination en raison de leur identité autochtone, ce qui explique pourquoi elles sont davantage exposées à la violence systémique et aux inégalités au sein des sociétés. Enfin, étant donné que le thème de la violence concerne presque tous les domaines critiques de la DPAB, les différentes formes de violence seront mentionnées tout au long du chapitre, et en particulier dans les sections 4.4, 4.5, 4.6, 4.10 et 4.12.

Les enjeux liés aux **migrations internes et externes et aux déplacements forcés** sont évoqués tout au long de l'analyse des domaines critiques, car ils sont profondément liés à la pauvreté, aux faibles taux d'emploi, à la violence et aux conflits armés, aux violations des droits de l'homme, au manque d'accès aux services sociaux et sanitaires de base, aux possibilités limitées **d'éducation et de formation**, à l'accaparement et à la dépossession des terres, aux changements climatiques, et aux effets des industries extractives et agroalimentaires sur les territoires autochtones.

Comme l'indique la Déclaration de Beijing des femmes autochtones de 1995, toute analyse de la situation et de la condition des femmes et des filles autochtones (FFA) doit tenir compte du modèle de développement actuellement dominant, soit le modèle capitaliste. Axé sur la croissance et la mondialisation, ce modèle a donné lieu à de nouvelles formes de **colonialisme écono-**

<sup>52</sup> « Pour les peuples autochtones, les terres, le territoire et les ressources constituent une source de moyens de subsistance, de médicaments, de patrimoine intellectuel, de sécurité alimentaire et de bien-être spirituel. La terre n'est pas seulement un facteur de production. Pour les femmes autochtones, la terre est aussi synonyme de Terre nourricière, de vie et de dignité; elle est à la base de leur culture, leur spiritualité, leurs croyances, leur survie, leurs systèmes alimentaires et leur médecine traditionnelle. La perte de leurs terres, leurs territoires et leurs ressources entraîne donc aussi la détérioration de leur capacité de survie et de leur résilience. » (UNPFII, 2020, par. 47). Dans le cadre des recherches qu'elle a menées au Canada, en Scandinavie et au Groenland, Kuokkanen (2019) explique que les peuples autochtones de toutes les régions décrivent couramment l'autodétermination en évoquant leur relation avec la terre. Cette relation est considérée comme essentielle à leur survie et à leur bien-être, de sorte que la protection de leur intégrité collective repose sur la préservation de leurs terres. Toutefois, les rôles liés à la terre sont inévitablement genrés et de nombreuses FA affirment que c'est à elles que revient la responsabilité de s'occuper de la terre, de l'eau et des médicaments tirés de la terre.

Le nouvel ordre mondial que l'on nous a brutalement imposé a été créé par des gens qui ont agressé la Terre nourricière et nous ont colonisés, marginalisés et discriminés. Les forces sous-jacentes de cette recolonisation, s'imposant au nom de la mondialisation et de la libéralisation du commerce, sont les riches États-nations industrialisés, ainsi que les sociétés transnationales et les institutions financières qu'ils contrôlent comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces puissances vont coopérer et se feront concurrence jusqu'à ce qu'elles aient épuisé les dernières ressources naturelles que recèlent nos terres et notre eau.

Déclaration de Beijing des femmes autochtones (1995)

**mique et politique** de la part de quelques nations puissantes. Par ailleurs, **l'imposition d'une vision occidentale dans toutes les disciplines**, dont la philosophie, la politique, l'économie et la science, en plus d'être discriminatoire, a dévalorisé les autres cultures de même que les connaissances ancestrales des PA et des FA. Ainsi, cette posture favorise diverses formes de discrimination et mène éventuellement au racisme.

En dépit de l'importance accordée à ces enjeux dans la déclaration de 1995, ceux-ci sont toujours d'actualité. Certes, ils sont mieux connus et ont été pris en compte dans le Programme 2030, mais le système politique et économique mondial n'a pas encore entrepris de changements significatifs, et on ne peut que constater la persistance des inégalités et des injustices.

## 4.2 Les femmes autochtones et la pauvreté

À l'échelle mondiale, la population autochtone est estimée à 476,6 millions de personnes, dont 238,4 millions de femmes et 238,2 millions d'hommes. En tout, les peuples autochtones constituent 6,2 % de la population mondiale (OIT, 2020), mais pas moins de 15 % des personnes les plus pauvres (UNPFII, 2020). Les données récentes de l'OIT (2020) montrent que les femmes autochtones (FA) se situent systématiquement au niveau le plus bas des indicateurs sociaux et économiques. Enfin, elles ont moins de chances que les autres de recevoir une éducation de base, et sont plus que quiconque menacées par l'extrême pauvreté<sup>53</sup>.

**Les données recueillies sur les différentes régions montrent que le taux de pauvreté est plus élevé chez les peuples autochtones (PA) et les FA que dans la population non autochtone. La pauvreté est un problème multidimensionnel qui affecte les FA et constitue un obstacle majeur à l'égalité et à la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux. Elle est la conséquence des politiques discriminatoires encore en vigueur, du modèle de développement capitaliste axé sur la croissance économique et des nouvelles formes de colonialisme. La pauvreté est également étroitement liée à la dépossession des terres, aux migrations, aux conflits armés, aux changements climatiques, aux déplacements forcés et à la perte des moyens de subsistance. La migration des FA, et en particulier celle vers les zones urbaines, est un**

<sup>53</sup> Il importe de préciser que les statistiques sur la pauvreté ne prennent pas toujours en considération les connaissances culturelles et les moyens de subsistance des FA. Le concept de l'appauvrissement est souvent privilégié à celui de la pauvreté dans la région des Amériques, car le fait d'évoquer la pauvreté peut donner lieu à des politiques publiques visant à fournir une simple assistance économique sans favoriser une véritable autonomisation des FA (VIII ECMIA regional Conference, 2020). En outre, les PA considèrent que la pauvreté et la prospérité sont liées au statut de propriétaire; au contrôle et à l'accès aux terres, aux territoires et aux ressources; à la pratique de leurs métiers traditionnels; aux systèmes de gestion durable des ressources; et à l'autonomie gouvernementale (Indigenous Peoples Major Group for Sustainable Development, 2017).

**phénomène observé dans toutes les régions, notamment en raison des occasions économiques limitées, de l'insécurité alimentaire, de la dépossession des terres et du manque de services sociaux de base.**

**En Afrique**, des représentantes de FA du Tchad, du Mali et du Burkina Faso ont expliqué que leurs communautés sont fortement touchées par la pauvreté en raison **de l'accès limité aux ressources et des conséquences des changements climatiques**,

dont une grave famine causée par la sécheresse. En République démocratique du Congo (RDC), au Soudan, au Cameroun, en Ouganda et au Botswana, la pauvreté est due aux **déplacements internes causés par les conflits armés de même que par les activités d'exploitation forestière et minière**. Comme les femmes sont plus durement touchées, l'incidence de la pauvreté s'en trouve accrue<sup>54</sup>. Dans la **région du Pacifique**, les taux de pauvreté chez les femmes

au niveau national se situent entre 1,7 % et 70 %. D'une part, la hausse du prix des denrées alimentaires et du carburant, le faible niveau de protection sociale officielle et **l'érosion des systèmes traditionnels de solidarité** ont rendu les femmes plus vulnérables à la pauvreté. D'autre part, la croissance démographique et les possibilités limitées d'emploi et d'affaires ont entraîné un **exode rural massif** (Erni et al., 2016). La conséquence qui en découle, **la perte de culture et l'effritement de l'autorité coutumière**, a été associée une hausse de l'abus d'alcool et du suicide, surtout chez les jeunes (Guampedia Foundation, 2019).

<sup>54</sup> Entrevues menées avec des informatrices clés autochtones, décembre 2019 et janvier 2020. Africa Indigenous Women's Report on the progress made on the implementation of Beijing +25.

**En Asie**, la plupart des PA vivent dans les régions rurales de pays à revenu faible ou intermédiaire, et sont **trois fois plus pauvres que la moyenne asiatique**. L'analyse des données de l'OIT pour 2019 révèle que les PA des pays à revenu intermédiaire sont toujours en retard sur le plan de la pauvreté et de l'emploi<sup>55</sup>. Dans la **région de l'Arctique**, la situation varie d'un pays à l'autre. Alors qu'en Scandinavie, le taux de pauvreté des femmes samies est semblable à celui des hommes samis et des autres

femmes scandinaves (Kuokkanen, 2015a), les femmes et les filles autochtones (FFA) du Canada et des États-Unis continuent de faire face à d'importantes inégalités sociales, économiques et politiques et ne jouissent pas du même niveau de vie, ni du même accès à la santé et aux services sociaux, à la nourriture, au logement, à l'emploi, à l'éducation et au développement socioéconomique que la plupart des autres citoyens canadiens et américains, et ces inégalités sont également associées à **l'exode rural**<sup>56</sup>.

**Dans les Amériques**, les données disponibles montrent qu'en dépit des chiffres encourageants liés à la réduction de la pauvreté dans tous les pays jusqu'en 2015, la situation des FA a peu évolué. La pauvreté est structurellement liée à la faible présence des FA sur le marché du travail et doit être analysée en conjonction avec les **violations de leurs droits collectifs sur leurs terres et territoires** ainsi qu'avec le **phénomène de la migration forcée** (en particulier des zones rurales vers les zones urbaines) qui perdure depuis des décennies.

<sup>55</sup> Environ 70,5 % de la population autochtone mondiale (soit 335,8 millions de personnes, dont 167,7 millions de femmes) vit en Asie, ce qui en fait la région ayant la plus grande diversité culturelle; 72,8 % de celle-ci, soit 244,3 millions de personnes, vit dans des zones rurales.

<sup>56</sup> Des études plus récentes ont attiré l'attention sur les problèmes que pose la relative invisibilité des conditions de vie des populations autochtones urbaines, dont la surexposition des FA à la violence, aux abus sexuels et à la traite (Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2017).



# Femmes autochtones d'Afrique



**77,9**  
**millions**

sont des personnes autochtones

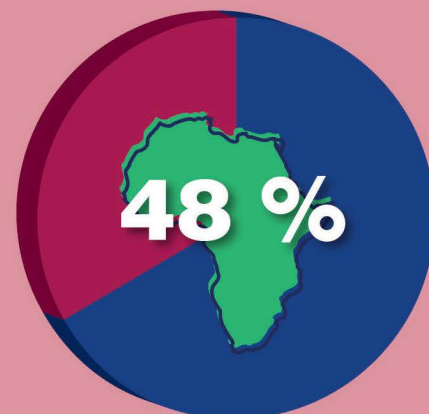


**38,7**  
**millions**

sont des femmes autochtones



Combien y a-t-il de femmes autochtones en Afrique?



Où vivent les femmes autochtones en Afrique?

**18 %**

des femmes autochtones vivent en milieu urbain



**82 %**

des femmes autochtones vivent en milieu rural

**89 %**

89 % des femmes n'ayant pas reçu d'éducation formelle sont autochtones

## Éducation



**0,6 %**

0,6 % des femmes autochtones ont suivi des études supérieures

**61 %**

61 % des femmes autochtones de plus de 15 ans travaillent

## Emploi



**97 %**

97 % des femmes autochtones occupent des emplois informels

## PRATIQUES EXEMPLAIRES

Le chapitre de l’Afrique centrale de l’OAF se consacre au renforcement des capacités, à l’autonomisation des compétences et au lobbying national et international. Son travail a permis de : former les FFA à la couture afin qu’elles puissent générer des revenus et exercer un travail indépendant; développer des projets pour contrer les changements climatiques dans les régions centrales et orientales du Cameroun par la protection des forêts, l’énergie solaire, l’eau propre et le processus REDD+<sup>57</sup>; former les femmes du Niger et du Nigéria à tirer un revenu de l’élevage de moutons et de la transformation du lait en fromage et en yaourt; réaliser des projets de construction dans le nord du Cameroun, tels que la construction d’une salle de classe et la rénovation d’une école primaire dans la région de l’Adamawa, la construction d’une résidence pour un médecin, ainsi que la rénovation d’un hôpital entre autres pour l’alimenter en eau potable; et forer un puits équipé d’une pompe à énergie solaire (Rapport régional de l’Afrique, 2020).

**Soqosoqo Vakamarama l’Taukei** est une organisation de FA des Fidji fondée en 1924 qui s’autofinance avec les cotisations des femmes de toutes les provinces et de tous les villages (Soqosoqo Vakamarama i Taukei - Viti, 2019; Biumaitotoya, 2020). L’organisation promeut la culture et les traditions autochtones fidjiennes et encourage les femmes à tirer profit de leurs savoir-faire et de leur artisanat pour lancer des projets générateurs de revenus au sein de leurs communautés. Des dirigeantes de cette organisation ont accompagné les décideurs politiques en occupant des postes ministériels pour encourager la participation des femmes dans la sphère publique (*Soqosoqo Vakamarama i Taukei – Viti*, 2019).

<sup>57</sup> REDD+ : Réduction des émissions causées par la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement.

## 4.3 L’éducation et la formation des femmes autochtones

L’éducation est l’un des déterminants les plus importants de la santé et du bien-être économique et social. Il s’agit en outre du principal moyen d’assurer le développement individuel et collectif des peuples autochtones (PA) sur le plan économique, social et culturel; ainsi qu’une condition préalable à l’exercice de leur droit à l’autodétermination. (UNPFII, 2020, par. 37).

**Si l’accès à une éducation de base s’est globalement amélioré pour les femmes et les filles en général, chez les peuples autochtones (PA), celles-ci sont toujours plus touchées par les disparités entre les sexes et ont un niveau d’éducation plus faible que les femmes non autochtones. Elles rencontrent toujours des difficultés pour accéder à une éducation de base en Afrique et dans la région Asie-Pacifique, et à l’enseignement secondaire et supérieur dans toutes les régions du monde. Les facteurs fréquemment associés à l’abandon scolaire sont notamment la grossesse précoce, le mariage forcé et certaines formes de travail forcé<sup>58</sup>. Même lorsqu’elles terminent leurs études supérieures, les femmes et les filles autochtones (FFA) se heurtent encore à des obstacles pour obtenir un emploi. Dans toutes les régions, l’accès limité à une éducation de qualité qui est culturellement et linguistiquement pertinente reste un défi majeur qui nuit à la transmission et à la préservation des langues et des cultures autochtones.**

**En Afrique**, malgré les progrès réalisés dans l’enseignement primaire, il reste beaucoup à faire pour augmenter l’indice de parité entre les sexes,

<sup>58</sup> Dans bien des sociétés autochtones, l’éducation des filles n’est pas aussi importante que celle des garçons, ce qui peut s’expliquer par des raisons d’ordre culturel et économique. Les filles ont généralement de multiples tâches à accomplir au sein de leur famille, et certaines ne fréquentent pas du tout l’école ou l’abandonnent très tôt, généralement pour se marier. D’autres migrent, même à un très jeune âge, vers les centres urbains afin de travailler comme domestiques (OIT, 2007). En outre, des données suggèrent que les pires formes de travail des enfants sont très répandues dans les populations autochtones de plusieurs pays (OIT, 2020).

qui est demeuré entre 0,90 et 0,96 de 2012 à 2018 dans les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest (UNESCO, 2019)<sup>59</sup>. En effet, les communautés autochtones de la plupart des pays africains privilégient la scolarisation des garçons et gardent les filles à la maison pour accomplir les tâches ménagères. Pour les FFA du Botswana et de la Namibie, **la barrière de la langue est également un enjeu de taille**, puisque le programme scolaire ne tient pas compte des langues autochtones (United Nations, 2017). Par ailleurs, le niveau de scolarisation diminue dans les pays touchés par un conflit armé, ce qui se traduit par des taux d'abandon élevés, une plus grande disparité entre les sexes et un faible taux d'achèvement des études (World Development Report, 2018). Dans la **région de l'Arctique**, les peuples samis de Scandinavie sont presque tous scolarisés, mais **n'ont pas toujours accès à une éducation de qualité pertinente sur les plans culturel et linguistique**<sup>60</sup>. Au Canada, malgré les progrès réalisés dans l'enseignement post-secondaire chez les PA, on observe encore des écarts importants du côté de la réus-

**Dans la déclaration de 1995, les FA soulignent que « même si la DPAB relève à juste titre que l'accès inégal à l'éducation et à la santé est une source de préoccupation, elle ne remet pas en question l'orientation essentiellement occidentale des systèmes d'éducation et de santé en place. Elle omet aussi de mentionner que ces systèmes ont perpétré la discrimination à l'encontre des peuples autochtones, et ne reconnaît pas le rôle que jouent les médias, l'éducation et la religion dans l'érosion de la diversité culturelle, ni le fait que ces systèmes occidentaux accélèrent l'ethnocide. »**

<sup>59</sup> Environ 9 millions de filles âgées de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisées contre 6 millions de garçons. Le taux d'abandon au niveau primaire est de 23 % pour les filles et de 19 % des garçons, alors qu'au niveau secondaire ce taux monte à 36 % pour les filles et à 32 % pour les garçons (UNESCO, 2019).

<sup>60</sup> En Finlande, le Comité CERD signale que « 75 % des enfants samis de moins de 11 ans vivent hors de leur communauté d'origine, et que malgré une augmentation du budget alloué à l'éducation, le nombre d'enseignants qualifiés de langues samies reste insuffisant ». En Suède, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CES-CR) recommande à l'État de prendre des mesures immédiates pour offrir aux enfants autochtones et aux enfants appartenant aux minorités la possibilité de recevoir une éducation qui leur permet d'apprendre leur langue maternelle. Il recommande également d'élargir l'accès à l'éducation bilingue dans les zones peuplées par des PA et des groupes minoritaires, ainsi que d'augmenter le nombre d'enseignants de langues samies et minoritaires.

site scolaire. Les femmes inuites affichent les niveaux d'éducation les plus faibles, et moins d'un tiers de celles âgées de 15 ans et plus (29 %) ont un diplôme d'études postsecondaires, alors que ce pourcentage est de 39 % chez leurs homologues des Premières Nations, et de 49 % chez les Métis (Canadian Centre for Policy Alternatives, 2019). En Fédération de Russie, l'un des principaux problèmes de l'éducation formelle est la **fermeture de jardins d'enfants et d'écoles dans les zones rurales éloignées** en raison des mesures d'optimisation budgétaire instaurées par le gouvernement. De plus, les universités sont peu accessibles aux PA étant donné qu'elles se trouvent dans des métropoles régionales et de grandes villes où le coût de la vie et des transports est élevé (RAIPON, 2013).

Dans la **région du Pacifique**, la parité des sexes dans l'enseignement primaire s'améliore pour la plupart des pays et territoires insulaires du Pacifique (PTIP), mais ce n'est pas le cas dans l'enseignement secondaire et supérieur. En Australie, en 2014, le taux de persévérance scolaire des filles autochtones était beaucoup plus faible que celui des filles

non autochtones. Chez les filles de 7-8 à 12 ans, il était de 58,2 % pour les élèves autochtones et de 86 % pour les non-autochtones. En Aotearoa Nouvelle-Zélande, les disparités de scolarisation entre les filles et les garçons existent toujours pour les élèves maoris ou issus d'un groupe ethnique du Pacifique (Pacific Islands Forum Secretariat, septembre 2015). La ségrégation sexuelle sur le marché du travail et le poids de la répartition traditionnelle des rôles entre les sexes font que les **progrès réalisés dans l'éducation des femmes ne conduisent pas nécessairement à**

**une amélioration de leurs perspectives d'emploi** (Secretariat of the Pacific Community, février 2015). **En Asie**, l'accès à des informations fiables et adéquates, à l'éducation et à la formation reste un défi pour les FFA. En Inde, les femmes et les filles adivasis, en particulier celles qui vivent en milieu rural, ont **peu ou pas accès à l'éducation** et manquent d'informations sur leurs droits en tant que femmes. Le fait que des centaines de FA de Thaïlande **ne possèdent pas le statut de citoyennes** soulève de sérieuses questions sur le respect de leurs droits fondamentaux, dont celui à l'éducation. Même dans un pays industrialisé comme le Japon, les données de 2015 indiquent que 92,6 % des Aïnous d'Hokkaido ont fréquenté l'école secondaire alors que la moyenne générale était de 98,6 %, et que seulement 25,8 % d'entre elles ont poursuivi des études universitaires comparativement à une moyenne de 42 %. **Dans les Amériques**, l'écart de scolarisation entre les femmes autochtones et non autochtones est très élevé dans tous les pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale. Dans certains pays, seule une infime minorité de filles autochtones (moins de 10 %) termine ses études secondaires, soit 6 % au Panama, 7 % en Colombie et au Nicaragua et 8 % en Équateur, et dans d'autres pays ce taux se situe entre 10 et 20 % (IACHR, 2017)<sup>61</sup>. En outre, l'analphabétisme est un problème persistant chez les FA. À titre d'exemple, environ 58 % d'entre elles sont analphabètes au Guatemala<sup>62</sup>, 43 % au Paraguay et 34 % au Mexique, soit un taux quatre fois supérieur à celui des femmes non autochtones (IACHR, 2017). Le parcours scolaire des filles et des jeunes femmes autochtones est souvent interrompu pour plusieurs raisons, dont l'accès inégal à l'éducation entre les populations urbaines et rurales; le travail des enfants autochtones; le travail forcé comme domestique, vendeuse ou ouvrière agricole; la grossesse précoce; et le mariage précoce et forcé (United Nations, 2010c).

<sup>61</sup> 13 % au Mexique et 14 % au Costa Rica. Le taux dépasse 20 % dans quelques pays : il est à 23 % en Uruguay et à 29 % au Pérou.

<sup>62</sup> Une situation qui tend à s'aggraver dans certaines zones géographiques. Par exemple, 87 % des femmes chuj sont analphabètes.

## PRATIQUES EXEMPLAIRES

Au Samoa, l'ONG **Brown Girl Woke (BGW)** a pour mission d'offrir des ressources aux jeunes femmes afin qu'elles deviennent des dirigeantes éclairées et confiantes (Tulifau, 2020). Elle reconnaît et met en évidence l'intersectionnalité entre l'égalité des sexes et l'égalité raciale. Elle encourage les femmes à échanger leurs points de vue et à faire connaître leur vision d'elles-mêmes, du monde et de l'avenir, en insistant sur l'importance de se soutenir mutuellement. Les femmes bénéficient de l'aide de mentores pour s'inscrire à l'Université, postuler à des emplois et organiser des projets communautaires. Elles reçoivent plus de 100 heures de mentorat, ce qui améliore leurs résultats scolaires, leur confiance en elles et leurs compétences en expression orale et en leadership (Brown Girl Woke, 2020).


**SURA-MAMA, en collaboration avec le RIA et l'OAFA-Afrique de l'Est**, a mis en œuvre des projets visant à renforcer les capacités des FA mbororos, soit une formation avec les partenaires concernés sur les moyens d'atténuer les conséquences des changements climatiques au Cameroun; une subvention en argent pour les FA qui veulent créer des entreprises génératrices de revenus dans les villes de Bangangté (région de l'Ouest) et de Douala (région du Littoral); une formation visant à informer les jeunes filles mbororos sur les dangers du mariage et de la grossesse précoces et sur l'importance de l'éducation; et la réalisation d'une étude sur le niveau d'éducation des femmes mbororos à Douala.

### 4.4 Les femmes autochtones et la santé

**Les indicateurs de la santé montrent que les peuples autochtones (PA) et les femmes autochtones (FA) sont en moins bonne santé que le reste de la population, indépendamment de**

leur emplacement géographique et de leur situation sociopolitique. Ainsi, les FA ont une moins bonne espérance de vie, et leurs taux de morbidité et de mortalité maternelles, tout comme leurs taux de suicide, sont plus élevés. Elles ont difficilement ou pas du tout accès à des services de santé de qualité (y compris de santé mentale) offerts dans leur langue et adaptés à leur culture, et les connaissances et pratiques de santé autochtones sont peu reconnues par la population. Enfin, elles ne sont pas bien informées et sensibilisées sur la santé sexuelle et procréative, et affichent des taux plus élevés de maladies sexuellement transmissibles, y compris le sida, ainsi que des taux plus élevés de grossesse chez les adolescentes. En somme, ce portrait de la santé des FA est surtout attribuable aux effets de la colonisation, à la violence environnementale, à l'exclusion, aux inégalités, à la perte des terres ancestrales, aux pratiques culturelles discriminatoires des prestataires de soins de santé traditionnels et à la discrimination envers les pratiques médicales autochtones<sup>63</sup>.

Dans certains pays africains, malgré les progrès réalisés dans l'application des politiques de santé, les FA sont toujours confrontées à des inégalités d'accès aux services de santé et de soins. Par exemple, en RDC, 37 % des FA bénéficient de soins prénataux, contre 94 % de l'ensemble des femmes congolaises (FNUAP, 2012). Les FA du Botswana ont rapporté que les femmes san-

 Dans la déclaration de 1995, les FA ont exhorté les gouvernements et la communauté internationale à instaurer des politiques de santé pour garantir une prestation de services accessibles, appropriés, abordables et de qualité aux populations autochtones, et à respecter et promouvoir la santé procréative des femmes autochtones. Les systèmes et pratiques de soins de santé autochtones méritent le respect et la reconnaissance, et les praticiens et guérisseurs autochtones doivent davantage être mis à contribution.

sont victimes de **discrimination dans les établissements de santé** en raison de leur apparence, de leur classe sociale et de leur sexe, ce qui les pousse à éviter les hôpitaux (entrevue, 2019). Au Cameroun, les femmes mbororos et pygmées ont **difficilement accès aux établissements de santé** qui sont souvent loin de leur domicile et ne sont pas gratuits. Au Tchad, le manque de soins de santé est l'une des principales causes du taux élevé de mortalité et de maladies évitables chez les FA (IWGIA, 2019). Enfin, dans les


pays touchés par des conflits comme le Mali, le Soudan, le Burkina Faso et le Cameroun, les FA ont signalé que les femmes enceintes doivent parcourir de longues distances pour se rendre à l'hôpital et que les conditions de voyage sont parfois difficiles (entrevue, 2019).

Dans la **région du Pacifique**, les établissements de santé sont généralement concentrés dans les îles principales et les zones urbaines, de sorte que les personnes vivant dans des zones rurales ou éloignées **n'ont pas toujours accès aux services de santé** (Secretariat of the Pacific Community, février 2015). Les Chamorros de Guam présentent un taux et une incidence de mortalité disproportionnés par rapport aux autres groupes ethniques de l'île, ainsi qu'un **taux de mortalité plus élevé pour tous les cancers** entre 1998 et 2002 par rapport au reste de la population des États-Unis. De même, les Kanaka Maoli, un peuple autochtone d'Hawaii, ont le taux de mortalité par cancer ajusté selon l'âge le plus élevé, l'espérance de vie la plus faible et les pires indicateurs de santé de tous les groupes ethniques d'Hawaii (Braun, Mokuau, Hunt, Ka'ano'i et Gotay, 2002). En **Asie**, les FA vont rarement chercher à se soigner, surtout en raison de l'accès difficile aux services (distance ou isolement géographique, coût

<sup>63</sup> Les effets de la violence environnementale, des industries extractives et des changements climatiques sur la santé des femmes autochtones seront aussi abordés à la section 4.12. La déforestation, la violence environnementale et les changements climatiques affectent la capacité des FA à se procurer des plantes médicinales traditionnelles. En outre, l'expansion des industries extractives et les migrations de retour ont été associées à la propagation du sida.

et adéquation des services offerts, etc.), et cette tendance est renforcée par l'**attitude discriminatoire des prestataires de services de santé**. En Inde, la santé et le bien-être des femmes et des filles autochtones se sont détériorés, en particulier pour celles vivant en milieu rural. En outre, les déplacements de population ont été associés au taux élevé de **carences nutritionnelles chroniques**. Au moment de conclure cette étude, l'**épidémie de COVID-19** commençait à se propager dans le monde, et déjà, les rapports des organisations de femmes et de PA d'Asie font craindre que les FA ne puissent accéder aux services de secours du fait qu'elles n'ont pas la citoyenneté (Thaïlande et Népal) ou qu'elles ne figurent pas sur les listes officielles ou de recensement (Philippines).

Dans la **région arctique**, les peuples samis de Scandinavie ont un **accès limité à des services de santé adaptés à leur culture et à leur langue**, ce qui fait que les Samis en général et les femmes samies en particulier sont en moins bonne santé que les autres<sup>64</sup>. En Russie, de nombreuses communautés rurales éloignées **n'ont pas facilement accès à des soins de santé**, ce qui pose des défis spécifiques et urgents pour les soins maternels (Cultural Survival, 2015). En outre, l'espérance de vie de la petite population autochtone du nord de la Sibérie et de l'Extrême-Orient est beaucoup plus faible que celle de l'ensemble de la population russe (Bogoyavlenskiy, 2010). Enfin, **les problèmes de santé mentale et les hauts taux de suicide** sont des problèmes qui affligent fortement les PA. Une étude de 2018 sur le bien-être des enfants et des jeunes autochtones de l'Arctique a montré que, par rapport aux po-

 **La Déclaration de Beijing des femmes autochtones de 1995** reconnaît que « le nombre croissant de suicides chez les femmes autochtones, en particulier dans les pays fortement industrialisés, est dû à l'aliénation psychologique et aux politiques assimilationnistes caractéristiques de ces pays ».

pulations nordiques majoritaires, les jeunes samis et inuits du Groenland sont plus souvent victimes de violence, d'abus, de pensées suicidaires et de suicide (Ingemann et Lytken, 2018). Aux États-Unis, le suicide représente la deuxième cause de décès chez les Indiens d'Amérique et les autochtones de l'Alaska (IAAA) âgés de 10 à 34 ans<sup>65</sup>. Au Canada, le taux de suicide chez les filles et les jeunes femmes des Premières nations est sept fois plus élevé que celui des filles et des jeunes femmes non autochtones (35 pour 100 000 contre 5 pour 100 000). Selon Sumarokov et ses collaborateurs (2014), le Service fédéral des statistiques de Russie estime que la région autonome des Nenets, où les Nenets représentent environ un sixième de la population, a l'un des taux de suicide les plus élevés de Russie. **Dans**

**les Amériques**, les statistiques disponibles sur les grossesses précoces et la mortalité maternelle et infantile indiquent la présence d'inégalités entre les populations autochtones et non autochtones. Elles révèlent également des écarts significatifs qui perdurent dans l'accès aux services de santé. Par exemple, une analyse de trois indicateurs clés, qui porte sur 16 pays, montre que les femmes et les adolescentes autochtones sont moins susceptibles d'avoir accès aux services

de santé maternelle que les femmes non autochtones (FNUAP et CHIRAPAQ, 2018). Les FA sont à la fois touchées par des taux plus élevés de mortalité infantile<sup>66</sup>, et de mortalité maternelle. Même si certains pays affichent des progrès significatifs, une FA en Bolivie a presque deux fois plus de chances de mourir pendant la grossesse, l'accouchement ou la puerpéralité que la moyenne des Boliviennes. Ainsi, les données du dernier recensement (2016) indiquent qu'environ 68 % des décès maternels surviennent chez les FA.

<sup>64</sup> En Finlande, comme ailleurs dans les pays nordiques, les femmes samies se heurtent à des barrières culturelles et linguistiques quand elles font appel aux services sociaux et de santé. Lors d'une entrevue menée dans le cadre de cette étude, une femme du nord de la Norvège a exprimé ses craintes par rapport à l'approche occidentale de santé mentale que les professionnels et les services de santé mentale utilisent avec les femmes samies sans égard pour leur culture.

<sup>65</sup> Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté sur sa mission aux États-Unis d'Amérique, 2018. A/HRC/38/33/Add.1, par. 62.


<sup>66</sup> Parmi les principales causes de mortalité infantile figurent les infections respiratoires aiguës, la malnutrition et la diarrhée, soit toutes des maladies évitables.

## PRATIQUES EXEMPLAIRES

**Le programme de formation de sages-femmes d'Inuulitsivik au Nunavik.** Dans l'Inuit Nunangat, plusieurs programmes axés sur la culture et le territoire ont été établis avec succès par les Inuits pour les Inuits. Le programme de sages-femmes inuites d'Inuulitsivik est l'une des nombreuses pratiques communautaires prometteuses gérées par des Inuites qui combinent avec succès des approches inuites et occidentales. Dans ce programme, des équipes de sages-femmes offrent des soins prénataux, obstétricaux et postnataux pour permettre aux communautés du Nunavik de se réapproprier l'expérience de la grossesse et de l'accouchement. Ce programme prend la décision de transférer une femme enceinte non pas en fonction d'une évaluation des risques biomédicaux, mais en s'appuyant sur un système de calcul du risque fondé sur la communauté et le savoir inuit. Ce système a démontré que la réhabilitation du savoir traditionnel inuit et de la prise en charge communautaire de l'accouchement peut satisfaire, voire dépasser, les normes biomédicales de santé pour la mère et l'enfant, et ce, avant et après la naissance. Les Inuits sont dans une position privilégiée qui leur permet de s'approprier les forces du savoir traditionnel et du savoir occidental dans leurs programmes de santé sexuelle (Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2007; p. 22).

Au **Mexique**, un groupe de travail multilatéral a été mis en place il y a quelques années pour traiter de la mortalité maternelle, de la profession de sage-femme et d'autres questions liées aux soins maternels sécuritaires et exempts de violence. Grâce à cette initiative, les donateurs ont largement contribué à l'accélération des démarches dans ce domaine et à la mise en place d'écoles nationales de sages-femmes; de protocoles approuvés de soins à la naissance; et de discussions sur les enjeux législatifs et sur l'éradication du ma-

riage forcé et précoce (*Red autonoma de medicos tradicionales y parteras de la CDMX y área metropolitana*)<sup>67</sup>.



### 4.5 La violence à l'égard des femmes et des filles autochtones

**La violence à l'égard des femmes est un problème majeur et très répandu qui touche aux droits de la personne et se rapporte aux dimensions culturelle, économique, sociale et juridique du système patriarcal hégémonique dans lequel nous vivons. Elle se manifeste à l'intersection de multiples systèmes d'oppression pesant sur la vie des femmes autochtones (FA), dont le plus important est le racisme (Crenshaw, 1999; FIMI, 2006). Le FIMI (2006) a identifié plusieurs formes de violence<sup>68</sup>, dont la violence sexiste (VS) qui fait l'objet de la présente section.**

**La VS est un problème criant auquel font face les FA du monde entier et pour lequel il y a urgence d'agir. Elle comprend notamment la violence domestique, la violence physique et sexuelle, les disparitions, le féminicide, la traite à des fins d'exploitation sexuelle, la maternité de substitution forcée et les mariages précoces. Malgré le manque généralisé de données et d'études sur le sujet, il ressort des études disponibles que les FA connaissent des taux de violence sexiste plus élevés que les femmes non autochtones et des taux de signalement plus faibles. En outre, elles ont peu ou pas accès à des services de qualité adap-**

<sup>67</sup> Information accessible sur le site : <https://www.facebook.com/Red-autonoma-m%C3%A9dicos-tradicionales-y-parteras-cdmx-%C3%A9rea-metropolitana-112667363433612>

<sup>68</sup> Le FIMI a introduit le concept de violence écologique pour illustrer comment les politiques et les pratiques qui portent atteinte à la Terre, à ses nombreux écosystèmes et à la stabilité du climat menacent la santé, la subsistance, le statut social et la survie culturelle des FA. Un autre concept, soit celui de la violence spirituelle, a aussi été retenu pour mettre en évidence le lien entre la violence contre les femmes et le dénigrement systématique des pratiques spirituelles autochtones (FIMI, 2006, p. 12).

**tés à leur culture et à leur langue, à une police racialisée et à la justice, et il n'existe pas suffisamment de politiques publiques appropriées pour prévenir la violence et protéger les femmes contre celle-ci.**

Selon l'ONU, la **région de l'Afrique** affiche le **pire taux de violence sexiste**, qui était estimé à 69 % en 2017 (UNODC, 2018). Les organisations de FA ont d'ailleurs signalé que la **violence domestique** est très répandue dans leurs communautés et que la plupart des FA ne signalent pas ces abus à cause de leur situation (entrevue avec des femmes Ogiek, 2020). Dans des pays comme le Mali, le Burkina Faso, la RDC et le Cameroun, les filles autochtones sont désormais des cibles et des victimes de violences sexuelles ainsi que de mariages et de grossesses précoces, à cause des hauts niveaux de pauvreté et d'analphabétisme et des nombreux conflits armés qui affectent leurs communautés (entrevue, 2019). En outre, le taux de mutilations génitales féminines (MGF) est très élevé dans certaines communautés autochtones kenyanes : il est estimé à 94 % chez les Somalis, à 86 % chez les Samburus, à 84 % chez les Kisiis et 78 % chez les Massaïs (IW-GIA, 2019).

**En Asie**, une étude sur la VS menée en 2016 au Timor-Leste par des femmes du réseau AIWN a révélé que 59 % des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences sexuelles et physiques de la part de leur partenaire intime, et 14 % de la part d'autres personnes. Certaines politiques conservatrices sont toujours en vigueur, comme l'article 277 du code pénal thaïlandais qui permet aux violeurs présumés d'épouser leurs victimes mineures (13 à 15 ans) plutôt que de se voir infliger une sanction pénale. Les filles et les

jeunes femmes autochtones de la région du Mékong sont particulièrement vulnérables à la **traite à des fins d'exploitation sexuelle**, et on rapporte que des filles autochtones sont vendues à des fins de traite et de servitude pour dettes au Cambodge, en Chine, en Indonésie, au Myanmar, dans la province chinoise de Taiwan et en Thaïlande<sup>69</sup>. En Inde, au Cambodge, en Thaïlande, au Laos et au Népal, la maternité de substitution forcée est une nouvelle forme d'exploitation bien documentée, et en Inde, on rapporte même des cas de « chasse aux sorcières »<sup>70</sup>. **Dans la région du Pacifique**, les femmes et les filles sont souvent la cible de multiples formes de discrimination et sont exposées de manière disproportionnée à la violence. En Australie, des études de prévalence montrent qu'une

femme sur trois a subi des violences physiques et une sur cinq des violences sexuelles, les FA étant beaucoup plus susceptibles que les autres femmes de subir des violences physiques au cours de leur vie. En Aotearoa Nouvelle-Zélande, les femmes maories courent deux fois plus de risques de subir des violences que les autres femmes du pays, et au moins 50 % des FA qui ont été agressées sexuellement seront à nouveau victimes d'un tel crime (Pacific Islands Forum Secretariat, septembre 2015). À Hawaii,

**La Déclaration de Beijing des femmes autochtones de 1995 souligne que « la perpétuation d'un modèle de développement axé sur la croissance et misant sur l'exportation fait que les pays dépendent des importations et croulent sous les dettes extérieures. Comme conséquence, les FA sont davantage touchées par la violence, le trafic sexuel et la traite de main-d'œuvre. Qui plus est, le développement du tourisme, qui vise à attirer des capitaux étrangers, a entraîné une marchandisation des FA et une augmentation spectaculaire de l'incidence du sida ».**

<sup>69</sup> À titre d'exemple, les jeunes femmes autochtones des tribus montagnardes du nord et du nord-est de la Thaïlande sont les principales victimes de la traite interne, en particulier à des fins d'exploitation sexuelle.

<sup>70</sup> Dans le Rajhastan, en Inde, les données du gouvernement indiquent que 134 sorcières présumées ont été tuées par la foule en 2016, dont 123 dans l'État du Jharkhand. La défense juridique des victimes de cette chasse aux sorcières est encadrée par un article du Code pénal indien de 1860 qui vise à punir les auteurs de viol, de meurtre et de torture. Neuf personnes ont été condamnées à mort en 2018 pour le meurtre de trois membres d'une famille accusée de sorcellerie. Des critiques estiment que le Code pénal ne prend pas suffisamment en compte la totalité des crimes associés à cette affaire, notamment la diffamation, l'humiliation publique et les agressions sexuelles.



32,3 % des signalements de violence commise par un partenaire intime ont été faits par des femmes hawaïennes autochtones qui se sont elles-mêmes identifiées à ce titre dans les documents de leur dossier médical (Oneha, Magnussen et Shoultz, 2010). En outre, les femmes vivant dans les régions éloignées et les îles périphériques ont toujours du mal à accéder aux services.

La violence est l'un des plus grands problèmes qui affligent les FA de tous les États de la **région de l'Arctique**. Cependant, les données et les études disponibles sur la violence varient considérablement d'un pays à l'autre. En Scandinavie, à l'exception de la Norvège, **peu d'études ont été consacrées à la violence** envers les femmes samies<sup>71</sup>. En revanche, au Canada et aux États-Unis, plusieurs études ont clairement établi que les FA subissent un taux de violence beaucoup plus élevé que les femmes non autochtones<sup>72</sup>. En outre, des centaines de FA ont disparu ou ont été assassinées dans les trente dernières années, et un grand nombre d'études se sont penchées sur ce fléau<sup>73</sup>. Il a également été démontré que les FA ont

<sup>71</sup> Les entrevues menées par Kuokkanen (2015a, p. 274) dans plusieurs communautés samies ont révélé que « la violence sexiste sous toutes ses formes, y compris la violence physique, sexuelle, psychologique et structurelle, est un problème urgent, mais qui reste peu reconnu et n'est pas dûment pris en compte par les institutions politiques et les politiques publiques ». Cet état de fait a été confirmé par les deux informatrices clés interviewées dans le cadre de l'étude régionale.

<sup>72</sup> Selon le Centre canadien de politiques alternatives (Canadian Centre for Policy Alternatives, 2019), les FA du Canada sont environ trois fois plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale que les femmes non autochtones (Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2014). Elles sont en outre douze fois plus susceptibles d'être assassinées ou portées disparues que les autres femmes; et seize fois plus que les femmes caucasiennes. On estime qu'un quart de toutes les femmes victimes d'homicide au Canada en 2015 étaient autochtones. Les taux de violence sont également alarmants chez les filles et les adolescentes autochtones. Elles sont plus nombreuses à déclarer avoir été agressées physiquement ou sexuellement avant l'âge de 15 ans (40 %) que les non-autochtones (29 %). Dans cette tranche d'âge, les filles autochtones sont également plus susceptibles de déclarer avoir subi de mauvais traitements physiques et sexuels que les garçons autochtones (Boyce, 2016). Par rapport aux femmes blanches non hispaniques, les femmes autochtones des États-Unis sont 1,2 fois plus susceptibles d'avoir subi des violences au cours de leur vie, 1,7 fois plus susceptibles d'avoir subi des violences durant la dernière année (Rosay, 2016), et 2,5 fois plus susceptibles d'avoir été violées ou victimes d'agressions sexuelles (Amnesty International, 2006).

<sup>73</sup> National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls (2019), Final Report; Urban Indian Health Institute Report (UIHI, 2017).

**du mal à trouver un endroit sûr en cas de violence**, et qu'il n'y a pas suffisamment de refuges pour femmes au Sápmi (Scandinavie) et au Nunavut (Canada), tandis qu'au Canada, la persistance du profilage racial révèle une discrimination systématique bien ancrée dans les politiques et les pratiques institutionnelles (Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2020). **Dans les Amériques**, la violence contre les femmes, un problème grave et multidimensionnel qui prend différentes formes, menace les droits fondamentaux et touche tous les pays de la région. Les principaux obstacles à l'élimination de celle-ci sont : a) le manque de données ventilées par sexe et par origine ethnique dans les statistiques et les dossiers administratifs des pays; b) le peu d'études sur les multiples expressions et dimensions de la violence sexiste contre les FA; et c) l'absence de politiques publiques adaptées à la culture et aux contextes dans lesquels vivent les FA. Un problème particulièrement pressant est la violence liée aux mariages et aux unions précoces et forcés impliquant des filles et de jeunes femmes autochtones (FIMI, 2006; CHIRAPAQ et FNUAP, 2018). Enfin, l'accès à la justice reste un défi majeur, autant dans les systèmes judiciaires ordinaires qu'autochtones, où de nombreuses lacunes subsistent et où des reculs ont même été constatés dans certains pays (VIII Continental Meeting of Indigenous Women of the Americas, Violence Group, 2020).



## PRATIQUES EXEMPLAIRES



**En Asie, les organisations de FA ont lancé de nombreuses initiatives pour lutter contre la violence** dont elles sont victimes. Ces initiatives consistent notamment à promouvoir la documentation et le signalement des cas, à soutenir les centres de réhabilitation destinés aux survivantes et à faire pression auprès des gouvernements et à collaborer avec eux afin, notamment, de mettre en place des services de soins pour les femmes et les filles victimes de la traite (Inde, Bangladesh, Népal), de dénoncer les activités

de l'armée (Philippines), et d'instaurer des groupes de soutien et des services de référence pour les survivantes (Report on Asia Regional Meeting of AYNILFS Partners and Indigenous Women's Networks, October 3–6, 2019).

**En réponse aux pressions exercées depuis longtemps par les mouvements de FA et les familles de survivantes, le gouvernement du Canada a finalement lancé une enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées** en décembre 2015, et le rapport final, intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place*, a été déposé au gouvernement en juin 2019. S'appuyant sur des preuves, des témoignages, des recherches indépendantes et des analyses juridiques approfondies, le rapport conclut que le Canada a commis un génocide contre les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones. Il soutient également que les lois, les politiques et les pratiques fédérales, provinciales et municipales du Canada sous-tendent la structure de violence qui a entraîné des milliers de meurtres et de disparitions ainsi que d'autres violations graves des droits fondamentaux des femmes et des filles autochtones (Canadian Centre for Policy Alternatives, 2019, p. 12).



#### 4.6 Les femmes autochtones et les conflits armés

**Les conflits armés auxquels sont confrontés les peuples et les femmes autochtones portent principalement sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources naturelles. Dans presque toutes les régions du monde, les peuples autochtones (PA) sont déplacés et subissent de plein fouet les conséquences de la violence qui sévit sur leurs territoires. Pour les femmes autochtones (FA), la situation est encore pire : elles sont exposées aux violences sexuelles et aux viols, et subissent les consé-**

**quences de la militarisation de leurs territoires (par les armées nationales ou par le crime organisé qui contrôle le trafic de drogue) ainsi que de l'expansion des bases militaires sur les terres et territoires autochtones.**

**Malgré tout, « plutôt que de se considérer comme des victimes passives, les femmes autochtones ont assumé le rôle de médiatrices et d'architectes de la paix » (UNPFII, 2020, par. 55).**

ONU Femmes (2015) reconnaît que les FA d'Afrique ont apporté une remarquable contribution au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.<sup>74</sup> Cependant, **la plupart des conflits armés sur le continent se produisent dans les endroits où les ressources naturelles sont abondantes, et c'est aussi là que vit la majeure partie de la population autochtone.** Dans ce contexte, les FA sont confrontées à des taux élevés de violence, de viol et de harcèlement de la part des groupes armés (entrevue, 2019). En RDC, au Cameroun, au Soudan, au Mali et au Burkina Faso, les femmes et les filles sont exposées au viol collectif, à l'esclavage sexuel, au meurtre et au harcèlement commis par des groupes armés opérant dans les régions où elles vivent (Jayakumar, 2016). En outre, les conflits armés ont aggravé l'insécurité alimentaire et la pauvreté des FA, en particulier lorsque leurs maris ont été tués durant le conflit et qu'elles se retrouvent seules à s'occuper des enfants. Dans de tels cas, la situation peut devenir insoutenable à un point tel que certaines se tournent vers la prostitution ou le suicide (entrevue, 2019). **Dans les Amériques**, le conflit armé en Colombie a été la principale cause des déplacements forcés de FA, ce qui les a exposées à la violence sexuelle, à l'exploitation et aux abus sexuels, ainsi qu'à la déposssession de leurs terres et de leurs biens fonciers (Fuentes López, 2010, p. 58). De plus, dans le triangle du nord de l'Amérique centrale (Gua-

<sup>74</sup> Par exemple, la RDC a adopté la deuxième génération de son plan d'action sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies consacrée aux femmes, à la paix et à la sécurité, dont le plan d'opération dispose d'un budget de 26 millions de dollars et accorde une place aux FA (UN Women, 2015).

La Déclaration de Beijing des femmes autochtones de 1995 souligne que même si la DPAB mentionne les effets de la persécution et des conflits armés, « elle omet de préciser que beaucoup de ces conflits armés se produisent sur les terres des peuples autochtones.

Ces conflits sont le résultat d'actions agressives de la part des sociétés transnationales et des gouvernements pour s'approprier les ressources non exploitées en territoire autochtone, malgré la revendication par les peuples autochtones de leur droit de disposer de ces ressources. En outre, la déclaration ne reconnaît pas que le règlement des conflits armés, particulièrement ceux qui se produisent en territoire autochtone, repose sur la reconnaissance de nos droits à l'autodétermination, à nos terres et à nos eaux. Les opérations militaires menées sur les terres des peuples autochtones se servent du viol, de l'esclavage sexuel et du trafic sexuel des femmes autochtones pour accentuer la soumission de la population autochtone ».

temala, El Salvador, Honduras et Mexique), les **groupes armés ont intensifié leurs violences** et ont transformé certaines régions en zones fortement militarisées, ce qui a rendu les FA extrêmement vulnérables (UNHCR, 2015; RAISG).

**En Asie, la militarisation des territoires qui résulte des litiges concernant les terres et les ressources** a eu de graves conséquences pour les FA. Par exemple, la guerre totale et la loi martiale dans la région de Mindanao décrétées par le gouvernement philippin ont forcé les FA à supporter des conditions de vie difficiles dans des abris temporaires et des centres d'évacuation, les rendant ainsi plus vulnérables aux maladies. Par ailleurs, le recours à la violence sexiste est une stratégie fréquemment utilisée pour affaiblir les communautés autochtones, en particulier dans les zones militarisées de certains pays comme

le Bangladesh, les Philippines, l'Inde et la Birmanie. Enfin, au Japon, les Ryukyuan d'Okinawa ont dû faire face à l'**expansion continue des bases militaires américaines** sur leurs terres<sup>75</sup>. Dans la **région du Pacifique, la colonisation, la militarisation et la nucléarisation** sont une source de conflits et de vives inquiétudes (Evans, 2014; UNRCPD, 2020). La vie des Chamorros, et notamment la survie de leur langue maternelle, de leurs traditions et de leur identité, a été affectée par des siècles de colonisation (Natividad & Lizama, 2019). En effet, la présence des forces militaires américaines à Guam a entraîné, entre autres conséquences, une contamination de leur environnement et la dépossession de leurs terres ancestrales et de leurs sites sacrés. La situation socioéconomique du peuple hawaïen a également été gravement compromise par la colonisation : à Oahu, la capitale d'Hawaï, l'armée américaine contrôle 25 % du territoire alors qu'une grande partie des terres prises par l'armée appartient légalement aux Hawaïens (Trask, 2004).

## PRATIQUES EXEMPLAIRES



L'affaire **Sepur Zarco** (2014) au Guatemala est un bon exemple d'application de la **justice transitionnelle**. En effet, ce procès a permis de défendre la cause de 15 femmes du peuple Q'eqchi' qui, pendant le conflit armé, ont été victimes de violence systématique et d'esclavage sexuel à proximité de la base militaire de Sepur Zarco. C'était la première fois dans toute l'histoire qu'un tel cas était porté devant les tribunaux nationaux, ce qui a marqué un tournant historique dans la jurisprudence internationale sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Même si un lieutenant et un officier militaire ont été placés en détention

<sup>75</sup> Bien que les bases américaines n'occupent que 0,6 % du territoire japonais, 74 % d'entre elles se trouvent à Okinawa. Les délégués d'Okinawa à la 16<sup>e</sup> session de l'UNPFII (2017) ont discuté de l'insécurité que vit la population locale en raison de la présence envahissante de ces bases sur leur territoire et ont critiqué l'indifférence du Japon à l'égard de leur situation. Ils déplorent en outre qu'une autre base aérienne (Kadena) ait été construite sur des grottes et des tombes considérées comme sacrées pour les Ryukyuan.

provisoire, on constate que « la justice transitionnelle au Guatemala n'a apporté que de modestes avancées par rapport à l'ampleur et à la gravité des violations des droits fondamentaux commises durant ce conflit armé ». (Impunity Watch, 2019)

Les liens communautaires durables et le **renouveau culturel des Chamorros**, y compris leurs efforts pour récupérer l'histoire, la langue, la littérature et les traditions, ont jeté les bases d'un mouvement **contre la militarisation** (Natividad & Kirk, Fortress Guam : Resistance to US Military Mega-Buildup, 2010). Des représentantes de l'organisation Fuetsan Famalao'an (force des femmes) et de groupes tels que I Nasion CHamoru (nation Chamorro), Guahan Coalition for Peace and Justice (coalition de Guam pour la paix et la justice), Tao'tao'mona Native Rights (droits des peuples autochtones Tao'tao'mona), Guahan Indigenous Collective (collectif autochtone de Guam) et We Are Guåhan (nous sommes guamiens) ont rassemblé des personnes d'origines ethniques et professionnelles diverses pour plaider en faveur de la transparence et de la participation démocratique aux décisions concernant l'avenir de l'île. En plus de ces groupes, le réseau Famoksaian regroupe de jeunes militants de la diaspora chamorro qui œuvrent dans les centres urbains de Californie. (Natividad & Kirk, Fortress Guam : Resistance to US Military Mega-Buildup, 2010; Cristobal, 2006).



## 4.7 Les femmes autochtones et l'économie

**Les femmes autochtones (FA) font face à des défis propres au monde du travail qui risquent d'exacerber leur marginalisation et leur pauvreté. Étant donné qu'elles dépendent fortement du travail informel et qu'elles se trouvent**

**principalement dans des zones menacées par les changements climatiques, elles sont désavantagées par rapport aux autres femmes et aux hommes autochtones (OIT, 2020). Par ailleurs, elles se heurtent à bien d'autres obstacles économiques liés, entre autres, aux politiques d'ajustement macroéconomique qui les touchent de manière disproportionnée; aux lois discriminatoires en matière de droits fonciers, de ressources naturelles, de prêts et de crédit; et aux projets de développement agressifs tels que les activités minières et agro-industrielles sur les terres autochtones, qui entraînent la contamination du sol, la dépossession des terres et la perte des moyens de subsistance traditionnels. Enfin, ce sont elles qui assument la plus grande part de responsabilité des soins non rémunérés et des travaux ménagers dans leurs communautés.**<sup>76</sup>

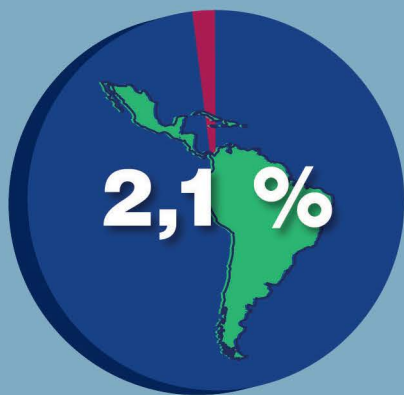
La plupart des **pays africains** n'ont pas de programme visant à renforcer l'autonomie économique des FA, de sorte que le Cameroun, le Soudan, l'Ouganda, le Tchad et la RDC **refusent de leur garantir l'accès à une terre et à des prêts**. Le fait qu'elles ne possèdent pas de terre les rend dépendantes des hommes et les empêche de développer les compétences essentielles pour améliorer leur situation. Les droits de propriété et d'usage de la terre permettent aux FA de se servir de leur terre pour obtenir des prêts, créer des entreprises, améliorer leur mode de vie et aider leur communauté (Njieassam, 2018).

<sup>76</sup> Lors de la 14<sup>e</sup> Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes (Santiago, 27-31 janvier 2020), la délégation de FA de l'ECMIA a réussi à inclure dans l'engagement de Santiago une mention sur l'économie des soins liée aux connaissances, à l'art et à la culture traditionnels des FA, qui est formulée comme suit : « Comptabiliser les effets multiplicateurs d'un développement de l'économie des soins en termes de participation des femmes au marché du travail, y compris les emplois liés aux connaissances, à l'art et à la culture traditionnels des femmes autochtones, d'origine africaine, rurales et des communautés de base, de bien-être, de redistribution, de croissance économique, ainsi que l'impact économique de cette économie des soins (Engagement de Santiago, par. 25).

# Femmes autochtones des Amériques

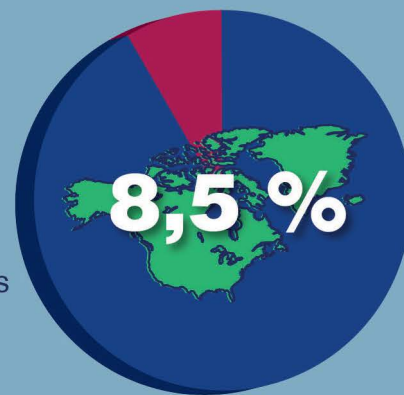


Combien y a-t-il de femmes autochtones dans les Amériques?



**28 millions**  
de femmes autochtones en Amérique latine et aux Caraïbes

**3,8 millions**  
de femmes autochtones en Amérique latine et aux Caraïbes



Où vivent les femmes autochtones dans les Amériques?

**48 %**

des femmes autochtones vivent en milieu rural en ALC

**31 %**

des femmes autochtones vivent en milieu rural en Amérique du Nord



**53 %** **3,6 %**

53 % des femmes autochtones en ALC n'ont pas reçu d'éducation formelle et 3,6 % ont suivi des études supérieures

**Éducation**



**3,6 %** **37,8 %**

3,6 % des femmes autochtones en Amérique du Nord n'ont pas reçu d'éducation officielle et 37,8 % ont suivi des études supérieures

**24 %**

24 % des femmes autochtones en ALC sont des travailleuses rémunérées

**Emploi**



**96 %**

96 % des femmes autochtones en Amérique du Nord sont des travailleuses rémunérées

**85 %**

85 % de las Mujeres Indígenas en LAC tienen trabajos informales



**En Asie**, la perspective macroéconomique néolibérale qui voit la terre comme un capital ou un bien économique est totalement incompatible avec la conception des peuples autochtones (PA) qui considèrent la terre comme le fondement de leur identité. Cette perspective fait fi de leur histoire collective, de leurs connaissances et de leur culture, ainsi que des systèmes et de la spiritualité qui se rattachent à la terre; et elle nie l'existence de peuples dont le mode de vie consiste à cultiver la terre pour les générations futures. Ainsi, l'émancipation économique des femmes est difficilement réalisable dans un contexte où les PA **n'ont pas le droit d'accéder à leurs terres et d'en contrôler les ressources.**

**Dans les Amériques**, les FA ont généralement un **taux de chômage plus élevé et un taux de participation au marché du travail plus faible** que les femmes non autochtones. Elles occupent souvent des emplois précaires sans contrat ni avantages sociaux (OIT, 2020). Alors que le nombre de femmes de la région ne disposant d'aucune source de revenus personnels est passé de 41 % en 2002 à 28 % en 2017, les données des enquêtes sur les ménages de quatre pays (Brésil, Équateur, Pérou et Uruguay) montrent que selon le salaire horaire déclaré et en tenant compte du statut ethnoracial ainsi que des années de scolarité, les FA continuent d'occuper des postes au bas de l'échelle des revenus pour des raisons systémiques et structurelles, et ce, quel que soit leur niveau d'éducation (ECLAC, 2019). En outre, selon la FAO (2019), le pourcentage de femmes propriétaires de terres est relativement faible dans la région<sup>77</sup> et ces dernières **se heurtent à des obs-**

<sup>77</sup> Environ 32 % des FA du Mexique sont propriétaires d'une terre, et elles sont 27 % au Paraguay, 20 % au Nicaragua et 14 % au Honduras

**La Déclaration de Beijing des femmes autochtones de 1995** énonce que « le parti pris évident du nouvel ordre mondial envers notamment les grandes industries et les grandes entreprises agro-industrielles a entraîné la destruction des moyens de subsistance traditionnels et des activités économiques des peuples autochtones comme la chasse, la cueillette, la récolte de nourriture, l'élevage de rennes, l'agriculture de subsistance, la pêche, et les petites entreprises artisanales. Les activités non économiques des FA ont elles aussi été ignorées et rendues invisibles, même si elles assurent la survie des PA. Le problème de la dépossession de nos terres et de nos cours d'eau, dont dépendent notre existence et notre identité, doit être traité en priorité ».

**tacles pour accéder au crédit et à l'assistance technique**, puisqu'elles ne reçoivent que 10 % du crédit et 5 % de l'assistance technique accordée au secteur de l'agriculture dans l'ensemble de la région (ONU, 2015). Quant à la **région de l'Arctique**, le taux d'activité des FA de l'Alaska avoisine les 56 %, soit le taux le plus bas par rapport aux autres groupes ethniques de l'État, tandis que le taux d'emploi des FA du Canada est inférieur de 11 points de pourcentage à celui des femmes non autochtones et de 6 points

de pourcentage à celui des hommes autochtones (Canadian Centre for Policy Alternatives, 2019)<sup>78</sup>.

L'**économie informelle** est une source de revenus et de subsistance importante pour la majorité des ménages de la **région du Pacifique**. On estime que 80 % des ménages de Papouasie–Nouvelle-Guinée et plus de 75 % de ceux de Vanuatu dépendent de l'économie informelle (Pacific Women Shaping Pacific Development, mars 2017). Les femmes sont toujours plus nombreuses dans les secteurs de l'économie informelle et de sub-

(UN, 2015). Dans le cas du Nicaragua, 23 % de l'actif agricole destiné à la subsistance est géré par des femmes, un pourcentage significativement plus bas que celui géré par des hommes (Latin American Summary, 2017).

<sup>78</sup> Une étude réalisée par l'Association des femmes inuites Pauktuutit du Canada (Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2016) a révélé que les obstacles les plus importants à la participation économique des femmes inuites sont, entre autres, le faible niveau d'éducation et de compétences; la surpopulation et la mauvaise condition des logements; les problèmes sociaux (comme la violence familiale, la toxicomanie et les problèmes de santé mentale); l'isolement géographique; ainsi que la rareté des emplois et l'absence de services de garde d'enfants abordables et fiables, un problème particulièrement urgent du fait que la grande majorité des ménages monoparentaux de l'Inuit Nunangat sont dirigés par une femme.

sistance en raison de la faible progression de leur présence sur le marché du travail et de leur accès à un emploi et à des conditions de travail décentes. En Australie, les FA sont 49 % moins susceptibles d'occuper un emploi que les hommes autochtones et 62 % moins que les femmes non autochtones. En Aotearoa Nouvelle-Zélande, les femmes maories et du Pacifique affichent le taux de chômage le plus élevé; en septembre 2014, le taux d'emploi était de 64,6 % chez les hommes maoris alors qu'il était de 53,3 % chez les femmes (Dhir, 2015). En outre, les femmes et les filles assument la plus grande part des soins et des travaux domestiques non rémunérés, et ce travail est largement méconnu et sous-estimé (Pacific Women Shaping Pacific Development, mars 2017)<sup>79</sup>.

tamment « [dans] les troupes régulières de la milice, ainsi que des postes de commandement et des emplois dans les comités de bon gouvernement, les différents comités de travail [et] les bases d'appui ». Dans le cadre de leurs fonctions et au cours de leurs actions de promotion, elles ont présenté des propositions pour transformer les rapports de genre et ont fait valoir le rôle des femmes dans leurs communautés, tant dans la sphère publique que privée, ainsi que dans tous les aspects liés à la disponibilité et à la préservation des ressources naturelles et de la terre (Padierna Jiménez, 2013).



## PRATIQUES EXEMPLAIRES

**Des organisations de FA en Afrique** ont joué un rôle essentiel pour promouvoir la participation des FA à l'économie en les aidant à diversifier leurs sources de revenus. Au Tchad, la collaboration entre l'AFPAT (Association des femmes peuples et autochtones du Tchad), l'ambassade de France et le bureau de coopération suisse a contribué au financement d'une coopérative de femmes qui transforme le millet et l'arachide en pâte et en huile, les aidant ainsi à générer des revenus et à lutter contre les effets des changements climatiques (IWGIA, 2019).

**Au Mexique**, sur des terres récupérées par les zapatistes, des femmes se consacrent à la politique, aux organisations sociales et à la production alimentaire afin de contribuer à la survie collective. Celles-ci occupent des fonctions importantes dans divers services, no-

## 4.8 Les femmes autochtones et la prise de décision

**Même si la participation politique des femmes autochtones (FA) a progressé aux niveaux national et international grâce au renforcement des organisations de FA et de leur capacité de plaidoyer, les FA sont confrontées, encore aujourd'hui, à des obstacles majeurs qui les empêchent de participer efficacement et équitablement aux institutions autochtones et non autochtones locales, nationales et internationales. Elles sont sous-représentées lors d'importantes prises de décisions politiques aux niveaux national et local, en raison du manque de reconnaissance accordée aux peuples autochtones (PA) dans les constitutions et les lois nationales, de la discrimination et de la marginalisation, de leur faible niveau d'éducation, de leurs responsabilités domestiques et de soins et de la violence politique.**

Dans les **États africains**, les FA n'ont pas été prises en compte dans les réformes constitutionnelles, de sorte qu'il est beaucoup plus difficile d'intégrer les enjeux qui les touchent dans le discours général sur l'autonomisation des femmes. Au Cameroun, par exemple, **les FA font l'objet de discrimination, de stigmatisation et de marginalisation**, et elles participent très peu aux pro-

<sup>79</sup> Il existe une corrélation entre l'accroissement du contrôle exercé par les femmes sur les ressources financières et le risque d'accroître les conflits et la violence au sein de la famille (Pacific Women Shaping Pacific Development, mars 2017). Dans les communautés des îles Salomon et des Fidji pratiquant une agriculture de semi-subsistance, les femmes qui ont de l'argent sur elles risquent de subir des violences de la part des hommes (Pacific Women Shaping Pacific Development, mars 2017).

cessus décisionnels au niveau national. Le fait qu'elles soient peu appelées à participer aux décisions qui les concernent peut s'expliquer par le caractère patriarcal des systèmes traditionnels autochtones, ainsi que par le manque d'éducation et le taux élevé d'analphabétisme chez les FA (entrevue avec des femmes Ogiek, 2020).

**En Asie**, les FA ont non seulement dirigé des communautés et des organisations, mais ont aussi participé à la vie politique dans le cadre de leurs activités de plaidoyer<sup>80</sup>. En Indonésie, en Malaisie, en Thaïlande et aux Philippines, de nombreuses FA occupent un poste dans une administration locale ou nationale, ou dans un organe politique. Cependant, les intérêts dominants et les privilèges masculins continuent d'étouffer leurs voix. Dans les communautés hautement patriarcales, **les femmes doivent prouver leur valeur** comme dirigeantes compétentes et surmonter les préjugés du patriarcat qui les empêchent de participer pleinement à la vie publique. Compte tenu des nombreux rôles qu'elles assument, elles ne peuvent y arriver sans le soutien de leur famille et de leur communauté. Dans la région du Pacifique, on observe quelques progrès dans la participation et la représentation politiques des femmes (Secretariat of the Pacific Community, février 2015; Pacific Islands Forum

L'appel principal de la DBFA résonne toujours, 18 ans après Lima : « Nous, les femmes autochtones, affirmons notre droit à la libre détermination, laquelle englobe la **participation directe, pleine et efficace des peuples autochtones**, y compris le rôle crucial joué par les femmes autochtones dans tous les aspects liés à nos droits fondamentaux, notre statut politique et notre bien-être. **Nous soutenons le principe “Rien sur nous, sans nous” et déclarons par ailleurs “Tout ce qui nous concerne, avec nous”**. » (Lima Declaration, 2013)

Secretariat, août 2016)<sup>81</sup>, mais celles-ci restent **sous-représentées aux postes de décision et de direction des organisations dans tous les secteurs et professions**. On constate également un manque de volonté politique pour instaurer des mesures visant à accroître leur présence dans les instances gouvernementales nationales et régionales et dans les postes de direction (Pacific Islands Forum Secretariat, août 2016)<sup>82</sup>.

Durant la première Conférence mondiale des femmes autochtones qui s'est tenue à Lima, en 2013 (FIMI, 2013b), on a relevé une augmentation de la participation politique des FA dans l'Arctique. Toutefois, en Suède et en Finlande, le comité de la CEDEF a constaté que les femmes samies sont peu représentées au Parlement sami et dans les autres instances politiques. Au Canada, les FA sont particulièrement sous-représentées dans l'exercice du pouvoir démocratique et la politique, y compris dans les gouvernements autochtones, où l'on ne compte que 94 femmes par-

<sup>80</sup> Les organisations de PA de la région (dont le Réseau des femmes autochtones d'Asie [AIWN], le Pacte des peuples autochtones d'Asie [AIPP], la Fondation Kapaeeng au Bangladesh, la Fédération des femmes autochtones du Népal, le Forum des femmes autochtones du Népal, l'Organisation des peuples autochtones du Cambodge, la Fédération des femmes autochtones des Philippines, l'Alliance des peuples autochtones de Nusa Tenggara et l'Institut Dayakologi d'Indonésie et de Tebtebba) améliorent la visibilité des PA et exposent les situations et les recommandations des FA dans les réseaux de plaidoyer à différents niveaux, notamment en présentant des rapports aux différents organismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, dont des rapports parallèles aux comités CEDEF et CERD, et en participant activement à l'UNPFII, à la CCNUCC, à la CDB, aux ODD et à d'autres processus connexes.

<sup>81</sup> En 2013, le Samoa a été le premier pays du FIP à modifier avec succès sa constitution afin d'instaurer un système de quotas qui réserve 10 % des sièges parlementaires aux femmes. L'Australie, les Îles Marshall, les Palaos, la PNG, Tuvalu et Vanuatu ont adopté des mesures spéciales temporaires au niveau local pour accroître la présence des femmes dans les administrations et les conseils locaux. En outre, le nombre de femmes candidates aux élections a augmenté aux Tonga, aux Îles Marshall et aux Îles Salomon (Pacific Islands Forum Secretariat, septembre 2015).

<sup>82</sup> À l'exception de Samoa, de la PNG, de Vanuatu, des îles Salomon et des territoires français, la plupart des pays déclarants n'ont fixé aucun objectif national en vue d'arriver à une représentation égale des femmes et des hommes aux postes élus et dans la fonction publique (Secretariat of the Pacific Community, février 2015). En outre, les lois électorales font obstacle à l'engagement des femmes dans la politique officielle : par exemple, aux Tonga, les nouvelles lois électorales, qui ont été adoptées au terme d'un important processus de réforme constitutionnelle, obligent les candidats d'une élection à quitter leur emploi dans la fonction publique, ce qui dissuade les hautes fonctionnaires qui ne peuvent se permettre de se retrouver sans emploi si elles ne sont pas élues (Pacific Women Shaping Pacific Development, mars 2017).





## Financement des organisations de FA

**En Afrique**, lors de la conférence de l'Oafa de 2019, on a constaté qu'il existe très peu de fonds spécifiquement destinés aux FA et que la plupart de ces fonds ne sont pas accessibles, car les critères fixés par les partenaires financiers sont pratiquement impossibles à respecter. Par ailleurs, comme la plupart des FA vivent loin des villes et ont difficilement accès à Internet, elles ne sont pas toujours au courant des fonds disponibles. Les organisations de FA font également face à une forte concurrence et à une forte discrimination en raison du manque de compréhension des visions du monde, des valeurs et de la culture des PA (AIWO Conference, 2019).

Du côté de l'**Arctique**, les organisations de femmes des pays nordiques reçoivent généralement peu de soutien financier, ce qui peut les empêcher d'assister à des conférences internationales, de défendre les droits des FA ou d'exercer une influence politique en faveur des femmes. (Note prise le 14 février 2020 durant le Forum des femmes samies et présentée aux membres de l'UNPFII en visite au Parlement sami de Norvège à Karasjok)

Dans la région du **Pacifique**, les groupes locaux de femmes ont du mal à obtenir du soutien, notamment pour saisir les occasions de financement et renforcer leur planification stratégique. Ce soutien est pourtant crucial pour assurer l'autonomisation des femmes et leur offrir une tribune où elles peuvent exprimer leurs besoins et leurs opinions (Pacific Islands Forum Secretariat, septembre 2015).

mi les 545 chefs autochtones (Canadian Centre for Policy Alternatives, 2019). Aux États-Unis, les données analysées par Castro et ses collaborateurs (2016) montrent que les Autochtones des Amériques, et plus particulièrement les femmes, sont largement sous-représentés dans les postes d'élus à tous les niveaux du gouvernement. En revanche, dans les régions éloignées du nord et de l'extrême-orient de la Russie (comme la région au-

tonome des Nenets), ce sont habituellement les femmes qui gèrent la vie communautaire en occupant des fonctions importantes dans la politique, la religion, les affaires et l'éducation (Cultural Survival, 2015)<sup>83</sup>.

**Dans les Amériques**, les FA restent sous-représentées dans le pouvoir politique, aussi bien aux postes élus qu'à ceux pourvus par nomination. Malgré l'augmentation de la représentation des femmes dans les parlements nationaux (qui est passée de 15 à 31 % dans la région entre 2002 et 2019), leur participation demeure inférieure à celle des hommes, et il reste du travail à faire pour améliorer la diversité et la représentation des femmes de toutes les couches de la société. En 2019, il n'y avait que onze FA parlementaires en Amérique latine, et dans certains pays, dont le Pérou, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras et le Brésil, il n'y en avait qu'une seule<sup>84</sup>. Les principaux obstacles qui entravent la participation des FA à la prise de décision sont les facteurs économiques, la double discrimination, les stéréotypes, le racisme, le manque d'expérience dans les affaires publiques, la rigidité des partis politiques, l'exclusion de la participation politique au niveau communautaire due à l'absence de propriété foncière et à la faible priorité que la dimension spirituelle accorde à l'appareil public en général. Dans de nombreux pays, on rapporte que **la violence politique** constitue un obstacle à la participation des FA à tous les niveaux de pouvoir. Au Canada, par exemple,

<sup>83</sup> La région autonome des Nenets se classe au niveau « moyen » pour la participation des femmes aux assemblées régionales et municipales élues, et au niveau « très ou extrêmement élevé » pour la représentation des FA dans les institutions autonomes des municipalités autochtones. Durant les élections de 2016 à 2018, dans cette région où les Nenets et les Komis représentent plus de 40 % de la population totale, une majorité de femmes ont été élues dans 8 municipalités sur 10, et elles sont largement majoritaires dans 7 municipalités. Au total, au 1er janvier 2020, les femmes élues détenaient 51 sièges municipaux (72,9 %) et les hommes en détenaient seulement 19 (27,1 %) (Rozanova et Mikheev, 2020).


<sup>84</sup> Il convient de mentionner que les PA représentent 12,5 % (4 millions) de la population totale au Pérou, 45 % (8 millions) au Guatemala et 6,9 % (1,1 million) en Équateur (IWGIA, 2019).

les jeunes femmes, et en particulier les FA, sont touchées par diverses formes de violence et de discrimination fondées sur le sexe, telles que des commentaires haineux et misogynes ou des agressions sexuelles (Canadian Centre for Policy Alternatives, 2019).

### PRATIQUES EXEMPLAIRES

Au Bangladesh, malgré la situation précaire des PA et les taux effarants et inacceptables de violence contre les FA, les **FA des montagnes de Chittagong** ont transformé la gouvernance locale sans compromettre leurs systèmes traditionnels de gouvernance traditionnels. À ce jour, on rapporte que 385 karbaris (chefs de village) sur plus de 870 étaient des femmes. Même si des défis personnels et collectifs restent à relever, ces femmes, qui s'entraident et peuvent compter sur leur réseau et sur l'appui de chefs traditionnels progressistes, font lentement progresser le statut des FA en menant leurs communautés vers l'autonomisation des femmes.

L'**Organisation nationale des femmes autochtones andines et amazoniennes (ONAMIAP)** a pris des mesures pour garantir la participation effective des FA aux forums décisionnels dans les communautés andines et amazoniennes. Elle a notamment lutté pour permettre aux femmes d'avoir accès à la terre, et en 2017, pour faire inclure les FA andines et amazoniennes dans la gouvernance des territoires communaux lors du projet *Femmes autochtones et gouvernance foncière*. L'une des principales avancées de ce projet a été la modification des statuts communaux pour reconnaître le rôle important que jouent les femmes dans la communauté. En outre, la décision a été prise de former un conseil d'administration composé à 30 % de femmes.



## 4.9 Les mécanismes institutionnels de promotion de la femme

En dépit des progrès réalisés grâce aux politiques et aux programmes sur l'égalité des sexes, les femmes autochtones (FA) ont rarement l'occasion de participer à l'élaboration et à la formulation des politiques nationales, et les questions de genre ne sont pas prioritaires dans les institutions gouvernementales autonomes des peuples autochtones (PA). Les mécanismes institutionnels, lorsqu'ils existent, ont une capacité limitée et peu de moyens financiers pour appliquer efficacement des politiques publiques significatives sur les FA. En outre, les statistiques nationales et mondiales ne fournissent pas suffisamment de données ventilées sur la situation socioéconomique et culturelle pour rendre compte des inégalités, de sorte que les PA, y compris les femmes et les filles autochtones (FFA), sont peu visibles dans les données officielles. Ce problème fondamental concerne tous les domaines : l'éducation, la santé, l'émancipation économique, la participation politique et la violence. Enfin, dans les pays où les PA ne sont pas officiellement reconnus, la collecte de données et l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données probantes représentent un défi encore plus grand.

### Mécanismes institutionnels et politiques publiques

De nombreux **pays africains** ne disposent **pas de lois, de politiques ou de mécanismes institutionnels solides** pour assurer la coordination des acteurs et veiller à ce que les politiques publiques concernant les PA soient pertinentes et efficaces. Les principaux obstacles auxquels se heurtent les FA sont la présence de représentants incompetents qui ont une connaissance limitée des questions de genre, le manque de volonté politique de faire progresser les politiques de genre et les systèmes de responsabilisation inadéquats (Afri-

ca Review, 2015). **Dans les Amériques**, bien que 17 pays de la région disposent d'institutions chargées des questions autochtones, celles-ci ne sont pas dotées de mécanismes particuliers pour les FA<sup>85</sup>. En outre, ces institutions restent faibles, notamment parce qu'il s'agit souvent du seul moyen qu'ont les PA de participer à la vie politique, c'est pourquoi ils demeurent peu visibles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques nationales. Par ailleurs, on constate qu'il manque de fonds destinés à des actions précises et adaptées, et que les PA (en particulier les populations rurales et migrantes) ont un accès limité aux politiques et aux programmes publics, car ceux-ci, qui ont été conçus de façon standardisée, ne sont pas adaptés à leur culture. **Dans le Pacifique**, presque tous les pays du FIP<sup>86</sup> ont mis en place des politiques et des stratégies de genre pour guider leurs réformes et leurs programmes juridiques (Pacific Islands Forum Secretariat, août 2016). Malgré ces progrès, l'intégration de la question du genre dans les secteurs clés progresse lentement, et les ressources consacrées à la promotion de l'égalité des sexes sont insuffisantes; moins de 1 % des budgets nationaux de la plupart des États sont consacrés aux mécanismes nationaux de promotion de la femme (Pacific Islands Forum Secretariat, septembre 2015). Dans la **région arctique**, comme le souligne Kuokkanen (2015a; 2015b; 2019), **les sujets de préoccupation des FA sont souvent considérés comme étant en opposition avec l'autodétermination** et ne figurent pas dans les programmes politiques des institutions autochtones. Par exemple, le Conseil parlementaire sami, créé en 2000 par les parlements samis de Norvège, de Finlande et de Suède, n'a pas établi de stratégies ou de priorités en matière

d'égalité des sexes. Selon les travaux d'Eva-Maria Svensson (2017), les organes de gouvernance de l'Arctique comme le Conseil de l'Arctique n'ont pas consacré beaucoup d'attention à l'égalité des sexes et aux conséquences de l'économie, des politiques et de la gouvernance sur les femmes et les FA. Le Forum des femmes samies (SNF) soulève d'ailleurs que « [la] perspective des femmes n'est pas visible quand vient le temps de définir les défis à relever, d'élaborer des stratégies et d'engager des processus »<sup>87</sup>.

## 🌀 Données et statistiques

**En Afrique et en Asie**, où les membres des PA ne sont pas reconnus comme tels, la **collecte de données ventilées** reste un défi. En Asie, on manque de données détaillées sur les PA en général et les FA en particulier, en raison de l'absence de données ventilées par origine ethnique et par sexe. Cette invisibilité est le résultat d'une combinaison de facteurs, dont le manque de ressources pour recueillir des données sur l'appartenance ethnique, le traitement insuffisant des données et l'absence de volonté politique. **Dans le Pacifique**, malgré les progrès accomplis dans la diffusion de données et de statistiques ventilées par sexe, il serait souhaitable d'élargir la portée des données pour mieux comprendre les enjeux qui touchent les FA, notamment l'écart salarial entre les sexes, le rôle du genre dans la sécurité alimentaire, la valeur des soins non rémunérés et le coût de la violence domestique (Secretariat of the Pacific Community, février 2015). Enfin, les États ont signalé que leurs **systèmes statistiques comportent des lacunes** sur le plan des données et des statistiques ventilées par sexes qui font que leurs politiques, leurs plans et leurs programmes ne répondent pas suffisamment aux besoins et aux aspirations des femmes et des filles (United Nations Economic and Social Council, Economic and Social Commission for Asia and the Pacific, 2014).

<sup>85</sup> En Amérique latine, par exemple, une seule institution se consacre aux FA, soit la DEMI (Defensoría de la Mujer Indígena), au Guatemala. Fondée dans le cadre des accords de paix, elle a connu plusieurs grandes transformations depuis sa création en 2001. D'autres institutions comme les bureaux des médiateurs et les ministères de la femme sont parfois dotés de départements consacrés à la situation des PA, mais ceux qui les dirigent manquent de leadership.

<sup>86</sup> Australie, Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Polynésie française, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Niue, Palau, PNG, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Tokelau.

<sup>87</sup> Sámi Women's Forum SNF's. Note prise le 14 février 2020 et présentée aux membres de l'UNPFII en visite au Parlement sami de Norvège à Karasjok.

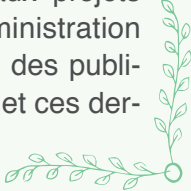
**Dans la région arctique**, la législation finlandaise interdit la collecte de données sur l'ethnicité. Cependant, il est possible d'obtenir des données sur la langue maternelle, à savoir si la langue maternelle est l'une des langues officielles de la Finlande (finnois, suédois, sami) ou une autre langue<sup>88</sup>. En Suède, l'horrible politique raciale du régime nazi durant la Seconde Guerre mondiale a fait en sorte que l'État a interdit la collecte de données et de statistiques sur l'ethnicité. Du côté de la Norvège, aucune institution samie, norvégienne ou nordique n'est spécialement responsable de réunir et de consigner des connaissances et des documents originaux sur le mode de vie et les moyens de subsistance ancestraux des femmes samies<sup>89</sup>. Enfin, selon l'ONG *Survie culturelle* (2015), il n'existe aucune donnée désagrégée sur les FA de la Fédération de Russie et peu de recherches se sont penchées sur leur vécu. D'ailleurs, les médias, le monde universitaire et la politique nationale méconnaissent et négligent les FA, et celles-ci sont largement ignorées dans les rapports et le suivi des droits de l'homme<sup>90</sup>.

**Du côté des Amériques**, seulement 17 pays donnent des informations systématiques sur la situation des FA d'un point de vue statistique, mais d'autres analyses statistiques détaillées sur les FA ont été réalisées à partir d'enquêtes intégrant la dimension ethnique (CEPALC, SCA et FNUAP, 2017). Toutefois, il n'existe aucune donnée ventilée sur de nombreux aspects de la vie, tels que la violence sexiste, le féminicide, la participation politique, ainsi que les conditions sociales et sanitaires. **La rareté de ces données s'explique en partie par leur caractère délicat.** Par le passé, des États ont utilisé des données de recensement (y compris des données sur l'ethnicité et la religion) pour mettre en place des politiques d'assimi-

lation ou même de persécution à l'encontre de certaines populations. Cependant, dans bien des cas, l'absence de données ventilée s'explique par les limites des systèmes d'information et la faible priorité politique accordée à la collecte de données.

## PRATIQUES EXEMPLAIRES

**Aux États-Unis, la base de données sur les FFADA2**, gérée par l'Institut Sovereign Bodies, recense les cas de femmes, de filles et de personnes bispirituelles autochtones disparues ou assassinées depuis 1900. Cette base de données, qui est régulièrement mise à jour, est une ressource exhaustive en ligne destinée à soutenir le travail des membres de la communauté, des défenseurs, des militants et des chercheurs pour rendre justice aux FFA-DA2. À l'origine, la base de données ne comprenait que des cas recensés aux États-Unis et au Canada, mais depuis 2019, elle inclut toutes les femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones. Ce projet est un exemple de la souveraineté des données autochtones, car seuls les PA contrôlent la manière dont les données sont collectées et utilisées<sup>91</sup>.

**Au Mexique, l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI)**, en partenariat avec la **Commission nationale sur le développement autochtone (CDI)**, recueille des informations et élabore des indicateurs pour renforcer les politiques publiques en faveur des populations autochtones. Actuellement, ces indicateurs révèlent l'ampleur et l'**étendue de l'exclusion sociale** des PA, des FA et des communautés autochtones du Mexique, ainsi que les progrès réalisés grâce aux plans, aux programmes et aux projets entrepris par des entités de l'administration publique. D'ailleurs, des études et des publications ont été réalisées sur ce sujet ces dernières années. 

<sup>88</sup> Country Report by Finland: Implementation of the Beijing Platform for Action (1995) and the Outcome of the Twenty-Third Special Session of the General Assembly (2000), May 2014.

<sup>89</sup> Rapport du projet SNF (2018) intitulé *Gávavuohhta* (Fierté des femmes - estime de soi des femmes samies) 2016-18, financé par le Secrétariat de Barents et le Parlement sami de Norvège.

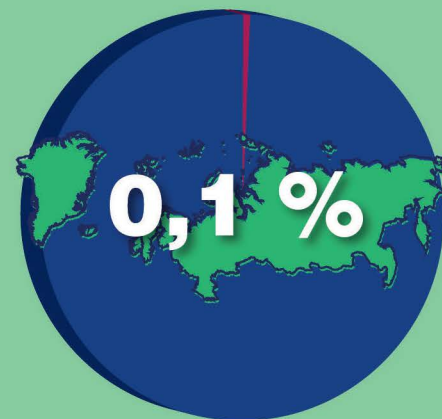
<sup>90</sup> Par exemple, dans son rapport de 2010, le rapporteur spécial sur les droits humains et les libertés fondamentales des populations autochtones ne fait pas référence aux FA, et il en est de même pour le rapport de la Fédération de Russie sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing +25).

<sup>91</sup> Base de données accessible sur le site : <https://www.sovereign-bodies.org/mmiw-database>

# Femmes autochtones de l'Arctique



Combien y a-t-il de femmes autochtones dans la région de l'Arctique?  
(Europe et Asie centrale)



Où vivent les femmes autochtones dans la région de l'Arctique?



## 4.10 Les droits fondamentaux des femmes autochtones

Vingt-cinq ans après Beijing, force est de constater que l'amélioration de la situation des femmes autochtones (FA) est toujours entravée par l'obstacle de taille que représente la mise en œuvre intégrale et effective des obligations de reconnaissance, de promotion et de protection des droits des peuples autochtones (PA) inscrites dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). En effet, le manque de reconnaissance des PA dans les législations nationales, en particulier en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, la dépossession de leurs terres et la protection insuffisante de leurs droits fonciers sont les principaux enjeux liés aux droits de l'homme qui touchent les droits collectifs et individuels des PA et affectent particulièrement les FA. En outre, on rapporte que les PA et les FA sont systématiquement incriminés, persécutés et même assassinés lorsqu'ils défendent leurs terres et leurs droits.

### 🌿 Manque de reconnaissance des PA dans les législations nationales

Les PA forment la majorité des populations des petits États insulaires de la région du Pacifique. Contrairement à d'autres régions du monde, la plupart des PA du Pacifique sont constitués en États insulaires indépendants plutôt que de former des groupes politiquement marginaux ou minoritaires au sein de grands États. Les grands pays et îles faisant exceptions sont l'Aotearoa Nouvelle-Zélande, l'Australie, Guam, Hawaii et la Nouvelle-Calédonie. Toutefois, la légitimité de la souveraineté autochtone est encore contes-

tée dans l'ensemble du Pacifique, et des mouvements indépendantistes sont actifs à Bougainville, en Papouasie occidentale et à Guam (Erni et al., 2016). Le manque de reconnaissance des droits collectifs des PA a également des conséquences sur la pleine jouissance des droits fondamentaux des FA. Par exemple, la reconnaissance des droits collectifs des PA est essentielle pour lutter contre la violence envers les femmes et la discrimination structurelle.

La Déclaration de Beijing des femmes autochtones recommande que « tous les gouvernements et toutes les organisations internationales non gouvernementales et gouvernementales reconnaissent le droit des peuples autochtones à l'autodétermination et inscrivent les droits historiques, politiques, sociaux, culturels, économiques et religieux de ces peuples dans leur constitution et leur système juridique ».

En Afrique, de nombreux pays ne reconnaissent pas les PA et leur droit à l'autodétermination comme le prévoit la DNUDPA<sup>92</sup>. Par exemple, selon l'IWGIA (2017), le gouvernement du Botswana ne reconnaît aucun groupe ethnique particulier comme autochtone, prétendant que tous les citoyens de ce pays le sont, et ce faisant, il viole leur droit à l'autodétermination et à

l'auto-identification. Dans ce contexte, les FA du Botswana, qui sont constamment menacées d'être relogées par le gouvernement central ou les conseils de district, parviennent difficilement à rester sur leurs terres (IWGIA Report, 2019). Une telle situation compromet leur droit à conserver leurs moyens de subsistance traditionnels et aggrave ainsi leur pauvreté. En Asie, à quelques exceptions près, comme aux Philippines<sup>93</sup>, les États ne reconnaissent que partiellement les PA en les désignant généralement par des termes tels que « peuples tribaux », « tribus montagnardes », « tribus répertoriées », « Adivasis » ou « Janajatis »,

<sup>92</sup> Selon le rapport 2017 de l'IWGIA, certains États africains reconnaissent les injustices historiques et la marginalisation subies par certaines de leurs populations nationales qui s'identifient comme PA, et sont prêts à les corriger « mais ne sont toujours pas à l'aise avec le terme "peuples autochtones" et préfèrent utiliser d'autres concepts dans leurs lois et politiques ».

<sup>93</sup> Les Philippines sont le pays le plus avancé dans la mise en place d'une politique d'État sur les PA. La loi sur les droits des peuples autochtones de 1997 demeure le fondement juridique qui permet aux PA de faire valoir leurs droits collectifs.

et « communautés culturelles autochtones ». Par exemple, l'Inde utilise encore le terme « tribus répertoriées » qui figure à sa constitution de 1950, et la Thaïlande ne reconnaît officiellement que dix PA appelés « tribus des collines ». En outre, **des milliers d'Autochtones sont toujours sans papiers ou non enregistrés** en Thaïlande<sup>94</sup>, en Indonésie, au Népal, en Malaisie et aux Philippines, dont beaucoup de **femmes et de filles**, ce qui a un effet négatif non seulement sur la disponibilité des données ventilées, mais aussi sur la capacité des PA à accéder aux services de base, à la mobilité, aux voies de recours et à la protection de l'État.

### 🌀 **Dépossession des terres et protection insuffisante des droits fonciers**

**En Afrique**, dans les dernières décennies, des communautés autochtones de différents pays de la forêt équatoriale **ont été déplacées contre leur gré** en raison de l'exploitation forestière et minière, des activités touristiques, et des conflits armés survenus en RDC, en Ouganda et au Kenya (Musafiri, 2009). En RDC, des Pygmées sont expulsés de leurs forêts et de leurs terres sans recevoir aucune compensation financière ni aucune terre cultivable, car leurs droits fonciers ne sont pas clairement reconnus par la loi. Les populations déplacées sont alors exposées à l'insécurité alimentaire, aux problèmes de santé et à la détérioration de leur intégrité culturelle, physique, spirituelle et économique (Musafiri, 2009). En outre, dans la plupart des communautés autochtones, les femmes ne peuvent hériter de terres ou de biens (AIWO Conference, 2019). **En Asie**, on rapporte que les PA du Cambodge<sup>95</sup>, du Bangladesh, du Japon, de l'Inde, des Philippines et de la Thaïlande<sup>96</sup> sont souvent déplacés ou re-

<sup>94</sup> Par exemple, on estime que plus de 100 000 Autochtones ne possèdent pas la citoyenneté thaïlandaise.

<sup>95</sup> Au Cambodge, la loi foncière de 2001 définit explicitement les Concessions économiques de terres (CET). En 2016, Hengfu International Sugar, une société basée à Guangdong, en Chine, s'est vu accorder une CET couvrant 42 422 hectares de forêts et de terres agricoles du peuple Kuy dans la province de Preah Vihear, au Cambodge.

<sup>96</sup> En Thaïlande, les communautés autochtones s'opposent à la créa-

tion de parcs nationaux sur leurs territoires. Le peuple Karen a déjà beaucoup souffert des conséquences de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du parc national de Kaeng Krachan, qui couvre actuellement 2 900 kilomètres carrés. Les femmes karens, qui pratiquent généralement la rotation des cultures, n'ont d'autre choix que d'utiliser des engrais et des herbicides chimiques pour compenser la perte de superficie et de temps alloué à leurs activités agricoles. Cette situation alourdit le fardeau des FA qui ont la responsabilité de nourrir leur famille, ce qui exacerbe la violence sexiste dans les foyers et oblige les femmes à migrer.

logés hors de leurs territoires traditionnels et dépossédés de leurs terres et ressources en raison des projets d'extraction minière menés par le gouvernement et le secteur privé. Sous prétexte de protéger les forêts, le gouvernement indien expulse de leurs terres des populations et des communautés autochtones tributaires des forêts<sup>97</sup>. Par ailleurs, comme la plupart des cultures asiatiques sont patriarcales, les femmes, y compris les FA, ne peuvent revendiquer de droits de propriété<sup>98</sup>. Enfin, **l'ingénierie démographique et la réinstallation par les États** d'un grand nombre de personnes non autochtones dans les territoires des PA ont eu pour effet de marginaliser les PA dans leurs propres territoires<sup>99</sup>.

**Dans les Amériques**, malgré les progrès réalisés depuis 25 ans dans la reconnaissance juridique des droits fonciers des PA<sup>100</sup>, on constate que la jurisprudence varie énormément selon les pays, et que plusieurs d'entre eux violent les traités internationaux en la matière. En outre, les FA sont

---

tion de parcs nationaux sur leurs territoires. Le peuple Karen a déjà beaucoup souffert des conséquences de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du parc national de Kaeng Krachan, qui couvre actuellement 2 900 kilomètres carrés. Les femmes karens, qui pratiquent généralement la rotation des cultures, n'ont d'autre choix que d'utiliser des engrais et des herbicides chimiques pour compenser la perte de superficie et de temps alloué à leurs activités agricoles. Cette situation alourdit le fardeau des FA qui ont la responsabilité de nourrir leur famille, ce qui exacerbe la violence sexiste dans les foyers et oblige les femmes à migrer.

<sup>97</sup> La dernière modification, en 2019, de la loi indienne sur les droits forestiers, appuyée par des organisations internationales de protection de la nature, va déplacer et déposséder 7,5 millions d'Autochtones et de communautés tributaires des forêts.

<sup>98</sup> Au Timor-Leste, par exemple, la loi foncière no 13/2017 garantit aux femmes et aux hommes le même droit de détenir des titres fonciers, mais les femmes sont moins susceptibles de faire valoir ou de revendiquer des terres et des biens.

<sup>99</sup> Au Bangladesh, les déplacements violents et l'accaparement des terres dans les montagnes de Chittagong (MC) sont presque devenus la norme. Les Nations Unies estiment qu'environ 9 700 familles déplacées n'ont pas encore récupéré leurs terres ou leurs maisons auprès des colons et des militaires bengalis. Les rapports des partenaires de l'AIWN en Inde font état de la marginalisation des PA dans le nord-est de l'Inde, en particulier dans l'Assam et le Tripura, en raison de l'afflux de migrants en provenance du Bangladesh voisin. Les FA doivent donc rivaliser davantage avec les autres pour accéder aux ressources, aux services et aux occasions déjà rares qui s'offrent à elles. En Papouasie occidentale, les PA représentaient 96 % de la population en 1971. Toutefois, au rythme actuel du programme gouvernemental de transmigration, cette proportion pourrait descendre à 29 % d'ici 2020.

<sup>100</sup> Le continent américain est la région qui compte le plus grand nombre d'États ayant ratifié la Convention 169 de l'OIT.

systématiquement dépossédées de leurs terres, comme l'ont vécu les femmes du peuple Q'eqchi' au Guatemala et du peuple Nasa en Colombie<sup>101</sup>. Du côté de la **région arctique**, la Russie a abrogé l'article 31 de son code foncier qui obligeait les gouvernements locaux à consulter la population locale par des réunions et des référendums avant de prendre toute décision pouvant entraîner l'appropriation de terres. Or, à la suite de protestations, le gouvernement a introduit en 2015, sous l'article 39, une version affaiblie de cette disposition, mais celle-ci ne précise pas à qui revient la tâche d'informer la population, d'organiser les réunions et de se prononcer sur les résultats des consultations. De ce fait, des entreprises ont tenté de dissimuler des informations sur leurs projets et ont omis de consulter les PA et les autorités qui les représentent (IWGIA, 2019).

### **Criminalité et violence à l'égard des défenseurs des droits fondamentaux des PA et des FA**

**L'Asie** est la deuxième région la plus dangereuse pour les militants des droits de l'homme et des PA. Selon l'organisation Front Line Defenders, **304 défenseurs des droits de l'homme (DDH) ont été tués dans le monde en 2019, dont 13 % étaient des femmes et 40 % défendaient les droits fonciers, les droits des PA et les droits environnementaux**<sup>102</sup>. Aux Philippines, des FA qui défendent leurs terres ancestrales contre les agressions ont été arrêtées et qualifiées de « hautes responsables » de la Nouvelle armée du peuple, le bras armé du Parti communiste des Philippines<sup>103</sup>. Ces exemples illustrent l'approche

systématique qu'utilise le gouvernement philippin par le biais de son Comité interinstitutionnel sur l'action judiciaire (IACLA) pour traiter les dossiers des DDH. En Inde, les organisations de la société civile, dont les organisations et les groupes de FA et de PA, sont soumises à des lois restrictives telles que la loi sur la réglementation des contributions financières (LRCF). En novembre, le bureau d'Amnistie internationale Inde a été perquisitionné et ses comptes ont été gelés pour une violation présumée des règlements de la LRCF. Les ONG qui souhaitent s'enregistrer au Bangladesh, au Népal, au Cambodge et au Pakistan doivent également satisfaire à des exigences très strictes. Dans son rapport de 2019, Front Line Defenders signale que plus de 60 % des meurtres de défenseurs de l'environnement survenus dans l'année ont eu lieu **sur le continent américain**, où le Brésil (23 cas) figure au deuxième rang après la Colombie (106 cas). Toutefois, c'est le Guatemala qui affiche le taux le plus élevé d'homicides par habitant, de sorte qu'il était le pays le plus dangereux d'Amérique centrale au cours de la période analysée, et le nombre d'homicides progresse de façon alarmante, passant de trois cas en 2017, à 16 en 2018 et 15 en 2019. En 2019, on rapporte que vingt-trois défenseurs des droits de l'homme ont été assassinés au Mexique, trois au Pérou, deux en Équateur, tandis qu'on a enregistré un meurtre au Salvador, au Costa Rica et en Bolivie. Cependant, les chiffres réels pourraient être plus élevés, car les cas ne sont souvent pas enregistrés et font rarement l'objet d'une enquête<sup>104</sup>. Enfin, le sort qu'ont connu des militantes comme Máxima Acuña Atalaya, Berta Cáceres Flores, Macarena Valdés Muñoz et Cristiana Bautista Taquinás démontrent les formes extrêmes de violence que peuvent subir les FA qui luttent pour défendre l'eau, la terre, les territoires, les pratiques spirituelles, les systèmes de santé traditionnels, la souveraineté alimentaire, et les droits à l'autodétermination et à l'autonomie des PA (CIDH, 2017).

<sup>101</sup> On assiste aussi à des luttes victorieuses comme celle du peuple Waorani de Pastaza qui a fait appel aux tribunaux après des années de lutte pour protéger la portion de l'Amazonie qu'il occupe, et a ainsi réussi à stopper l'installation de 16 blocs pétroliers sur son territoire.

<sup>102</sup> Front line defenders 2019 Report : [https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/global\\_analysis\\_2019\\_web.pdf](https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/global_analysis_2019_web.pdf)

<sup>103</sup> Au nombre de celles-ci figuraient Victoria Tauli-Corpus, rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones (RSDPA), Joan Carling, membre experte de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, Joanna Cariño, membre du conseil consultatif de l'Alliance des peuples de la Cordillère, et Beverly Longid, coordinatrice mondiale du Mouvement international des peuples autochtones pour l'autodétermination et la libération

(IPMSDL).

<sup>104</sup> La majorité des militants assassinés étaient des hommes. Front Line Defenders estime qu'environ 13 % étaient des femmes.



## PRATIQUES EXEMPLAIRES

En Nouvelle-Calédonie, le gouvernement français, le mouvement indépendantiste Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) et les dirigeants des partis anti-indépendantistes ont convenu d'organiser un deuxième référendum d'autodétermination en septembre 2020. Cette décision fait suite à l'accord de Nouméa et au référendum de novembre 2018, où 43 % des électeurs ont voté en faveur de l'indépendance, un chiffre sans précédent (Australian National University, Department of Pacific Affairs, 2020). **Les femmes kanakes ont participé activement au mouvement d'indépendance, notamment au sein du groupe Femmes engagées pour le Oui qui a organisé plusieurs rassemblements et marches** (Delrieu, 2020).

Dans la province de Ratanakiri, au **Cambodge**, une entreprise de caoutchouc basée au Vietnam a obtenu une Concession économique de terres (ELC) sur un territoire occupé par 17 communautés autochtones, notamment les Tumpuan, Jarai, Kachok et Kreung. Des organisations de FA et des ONG se sont unies pour porter l'affaire devant la Société financière internationale. L'affaire a mené à une entente qui oblige l'entreprise à faciliter le traitement des titres fonciers communaux des 11 communautés autochtones qui étaient concernées en 2015. Du côté de la province de Mondulakiri, les sanctuaires de la faune de Phnom Prich, Srepok et Keo Seima ont reconnu les droits et les rôles des communautés autochtones dans un accord de partenariat pour la gestion durable, adopté en 2019. Cet accord, qui stipule les droits de propriété et de gestion des ressources des communautés, est le fruit du travail d'un groupe de pression géré par les communautés dont la subsistance est directement tributaire des forêts. Le territoire concerné est le lieu de vie de 12804 personnes, dont 46 % sont des femmes et des filles.

## 4.11 Les femmes autochtones et les médias

**Les femmes autochtones (FA) sont généralement sous-représentées dans les médias. D'ailleurs, ces derniers ont tendance à renforcer les stéréotypes négatifs sur les FA et à tenir des propos qui peuvent contribuer à perpétuer le racisme et la discrimination raciale. Malgré l'augmentation de la participation des FA dans les médias, de nombreux obstacles entravent toujours leur contribution à la communication et à la diffusion de l'information, notamment la piètre qualité des infrastructures de communication dans les territoires autochtones, la discrimination sexuelle, les obstacles juridiques à la création de médias communautaires et la criminalisation des journalistes et des reporters. Or, les médias offrent aussi aux FA des moyens d'exercer leur droit à l'autodétermination et de gagner en autonomie en se réappropriant leurs récits, ce qui leur permet de devenir des agentes de changement social dans la lutte contre la discrimination sexuelle, le racisme et les violations des droits fondamentaux. (UNPFII, 2020, par. 73).**



De nos jours, il importe de se pencher sur **l'accès des FA aux technologies et sur l'utilisation qu'elles en font**. Malgré l'absence de données comparatives pour les Amériques, les données du Pérou illustrent bien la situation : en 2017, 13,7 % des FA ont utilisé l'Internet, contre 21,9 % des hommes autochtones, 52,6 % des femmes non autochtones et 57,4 % des hommes non autochtones (Mujeres indígenas y Beijing+25, Región Las Américas, 2020).

La mise en place d'une radio communautaire en langues autochtones a permis aux FA **africaines** de s'exprimer dans les médias et de discuter des sujets qui les unissent (entrevue, 2020)<sup>105</sup>. En revanche, des défis importants restent à relever en ce qui concerne, d'une part, **les stéréotypes sur les femmes en général et les FA en particulier** (BPFA, 2010), et d'autre part, les inégalités dans l'accès et la participation des FA à tous les systèmes de communication, en particulier aux médias (entrevue, 2020). D'ailleurs, la piètre qualité des infrastructures de communication dans les territoires des peuples autochtones (PA) exacerbe les difficultés d'accès. Les femmes du **Pacifique** rencontrent elles aussi des obstacles qui les empêchent de travailler dans les médias, notamment les disparités salariales, le traitement inéquitable, le manque de reconnaissance, le harcèlement et l'équilibre entre les responsabilités professionnelles et personnelles (United Nations Economic and Social Council, Economic and Social Commission for Asia and the Pacific, 2014).

**Dans les Amériques**, les médias de masse ont largement contribué à renforcer les images et les récits stéréotypés de FA (CHIRAPAQ, 2019). Les reportages sur la politique, le gouvernement et l'économie ne présentent que rarement la perspective et les pratiques des FA, et on considère que celles-ci n'ont aucune expertise dans ces domaines. Au contraire, les médias les dépeignent généralement comme des voix exprimant des expériences personnelles, des témoignages ou des opinions populaires. Au Canada, l'organisme sans but lucratif Women in View a publié un rapport (2019) sur les femmes dans l'industrie cinématographique et télévisuelle canadienne. Ce rapport révèle que les FA sont encore largement sous-représentées dans la scénarisation, la réalisation et la direction photo<sup>106</sup>. Une étude me-

née en 2017 par l'Urban Indian Health Institute (UIHI), qui portait sur le traitement médiatique des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) dans 71 villes des États-Unis, conclut que la grande majorité de la couverture médiatique des cas de FFADA met l'accent sur la violence dans les réserves, ce qui minimise les problèmes en milieu urbain et renforce les stéréotypes selon lesquels les autochtones de l'Amérique et de l'Alaska vivent exclusivement dans des réserves ou des zones rurales. L'étude révèle également que les médias qui traitent des FFADA tiennent des propos pouvant être perçus comme violents et qui jettent le blâme sur les victimes<sup>107</sup>.

### PRATIQUES EXEMPLAIRES

Le **Forum des femmes samies (SNF)**<sup>108</sup> fait la promotion du magazine *Gába* (femme samie compétente). Rédigé en langues norvégienne et samie, ce magazine publie des articles, des entrevues, des nouvelles, des poèmes et des critiques de livres sur la culture samie, l'ethnicité et d'autres questions en rapport avec les femmes<sup>109</sup>. Le SNF a aussi produit des documents audiovisuels pour faire connaître la situation des femmes samies de Russie, de Finlande, de Suède et de Norvège, dans le cadre du projet multimédia *Gávavuohhta time*<sup>110</sup>.

<sup>105</sup> Par exemple, la télévision nationale camerounaise réserve un créneau horaire le lundi et le vendredi pour la promotion de groupes culturels auquel des organisations de PA et des FA ont eu l'occasion de participer (entrevue, 2019).

<sup>106</sup> Après avoir analysé 90 séries télévisées financées par le Fonds des médias du Canada (FMC) entre 2014 et 2017, ainsi que 267 productions cinématographiques et 831 projets de développement réalisés entre 2015 et 2017, les auteurs du rapport font remarquer que seuls 22 contrats de télévision ont été conclus avec des FA entre 2014 et 2017. En outre, sur les 24 séries télévisées produites en 2017, aucune

n'a embauché de FA, et sur les 1637 contrats de films conclus entre 2015 et 2017, seuls 12 ont été confiés à des FA (Women in View, 2019).

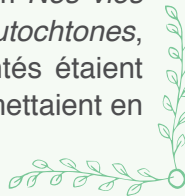
<sup>107</sup> Sur les 931 articles examinés, 31 % des médias ont publié des propos violents qui révèlent des attitudes racistes ou misogynes en faisant allusion aux drogues, à l'alcool, au travail du sexe, à la violence en bande organisée, aux antécédents criminels de la victime, à la responsabilité de la victime, ou encore en utilisant une classification raciale erronée, en donnant de fausses informations sur les affaires, en omettant de nommer la victime ou en publiant des images ou des vidéos de la mort de la victime. Vingt-cinq des médias examinés (25 %) ont tenu des propos violents dans 50 % ou plus des cas qu'ils ont couverts, et 15 % ont tenu de tels propos dans 100 % des cas.

<sup>108</sup> Le SNF est un centre de ressources pour les femmes dont le fonctionnement repose sur le bénévolat et le financement de projets.

<sup>109</sup> Sámi Women's Forum: *Gába Magazine* 1999: Voices of Sami Women. Special Issue 1999 in English.

<sup>110</sup> Projet multimédia *Gávavuohhta time* : [https://www.youtube.com/watch?v=MC\\_6VyMFtB4&feature=share&fbclid=IwAR2jLicxMGf8bF\\_kkciPaxvRYoS2huz-MIE5DU76GWgpBYqgLFLEs4HQd8](https://www.youtube.com/watch?v=MC_6VyMFtB4&feature=share&fbclid=IwAR2jLicxMGf8bF_kkciPaxvRYoS2huz-MIE5DU76GWgpBYqgLFLEs4HQd8)

Les professionnelles de la communication et les réalisatrices d'Amérique latine ont accompli de grandes avancées ces dernières années. Elles organisent régulièrement des réunions et des projections de films sur la vie des FA et sur la violence qu'elles subissent dans la région. En outre, le Centre des cultures autochtones du Pérou (**CHIRAPAQ**) a organisé le festival du film *Nos vies en images : violence et femmes autochtones*, dans lequel tous les films présentés étaient réalisés par des FA, et la plupart mettaient en scène des FA<sup>111</sup>.



#### 4.12 Les femmes autochtones et l'environnement

**Les enjeux qui touchent à l'environnement, au développement durable, à la biodiversité et aux changements climatiques concernent plusieurs droits consacrés par la DNUDPA, y compris le droit des peuples autochtones (PA) à l'autodétermination (UNPFII, 2020, par. 46). Les PA et les femmes autochtones (FA) vivent dans certains des écosystèmes les plus fragiles de la planète et sont plus particulièrement touchés par les effets des changements climatiques. En raison de leur rapport particulier à la terre, les FA sont les plus susceptibles de subir les premiers et les pires effets des changements climatiques à l'échelle mondiale, comme les catastrophes naturelles, les situations d'urgence, l'insécurité alimentaire, les migrations forcées, ainsi que la pénurie de ressources naturelles et les conflits qui y sont liés. Même si les FA ont une bonne connaissance des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, elles restent sous-représentées dans l'élaboration des politiques environnementales, et ce, à tous les niveaux administratifs. En outre, les grands projets de développement, les industries extractives et agroalimentaires, et la**

<sup>111</sup> Pour en savoir plus, consultez le site : <http://chirapaq.org.pe/es/cine-dirigido-por-mujeres-indigenas-se-proyectara-en-lima>

**contamination militaire sur les territoires des PA engendrent des violences environnementales qui ont des conséquences alarmantes sur la santé procréative et le bien-être spirituel des FA<sup>112</sup>.**

#### 🌿 Les changements climatiques

Selon le Centre de l'Arctique<sup>113</sup>, les changements climatiques qui affectent de plus en plus les terres et les ressources naturelles de la **région arctique** ont des **répercussions importantes sur les activités traditionnelles de récolte des PA**, ce qui menace la survie de ces derniers. Les FA sont particulièrement exposées aux effets des changements climatiques, notamment en raison de la géographie, des structures patriarcales et des droits de propriété. Ces changements, qui risquent de les priver de leurs sources traditionnelles de subsistances, compromettent ainsi leur sécurité alimentaire<sup>114</sup>. Au Canada, même si les femmes, et en particulier les FA, ont une bonne connaissance des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, elles restent sous-représentées dans l'élaboration des politiques environnementales, et ce, à tous les niveaux administratifs (Canadian Centre for Policy Alternatives, 2019). D'ailleurs, on rapporte que cette sous-représentation des FA dans

<sup>112</sup> Le terme « violence environnementale » désigne l'exposition déléguée et mortelle aux pesticides, aux déchets miniers et à d'autres sources de contamination toxique. Ces formes de violence ont été recensées et définies dans la Déclaration pour la santé, la vie et la défense de nos terres, de nos droits et des générations futures, adoptée par voie de consensus par 52 femmes et filles autochtones âgées de 14 à 92 ans et originaires des cinq régions lors du 2e symposium international des femmes autochtones sur la santé environnementale et procréative qui s'est tenu en avril 2012 dans le village de Chickaloon, en Alaska. Ce concept est officiellement reconnu dans le rapport de 2012 du Groupe d'experts de l'UNPFII en vue de la 12e session de l'UNPFII, et est aussi mentionné dans la Déclaration de Lima adoptée durant la Conférence internationale des femmes autochtones, en octobre 2013.

<sup>113</sup> Centre de l'Arctique : <https://www.arcticcentre.org/EN/arcticregion/Arctic-Indigenous-Peoples>

<sup>114</sup> À cet effet, le Forum des femmes samies (SNF) a remis aux membres de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII) en visite au Parlement sami de Norvège, une note dans laquelle il recommande que les connaissances au sujet des effets des changements climatiques sur les FA soient davantage diffusées auprès des communautés et organisations samies.

l'élaboration de politiques nationales et internationales sur les changements climatiques constitue un défi majeur dans la région arctique (Prior and Heinämäki, 2017).

**En Afrique**, les FA sont de grandes protectrices de l'environnement, car leur subsistance dépend de la conservation des ressources naturelles. De ce fait, elles subissent de façon disproportionnée les effets des changements climatiques. Au fil des ans, le bouleversement du climat a modifié le régime pluviométrique, provoquant des inondations, voire des sécheresses. Par conséquent, **le nomadisme est de plus en plus pratiqué**, notamment par les FA qui sont constamment à la recherche d'eau et de pâturages verdoyants, ce qui donne parfois lieu à des **conflits** dus au manque de ressources et à la nécessité de s'installer sur les terres d'autrui (AIWO Newsletter, 2020)<sup>115</sup>. Dans la **région du Pacifique**, étant donné que la plupart des femmes travaillent dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, l'augmentation des risques associés aux changements climatiques oblige celles-ci à se munir d'une bonne assurance pour couvrir les dommages causés par des catastrophes naturelles et les pertes de revenus dans l'agriculture et la pêche (Pacific Women Shaping Pacific Development, mars 2017). Autre constat : le manque de données ventilées par sexe et par âge dans les différentes zones géographiques fait grandement obstacle à la réponse aux crises, y compris l'action humanitaire et les mesures de réhabilitation, et met les femmes et les filles en danger (Secretariat of the Pacific Community, février 2015).

<sup>115</sup> Au Kenya, les FA sont confrontées aux migrations forcées, aux sécheresses, aux inondations qui endommagent les terres, aux glissements de terrain, aux invasions de criquets et à l'insécurité alimentaire (entrevue, 2020). Les FA du Cameroun, du Mali et du Burkina Faso ont déclaré que la chaleur causée par la diminution des précipitations a entraîné une pénurie de nourriture et d'eau, la mort d'animaux due à la sécheresse, et des conditions climatiques extrêmes (entrevue, 2019). Les FA vivant au cœur du Sahel, dans la région du bassin du lac Tchad, sont elles aussi exposées aux effets des changements climatiques (Hindou Oumarou Ibrahim, 2017) qui affectent la production laitière, une source essentielle de revenus pour les femmes nomades du Tchad (IWGIA, 2019). Le Burkina Faso, le Mali, l'Afrique du Sud et le Botswana connaissent une sécheresse qui met en péril la subsistance des peuples autochtones et des femmes autochtones (entrevue, 2019).

## 🌿 Répercussions environnementales des grands projets de développement et des industries extractives et agroalimentaires

Dans toutes les régions, mais surtout dans l'**Arctique**, les industries extractives représentent une menace immédiate pour les terres et les territoires, les modes de vie et le bien-être spirituel des PA. Les projets de développement de grande envergure ont eu des effets dévastateurs sur l'environnement, la santé, la sécurité alimentaire, la sécurité personnelle et l'économie, et touchent de plein fouet les FA. Dans le nord de la Sibérie, une femme tchouktche a confirmé que des entreprises se débarrassent indûment de barils de pétrole dans les territoires tchouktches, ce qui entraîne une contamination des sols et altère ainsi la nourriture de la faune, dont celle des rennes. Or, la diminution de la population de rennes a entraîné une augmentation du chômage chez les PA, et par conséquent une augmentation de la précarité, de l'insécurité alimentaire et des taux de violence à l'égard des femmes<sup>116</sup>. À Qamani-tua, au Nunavut (Canada), les membres de la communauté se sont entretenus sur le déclin des caribous causé par l'exploitation de la mine de Meadowbank. Selon eux, la poussière de la route menant à la mine a détruit la végétation environnante, rendant la pêche et la cueillette beaucoup plus difficiles dans cette zone, à un point tel que les femmes de la communauté ont dû acheter de la nourriture pour compenser les pertes subies (Sweet, 2014). Sur le **continent américain**, la **violence environnementale** engendrée par les industries extractives et agroalimentaires opérant en territoire autochtone s'est amplifiée et aggravée. Cette violence se manifeste par l'appropriation et l'exploitation des ressources, par l'occupation illégale des territoires autochtones, ainsi que par l'augmentation des cas de traite, de disparition et d'abus sexuel des femmes et des filles autochtones (FFA)<sup>117</sup>. Le

<sup>116</sup> FIMI: Draft Report on Sustainable Development Goals (SDGs) Goals 10 & 16 regarding the situation of Indigenous Women.

<sup>117</sup> Actuellement, 19 % des territoires autochtones se trouvent dans des zones où se déroulent des activités minières légales ou illégales; dans 94 % des cas, il s'agit de territoires reconnus comme autochtones et les 6 % restants sont des terres autochtones sans

rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones (2014) a déclaré que les FA vivant à proximité des exploitations pétrolières, gazières et minières sont vulnérables aux maladies sexuellement transmissibles, dont le sida, qui sont souvent transmises par des travailleurs de l'extérieur qui s'installent dans la région<sup>118</sup>. L'étude de Victoria Sweet (2014) fait valoir que l'intérêt croissant pour l'extraction des ressources peut augmenter le risque de traite dans les régions nordiques du Canada et des États-Unis. Des FA ont aussi exprimé leurs inquiétudes par rapport à la sécurité alimentaire, qui est menacée par la dépossession, l'agro-industrie et la prolifération des monocultures et des cultures transgéniques (OGM).

### Contamination militaire

Dans la **région arctique**, la contamination militaire est un fait avéré, et ses **effets néfastes sur la santé des femmes autochtones, en particulier sur la santé procréative**, sont bien connus. En 2012, un rapport de l'UNPFII signale que dans l'île St. Lawrence, en Alaska, et dans l'ensemble de l'Arctique, les déchets militaires et le transport mondial de produits chimiques nocifs sont responsables de la contamination des aliments traditionnels, des réserves d'eau et des plantes médicinales et comestibles utilisées par les femmes yupik. Cette contamination a aussi des répercussions sur la santé procréative de ces femmes, et donc sur le droit à la vie des générations futures. En outre, les statistiques sur les problèmes de santé dans l'Arctique alaskien indiquent un taux anormalement élevé de malformations congénitales et de décès néonataux chez les enfants au-

---

reconnaissance légale (RAISG). Pour en savoir plus sur la violence environnementale, il est possible de consulter les rapports des trois symposiums internationaux de FA sur l'environnement et la santé procréative qui se sont tenus en Californie en 2010, en Alaska en 2012 et aux États-Unis en 2018, durant lesquels des travaux de recherche et des études communautaires participatives ont été présentés.

<sup>118</sup> Déclaration du rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, James Anaya, à la réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème Santé sexuelle et droits procréatifs (15 janvier 2014).

tochtones<sup>119</sup>. **Dans le Pacifique**, les forces militaires américaines à Guam sont responsables de la contamination de l'environnement. La santé des Chamorros soulève aussi de vives inquiétudes en raison des taux alarmants de cancer, de diabète et de problèmes de santé mentale chez les enfants (Natividad & Kirk, Fortress Guam : Resistance to US Military Mega-Buildup, 2010). Qui plus est, plus de 66 bombes ont explosé dans le cadre **d'essais nucléaires aux Îles Marshall, conséquence de la militarisation et de la nucléarisation**, dont la première bombe à hydrogène, une arme de destruction massive 1 000 fois plus puissante que la bombe d'Hiroshima, qui a été testée sur l'atoll de Bikini. Plutôt que de déplacer les habitants des Îles Marshall avant les tests, les autorités les ont utilisés comme cobayes pour tester les effets de la contamination sans même les informer des dangers de ces bombes (Atomic Heritage Foundation, 2019; United Nations General Assembly, Human Rights Council, September 3, 2012; Trask, 2004).

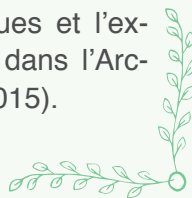
### PRATIQUES EXEMPLAIRES

En 2014, la Women's Earth Alliance (WEA) et le Native Youth Sexual Health Network (NYSHN) ont lancé une initiative pluriannuelle intitulée *Violence on the Land, Violence on Our Bodies* (violence sur la terre, violence sur nos corps) afin de documenter les effets des industries extractives sur la sécurité et la santé des femmes et des jeunes autochtones

<sup>119</sup> Les données du registre des anomalies congénitales de l'Alaska montrent que la prévalence de telles anomalies est deux fois plus élevée en Alaska que dans l'ensemble des États-Unis et que dans cet État, les nourrissons autochtones ont deux fois plus de risques d'anomalies congénitales que les nourrissons blancs. Les mères résidant dans des villages à haut risque ont 43 % plus de chances de mettre au monde un bébé de faible poids à la naissance, 45 % plus de chances d'accoucher prématurément et ont aussi plus de chances que le fœtus présente un retard de croissance intra-utérin (Expert Group Meeting. Combating Violence Against Indigenous Women and Girls: "Indigenous Women and Environmental Violence". A Rights-based approach addressing impacts of Environmental Contamination on Indigenous Women, Girls and Future Generations. Submitted to the United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues., January 18 – 20, 2012, United Nations Headquarters, New York).

d'Amérique du Nord. Ce projet a pour but d'aider les femmes à lutter contre la violence environnementale dans leurs communautés. La WEA organise aussi des formations pour aider les femmes à trouver des solutions locales aux problèmes écologiques urgents liés à l'eau, à la nourriture, à la terre et au climat. Pour soutenir les communautés, elle a élaboré une trousse comprenant des activités; des ressources sur les moyens de préserver son intégrité physique en travaillant en première ligne pour la défense des terres; des stratégies pour aborder la culture du viol et les traumatismes liés à la terre; et un outil pour documenter la violence environnementale.

Kuokkanen et Kuokkanen (Knoblock & Kuokkanen, 2015) ont relaté diverses initiatives novatrices menées par de jeunes militantes samies. Selon les auteures, les jeunes femmes samies se sont investies pour rassembler et renforcer la communauté LGBT du Sápmi, afin de lutter contre la violence structurelle fondée sur le genre. D'autres organisations, comme Sáminuorra, en Suède, réunissent de jeunes femmes souhaitant renouveler la politique et qui, tout en adoptant une approche consensuelle, remettent en question le statu quo et la politique conventionnelle. Sur la scène du militantisme local, de jeunes femmes samies ont créé des alliances avec d'autres mouvements tels que Idle No More et le mouvement mondial pour le climat 350.org afin de lutter contre les changements climatiques et l'extraction effrénée des ressources dans l'Arctique (Knoblock & Kuokkanen, 2015).



# Femmes autochtones d'Asie et du Pacifique



**335,8**

**millions**

sont des personnes autochtones



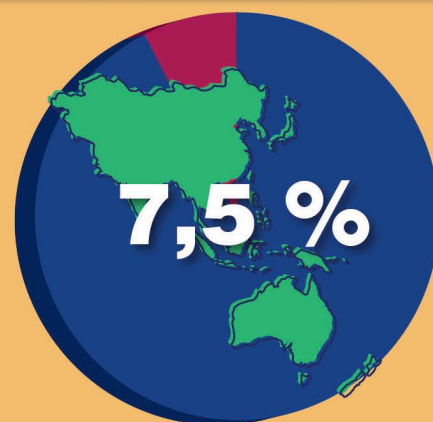
**167,7**

**millions**

sont des femmes autochtones



Combien y a-t-il de femmes autochtones en Asie et dans le Pacifique?



Où vivent les femmes autochtones d'Asie et du Pacifique?

**27 %**

des femmes autochtones vivent en milieu urbain



**73 %**

des femmes autochtones vivent en milieu rural

**50 %**

50 % des femmes autochtones n'ont pas reçu d'éducation officielle

**Éducation**



**9 %**

9 % des femmes autochtones ont reçu une éducation officielle

**50 %**

50 % des femmes autochtones travaillent

**Emploi**



**21 %**

21 % sont des travailleuses salariées

**87 %**

87 % occupent un emploi informel





Conclusion



## 5. Conclusion

Ces 25 dernières années, les femmes autochtones (FA) ont développé une capacité remarquable à mettre en avant les dossiers qui les touchent de près dans les ordres du jour internationaux sur le développement et les droits de l'homme, et ont réalisé de grandes avancées au niveau national. La majorité des pays des Amériques et de l'Arctique et certains pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique ont fait des progrès en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique; la mise en place de politiques de réduction de la pauvreté; l'accès des femmes et des filles aux services de santé, à l'éducation et à la formation; l'autonomie économique des femmes; et la lutte contre la violence et les violations des droits de la personne. Ces gains ont été obtenus grâce aux initiatives mises sur pied aux niveaux local, national et international par les organisations de FA; et grâce aux ressources et à l'expertise de personnes de différents horizons ayant des aptitudes, des aspirations et des priorités très variées, mais étant unies par un même but, celui de faire progresser les droits et les libertés fondamentales des FA dans tous les domaines.

Cependant, les FA font toujours face à de sérieux défis, dont la plupart sont communs à toutes les régions. En effet, les cinq rapports régionaux ont, de manière indépendante, relevé des taux élevés de violence structurelle, de discrimination et de marginalisation. Ils ont en outre montré que la dépossession des terres, la violence environnementale, les changements climatiques et les projets de développement de grande envergure sur les territoires autochtones constituent de graves menaces pour les droits individuels et collectifs des FA, en particulier pour celles vivant en milieu rural

dont la survie et le bien-être dépendent de l'intégrité du territoire.

En Amérique du Nord, les peuples autochtones (PA) vivent généralement en milieu urbain, mais partout ailleurs ils sont surtout installés dans des communautés rurales. On constate toutefois qu'ils migrent de plus en plus vers les villes, ce qui les expose à de nouvelles formes de marginalisation, de violence et de pauvreté, ainsi qu'à une perte de leur identité culturelle et de leurs systèmes traditionnels de solidarité.

Du côté de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, la réticence des États à reconnaître l'identité des PA reste le principal obstacle au respect et à la promotion des droits fondamentaux des FA de ces régions. Ainsi, les femmes et les filles autochtones (FFA) ne sont pas prises en compte dans l'élaboration des politiques publiques et sont souvent privées de leurs droits à l'éducation, à la santé, à la terre, à la participation politique et à la justice, entre autres. Le recours aux pouvoirs policiers et militaires, ainsi que la criminalisation des défenseurs des droits de l'homme et des terres ont été documentés en Asie et en Amérique latine, tandis que les conflits armés qui sévissent dans certains pays africains ont provoqué une augmentation des taux de violence et une diminution des ressources et des possibilités offertes au FA.

La majorité des États ont adopté des conventions et des déclarations sur les droits de la personne en général, et sur les droits des femmes en particulier, à savoir la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (DPAB), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à

l'égard des femmes (CEDEF), la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et d'autres instruments régionaux de défense des droits. Toutefois, ce cadre juridique n'est pas encore bien appliqué, même dans les pays les plus avancés comme les États-Unis, le Canada et les pays scandinaves, c'est pourquoi on assiste à de nombreuses violations des droits des PA et des FFA.

En plus de faire état des problèmes non résolus, ce rapport mondial démontre qu'il est impossible de bien décrire et comprendre la situation des FA sans faire référence à la fois à leurs droits individuels et collectifs. En effet, la violation des droits collectifs à la terre et à l'autodétermination a des répercussions directes sur les droits individuels des FA. La plupart des domaines critiques de la DPAB sont profondément liés à l'autodétermination et au rapport à la terre des FA; deux caractéristiques qui les définissent en tant que femmes et en tant qu'Autochtones. Par conséquent, il convient d'examiner les enjeux qui touchent les FFA, notamment la pauvreté, l'éducation, la santé, la violence, les conflits armés, l'économie, la participation politique, l'autonomisation et les droits fondamentaux en tenant compte de ce rapport à la terre, ainsi que du contexte des droits fonciers et de la dépossession des terres.

Parallèlement, la violation des droits individuels des FA, la perpétuation de la violence contre les FFA, et l'interconnexion entre, d'une part, l'exploitation, la dépossession et la destruction des terres autochtones et d'autre part, l'exploitation et le meurtre d'Autochtones, en particulier de femmes, montrent que l'autodétermination est aussi une question de genre. Si l'autodétermination des PA concerne avant tout leur survie comme peuples distincts, la survie des femmes doit aussi être assurée, et pour cela, il faut les libérer de la violence et leur permettre de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux (Kuokkanen, 2012).

Comme le souligne la Déclaration de Beijing des femmes autochtones de 1995, il convient d'ana-

lyser la condition des PA et des FA au regard de l'actuel contexte politique et économique qui les soumet à de nouvelles formes de colonialisme, d'exploitation, de discrimination et d'assimilation culturelle. La mondialisation, la libéralisation du commerce, la concurrence entre les pays pour les ressources naturelles, l'expansion des industries extractives et agroalimentaires, et les grands projets de développement ont de graves conséquences sur la survie, la subsistance économique et les connaissances culturelles des PA.

La pandémie de COVID-19 a révélé des disparités, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre eux, quant à la présence d'inégalités fondées, entre autres, sur le genre, la race, l'origine ethnique, la classe, la religion, l'orientation sexuelle, l'âge et la situation géographique. Les PA, qui déjà avant la crise étaient en moins bonne santé et subissaient plus de privations que leurs homologues non autochtones, sont devenus encore plus vulnérables. Malheureusement, la pandémie ne sera pas terminée de sitôt, et ses conséquences se feront sentir pendant longtemps. Les gouvernements devraient donc accorder plus d'importance à la voix des PA et des FA, à leurs connaissances ancestrales et à leurs stratégies de résilience afin de trouver des solutions globales aux problèmes suscités par une telle crise.

En définitive, partout dans le monde, on peut citer une multitude d'exemples illustrant les grands changements que les femmes autochtones de tout âge et les organisations qui les représentent peuvent accomplir : celles-ci ont mené et mènent encore des initiatives dans des dossiers importants tels que l'autodétermination; la violence et l'accès à la justice; les droits sexuels et procréatifs; la justice environnementale et les changements climatiques; les réponses d'urgence à la pandémie de COVID-19; et la critique et la remise en cause du colonialisme, du capitalisme et des structures de pouvoir dominées par les hommes au sein des États, des institutions gouvernementales autonomes des PA et de la communauté internationale. 🌸



# Boîte à outils pour le plaidoyer

## 6. Boîte à outils pour le plaidoyer

### **Du local au mondial : recommandations pour un plaidoyer et des politiques publiques efficaces et durables**

Voici un résumé des recommandations qui ont été choisies parmi celles figurant dans les cinq rapports régionaux. Comme ces recommandations ont été formulées par les organisations de femmes autochtones, elles reflètent la voix et les priorités des femmes qu'elles représentent.

#### **Droits de la personne**

- Les États doivent :
  - 👉 Reconnaître l'identité autochtone et plus particulièrement celle des femmes autochtones.
  - 👉 Ratifier la DNUDPA et d'autres instruments sur les droits de la personne, et les mettre en œuvre de façon efficace.
  - 👉 Respecter les coutumes et les traditions des femmes autochtones, et mettre en place des mesures efficaces, de concert avec les femmes autochtones, pour protéger, promouvoir et faire respecter leurs libertés et droits fondamentaux.
  - 👉 Éliminer les obstacles à la pleine réalisation du droit à l'autodétermination des personnes vivant sous un régime colonial ou sous une occupation étrangère.
  - 👉 Se prononcer en faveur de l'exercice du droit inaliénable des femmes autochtones à l'autodétermination et à la décolonisation.

#### **Éducation et santé**

- Les États doivent :
  - 👉 Éliminer les obstacles qui entravent l'accès des femmes autochtones à l'éducation et aux services de santé sexuelle et procréative; concevoir des services en tenant compte de leur perspective; et prendre des mesures fermes pour résoudre les problèmes en lien avec la mortalité maternelle, la grossesse chez les adolescentes, l'avortement, les mutilations génitales féminines, la discrimination, ainsi que la prévention et le traitement des maladies sexuellement transmissibles, en particulier le sida.
  - 👉 Assurer l'accès à des services d'éducation et de santé de qualité, adaptés à la culture et à la langue, et intégrant les nouvelles technologies. Cet objectif suppose une complémentarité entre les connaissances traditionnelles autochtones et les stratégies universelles d'apprentissage. Il incombe également aux États de garantir une éducation inclusive, et d'accorder une attention particulière aux femmes, aux filles et aux jeunes handicapés autochtones.
  - 👉 Garantir le droit des peuples autochtones à revitaliser, exploiter, enrichir et transmettre aux générations futures leur histoire, leurs langues, leurs traditions orales, leurs philosophies, leurs systèmes d'écriture et leur littérature.

## Terres, territoires et ressources naturelles

- Les États et les entités non étatiques doivent :
  - 👤 Respecter le droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé.
  - 👤 Protéger les territoires autochtones en tant que lieux essentiels à la résilience de la vie sociale, culturelle et écologique de l'humanité et du monde naturel.
  - 👤 Investir en priorité dans la lutte contre les effets des changements climatiques sur ces territoires, et faire en sorte que les femmes autochtones participent au processus et que leurs connaissances ancestrales sur la protection de l'environnement soient reconnues.

## Violence

- Les États, la communauté internationale et les organisations autochtones doivent :
  - 👤 Uniformiser et consolider leurs approches pour prévenir, investiguer et sanctionner toutes les formes de violence individuelle et collective envers les femmes et les filles autochtones, y compris celles qui sont handicapées.
  - 👤 S'attaquer à toute violence commise au nom de la tradition, comme les mutilations génitales féminines et les mariages forcés d'enfants; la violence domestique, institutionnelle et politique; et la violence perpétrée pendant les conflits armés et la militarisation des territoires autochtones.
- Les États doivent instaurer des mécanismes pour garantir l'accès à la justice des femmes et des filles autochtones, tant dans les institutions judiciaires gouvernementales que dans celles autochtones. Dans le but de mettre fin à l'impunité des auteurs de violences et de discriminations envers les femmes autochtones, ces mécanismes devront permettre de mener des enquêtes criminelles efficaces pour traduire les auteurs de ces crimes en justice et les sanctionner comme il se doit.

## Conflits armés

- Les États doivent :
  - 👤 Mettre fin à la militarisation des territoires autochtones, ainsi qu'aux critiques et à la diffamation à l'égard des dirigeantes autochtones et des organisations de femmes autochtones.
  - 👤 Veiller à ce que les droits fondamentaux soient pleinement respectés en période de conflit.
  - 👤 Honorer les engagements qu'ils ont pris à l'égard des peuples autochtones dans le cadre d'accords de paix.
  - 👤 Garantir que les peuples autochtones concernés, y compris les femmes autochtones, soient bien représentés dans la négociation et la mise en œuvre des accords de paix.

## Émancipation économique

- Les États doivent :
  - 👤 Valoriser et promouvoir le travail des femmes autochtones, et garantir leur accès aux ressources économiques et financières, à la propriété de biens et de terres, à la propriété intellectuelle, aux méthodes traditionnelles de production, ainsi qu'aux nouvelles technologies employées dans les différents secteurs de l'économie.
  - 👤 Créer des emplois adaptés aux compétences et aux connaissances traditionnelles des femmes autochtones, soutenir les efforts pour améliorer la formation et les études commerciales, et appuyer la création d'entreprises et de coopératives dirigées par des femmes autochtones, afin de stimuler les économies locales.

## Participation et prise de décision

- Pour améliorer la situation politique, sociale, économique et sanitaire des femmes autochtones et de leurs familles, il faut assurer une présence paritaire des femmes autochtones dans toutes les discussions politiques sur les enjeux qui les concernent. C'est particulièrement vrai pour tout ce qui touche à la souveraineté alimentaire; aux changements climatiques; à la viabilité économique; à la santé et au bien-être des femmes, des enfants et des communautés autochtones; et aux projets de développement de grande envergure qui ont des répercussions directes sur les territoires autochtones.
- Les États doivent assurer la participation pleine et entière des femmes, des filles et des jeunes autochtones dans les processus nationaux de mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable, y compris dans la prise de décision sur les mécanismes, les plans d'action et les allocations budgétaires du programme.
- Les États, les institutions gouvernementales autonomes des peuples autochtones, les organes intergouvernementaux régionaux et la communauté internationale doivent fournir une assistance technique et un financement aux organisations de femmes autochtones aux niveaux local, national et international; et permettre à ces organisations de participer aux décisions politiques qui concernent les femmes autochtones.

## Politiques publiques

- Les États doivent :
  - 👉 Instaurer des mécanismes pour permettre aux femmes autochtones de participer à la vie politique, en leur donnant les moyens d'exercer activement et en toute liberté leur influence à tous les niveaux de représentation et de participation politiques.
  - 👉 Adopter une approche fondée sur les droits de la personne dans toutes les lois et politiques relatives à l'autodétermination des peuples autochtones et aux droits sociaux, économiques, civils et politiques des femmes autochtones.
  - 👉 Améliorer les processus participatifs et les stratégies de consultation avec les femmes autochtones pour tenir compte de la perspective des peuples autochtones dans l'élaboration d'indicateurs, de politiques publiques, de mécanismes de transparence et de responsabilisation, et d'outils de collecte de données.
  - 👉 Accroître la participation des personnes de cultures non occidentales dans la conception et la formulation de politiques visant à favoriser l'égalité des sexes et l'adaptation au climat, en tenant compte des rôles de premier plan que les femmes occupent traditionnellement et de leurs valeurs culturelles.

## Données et statistiques

- Les États, la communauté internationale, les organisations autochtones et les universitaires doivent travailler de concert pour fournir des données ventilées par sexe et par appartenance ethnique, ainsi que des informations sur les peuples autochtones en général et les femmes autochtones en particulier. Ils doivent en outre développer des techniques innovantes de collecte, de traitement et d'analyse des données dans le cadre de leurs enquêtes, et mettre en place des stratégies sociales qui tiennent compte de la vision du monde et des préoccupations des femmes autochtones.

## Bibliographie

- AIWO Conference, 2019. Amplifying African Indigenous Women's Voices. African Regional Preparatory Meeting on Beijing +25 and the Second Indigenous Women Conference Yaoundé – Cameroon, December 3 – 7, 2019.
- AIWO, 2019. Déclaration de Yaoundé des femmes autochtones d'Afrique sur la réunion préparatoire région Afrique à l'égard de Beijing +25
- AIWO Women Newsletter, 2019. Achieving the Rights of Indigenous Women and Girls is our Collective Responsibility
- Asia Regional Meeting of AYNILFS Partners and Indigenous Women's Networks October 3-6, 2019
- Beijing Declaration and Platform for Action, 1995.
- Beijing Declaration of Indigenous Women, 1995.
- Brief history of the movement for a CEDAW General Recommendation on Indigenous Women, 2019. Available at: <http://learnwhr.org/history-general-recommendation-on-indigenous-women/>
- Commission on the Status of Woman (CSW). 2017. Interactive dialogue on the focus area: empowerment of indigenous women: <https://undocs.org/E/CN.6/2017/12>
- Commission on the Status of Woman (CSW). 2012. Resolution 56/4. Indigenous women: key actors in poverty and hunger eradication. <https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/resolution-56-4-ind-women.pdf>
- Commission on the Status of Woman (CSW). 2004. Resolution 49/7. Indigenous women: beyond the ten-year review of the Beijing Declaration and Platform for Action. [http://www.responsibilitytoprotect.org/files/CSW\\_Final\\_Report.pdf](http://www.responsibilitytoprotect.org/files/CSW_Final_Report.pdf)
- Declaration by Indigenous Women at the 57th Session of the Commission on the Status of Women (CSW). March 2013.
- Dhal J., 2009. IWGIA: A history.
- ECMIA VIII Continental Meeting, 26-29 February 2020
- ECMIA, 2013. Del silencio a la palabra. Trayectoria del Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Américas – ECMIA 1993 – 2013.
- First Indigenous Women's Conference. 1989. Finding Common Ground. Conference Report. Adelaide Australia. <https://www.samemory.sa.gov.au/webdata/resources/files/zpamb11771665ocr.pdf>
- General Assembly. Resolution 69/2 adopted by the General Assembly on 22 September 2014. Outcome document of the high-level plenary meeting of the General Assembly known as the World Conference on Indigenous Peoples. <https://undocs.org/en/A/RES/69/2>
- Hodgson D., 2011. Gender and Culture at the Limit of Rights. University of Pennsylvania Press
- IILW/FIMI, 2020. Mapping and Systematizing of Progress Made and Opportunities for Improvement for the Future Insights for the Internal and External Institutional Strengthening of the IILW.
- IILW/FIMI, 2019a. Statement submitted by Indigenous Information Network, a non-governmental organization in consultative status with the Economic and Social Council, November 2019. E/CN.6/2020/NGO/51
- IILW/FIMI, 2019b. Compilation of Recommendations, Conclusions and Advice adopted by the States at the United Nations related to Indigenous Women's Rights and Analysis based On Key Demands by Indigenous Women.

- IWWF/FIMI, 2019c. Justicia Ambiental: Perspectivas de la Mujeres Indígenas “Guardianas y Custodias de los conocimientos y biodiversidad de sus pueblos”, Guatemala.
- IWWF/FIMI, IPMG, 2019d. High level Political Forum (HLPF) Theme: Inclusion and Empowerment for Sustainable Development, Special Report, *Continuing Discrimination and Disempowerment of Indigenous Women*. ONU, NYC, USA.
- IWWF/FIMI, 2018a. Political Statement by the International Indigenous Women’s Forum to the 62nd session of the Commission on the Status of Women. NYC, USA.
- IWWF/FIMI, 2018b. Indigenous peoples’ collective rights to land territories and resources. United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues, 17th session, April 16 – 27, 2018.
- IWWF/FIMI, 2016. Political Statement of Indigenous Women attending to the 60nd session of the Commission on the Status of Women. NYC, USA.
- IWWF/FIMI – ECMIA, 2013a. Plan de Acción de las mujeres indígenas del mundo, adoptado en la Conferencia global de mujeres indígenas, Lima, Perú.
- IWWF/FIMI, 2013b. Memoria, Conferencia Global de Mujeres Indígenas, Avances y Desafíos frente al futuro que queremos, CHIRAPAQ, ECMIA. Lima, Perú.
- IWWF/FIMI, 2013c. Political position document and plan of action of the world’s Indigenous Women adopted in the world conference of indigenous women. E/C.19/2014/CRP.1
- IWWF/FIMI, 2009. Ampliación del Análisis de la Aplicación de la Declaración y Plataforma de Acción de Beijing+15, NYC, USA.
- IWWF/FIMI, 2006. Mairin Iwanka Raya, Indigenous Women Stand Against Violence, NYC, USA.
- IWWF/FIMI. Draft Report on Sustainable Development Goals (SDGs) Goals 10 & 16 regarding the situation of Indigenous Women (Internal Document)
- ILO, 2019. Implementing the ILO Indigenous and Tribal Peoples Convention No. 169: Towards an inclusive, sustainable and just future
- ILO, 2016. Guidelines for combating Child Labour and Indigenous and Tribal Peoples. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---normes/documents/publication/wcms\\_091360.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---normes/documents/publication/wcms_091360.pdf)
- Indigenous Peoples Major Group for Sustainable Development, 2017. “Eradicating poverty and promoting prosperity in a changing world”. Available at: <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=30022&nr=750&menu=3170>
- IPMG. 2019. Global Report on the situation of land territories and resources of indigenous peoples.
- IWGIA. 2019. The Indigenous World.
- Kambell, E. 2004. Guía Sobre los Derechos de la Mujer Indígena bajo la Convención Internacional sobre la Eliminación de Todas las Formas de Discriminación Contra la Mujer.
- Kuokkanen R., 2019. Restructuring Relations. Indigenous Self-determination, Governance and Gender. Oxford University Press.
- Kuokkanen R. 2012. Self-Determination and Indigenous Women’s Rights at the Intersection of International Human Rights Human Rights Quarterly 34 (2012) 225–250, by The Johns Hopkins University Press.
- Report of the Third International Indigenous Women’s Symposium on Environment and Reproductive Health Focus: Advancing research and assessing impacts of Environmental Violence on Indigenous Women and Girls Columbia University, 14-15 April 2018. [http://humanrights-columbia.org/sites/default/files/pdf/iprp\\_symposium\\_concept\\_note\\_2018\\_english.pdf](http://humanrights-columbia.org/sites/default/files/pdf/iprp_symposium_concept_note_2018_english.pdf)
- Report of the Second International Indigenous Women’s environmental and reproductive health symposium April 27th – 29th 2012, Chickaloon native village, Alaska. Available at: <https://www.iitc.org/wp-content/uploads/2013/08/FINALREPORTOF2nd-INTERNATIONAL-INDIGENOUSWOMENSYPMPwith-namesFIN.pdf>



- Report of the First International Indigenous Women's environmental and reproductive health symposium, June 30 – July 1, 2010. Available at: [https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/session\\_10\\_crp\\_3.pdf](https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/session_10_crp_3.pdf)
- Santiago Commitment, Fourteenth session of the Regional Conference on Women in Latin America and the Caribbean, 27–31 January 2020, available at: [https://conferenciamujer.cepal.org/14/sites/crm14/files/20-00087\\_crm.14\\_santiago\\_commitment.pdf](https://conferenciamujer.cepal.org/14/sites/crm14/files/20-00087_crm.14_santiago_commitment.pdf)
- Sillett M. 2009. Ensuring Indigenous Women's Voices Are Heard: The Beijing Declaration of Indigenous Women, in *First Voices: An Aboriginal Women's Reader 207–11* (Patricia A. Monture & Patricia D. McGuire eds., 2009).
- Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples, Victoria Tauli Corpuz, 2015. Report on the rights of indigenous peoples, Victoria Tauli Corpuz, 2015. A/HRC/30/41A/HRC/30/41
- Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples, James Anaya, Statement to the International Expert Group Meeting on the Theme: Sexual Health and Reproductive Rights (Jan. 15, 2014).
- UN Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples (EMRIP), April, 2020. COVID-19 yet another challenge for Indigenous peoples, April 2020.
- UNFPA, CHIRAPAQ, 2018. Recommendations of the UN Permanent Forum on Indigenous Issues regarding Sexual and Reproductive Health and Rights & Gender-Based Violence: Report on Progress and Challenges. New York, USA.
- UNFPA, UNWOMEN, ILO, UNICEF, Breaking the Silence on Violence against Indigenous Girls, Adolescents and Young Women. [https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/VAIWG\\_FINAL.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/VAIWG_FINAL.pdf)
- UNPFII, 2020. Indigenous Women and their role in the 25-year review of the implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action. E/C.19/2020/8
- UNPFII, 2015a. Twenty-year review of the Beijing Declaration and Platform for Action and beyond: a framework to advance indigenous women's issues. E/C.19/2015/2
- UNPFII, 2015b. Report on the fourteenth session (20 April-1 May 2015), E/2015/43, E/C.19/2015/10 <https://undocs.org/pdf?symbol=en/e/2015/43>
- UNPFII, 2014. Political Position Document and Plan of Action for the world's Indigenous Women adopted in the World Conference of Indigenous Women, progress and challenges for the future we want, Lima, Peru 2013. (E/C.19/2014/CRP.1)
- UNPFII, 2012. Combating violence against Indigenous Women and girls: article 22 of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.
- UNPFII, 2004. Report on the third session. (10-21 May 2004) E/2004/43, E/C.19/2004/23: [https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/Indigenous\\_women\\_UNPFII\\_session\\_3.pdf](https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/Indigenous_women_UNPFII_session_3.pdf)
- UNWOMEN, 2016. Strategy for Inclusion and Visibility of Indigenous Women. [https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/VAIWG\\_FINAL.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/VAIWG_FINAL.pdf)

#### WEB SITES:

- The African Indigenous Women's Organization: <http://indigenouswomen-africa.org/about/>
- The National Aboriginal and Torres Strait Islander Women's Alliance (NATSIWA): <https://natsiwa.org.au/>
- Asian Indigenous Women Network: <https://www.asianindigenouswomen.org/>
- Comparative Matrix: comprehensive mapping of how indigenous rights are embedded in the human rights system. <http://nav.indigenoustravel.com/index.php/en/tools/matrix>
- Enlace Continental de Mujeres Indígenas, ECMIA: <http://ecmia.org/>

Indigenous Navigator: <http://nav.indigenousnavigator.com/index.php/en/>  
Indigenous Peoples' Sustainable Development Matrix <http://nav.indigenousnavigator.com/images/documents-english/tools/sdg-undrip-matrix-en.pdf>  
International Indigenous Women's Forum: <https://www.fimi-iiwf.org/>  
Indigenous Women Network: <http://www.naotw.biz/directory/nonprofits/women/indigenous-womens-network>  
Inuit Circumpolar Council: <https://www.inuitcircumpolar.com/>  
Sami Nisson Forum: <http://www.saminissonforum.org/>  
UN Publications on Indigenous Women: <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/mandated-areas1/indigenous-women/publications-on-indigenous-women.html>  
UN Women website: <https://www.unwomen.org/en/csw>  
Yanapaq.info: <https://yanapaq.info/search/cluster-en.htm?type=topic&id=58>; <https://yanapaq.info/search/results-en.htm?search=women>

#### WEB ARTICLE:

Martinez L., September 20th 2019, Kuam News: <https://www.kuam.com/story/41075374/the-pacific-indigenous-womens-network-arises-now>  
COVID-19 Crisis Poses Threat to Financial Stability  
Tobias A., Natalucci F. April 2020. COVID-19 Crisis Poses Threat to Financial Stability. Available at: <https://blogs.imf.org/2020/04/14/covid-19-crisis-poses-threat-to-financial-stability/>

## Africa Indigenous Women's Report on the progress made on the implementation of Beijing +25 (2020)

A Fifteen Year Review of Implementation of Beijing Platform for Action in Africa. 2010. Accessible at: <https://www.uneca.org>.  
African Charter on Human and People Rights on the rights of women in Africa adopted a Protocol at Maputo in 2003. Accessible at: <https://au.int/en/treaties/protocol-african-charter-human-and-peoples-rights-rights-women-africa>.  
Africa Human Development Report (UNDP). 2016. Accessible at: <https://www.undp.org>.  
Africa Review 2015. Accessible at: <https://www.tandfonline.com/toc/rafr20/current>.  
Breaking the Silence on Violence against Indigenous Girls, Adolescents and Young Women. 2013. Accessible at: <https://www.unfpa.org>.  
Burkina Faso. Accessible at: <https://www.iwgia.org/en/burkina-faso>.  
Calderbank, T. 2013. The women of South Sudan. Accessible at: <https://www.britishcouncil.org/voices-magazine/empowering-women-south-sudan>.  
Conflict and Women ten facts about Conflict and impact on women. Accessible at: <https://www.transconflict.com>.  
Constitution of Kenya 2010. Accessible at: <http://www.klrc.go.ke/index.php/constitution-of-kenya>.  
Economic Commission of West Africa (ECOWAS). Accessible at: <https://www.ecowas.int/institutions/ecowas-commission>.  
Country Technical Note on Indigenous Peoples' Issues DRC. Accessible at: <https://www.ifad.org>.  
Country Technical Note on Indigenous Peoples' Issues Kenya. Accessible at: <http://www.ifad.org>.  
East African Community (EAC). Accessible at: <https://www.eac.int>.  
Education in Africa - UNESCO Institute for Statistics. Accessible at: <http://uis.unesco.org>.

- FACT SHEET Indigenous Women's Maternal Health and Maternal Mortality. Accessible at: <https://www.unfpa.org>.
- Free, Prior and Informed Consent of Indigenous Peoples 2013. Accessible at: <https://www.ohchr.org>.
- Global Challenge of health for women in Africa. Accessible at: <https://www.cghd.org>.
- Global Study on Homicide: Gender-related killing of women and girls 2018. Accessible at: <https://www.unodc.org>.
- Ilesanmi, O.O. 2018. *Women's Visibility in Decision Making Processes in Africa—Progress, Challenges, and Way Forward*. *Front. Sociol.* 3:38. doi: 10.3389/fsoc.2018.00038.
- International Labour Organisation (ILO).1999. *Indigenous peoples of South Africa: Current trends*. Publications of International Labour Office. Geneva.
- International Land Coalition Annual Report 2013. Accessible at: <https://landportal.org/resource/global/international-land-coalition-annual-report-2013>.
- International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA) 2012. Report on DRC. Accessible at: [www.congodr.ctn.org](http://www.congodr.ctn.org).
- International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA) Report. 2017. *Violence against Indigenous Women, Girls*. Accessible at: <https://wunrn.com/2017/05/the-indigenous-world-report-challenges-facing-indigenous-cultures-in-africa-global-indigenous-women/>.
- Interview December 2019 and January 2020.
- IWGIA - International Work Group for Indigenous Affairs 2019. Accessible at: <https://www.iwgia.org>.
- Jens Dahl and Lola Garcia-Alix. 2000. *Indigenous Women affairs (IWGIA)*. Accessible at: <https://www.iwgia.org>.
- Mairinlwanka Raya. 2006. *Indigenous stand against violence*. Accessible at: <https://www.fimi-iiwf.org>.
- Musafiri, PN. 2009. *Land Rights and the Forests Peoples of Africa*. Accessible at: <http://www.forest-peoples.org>.
- Njieassam, EE.2018. *Gender inequality and land rights: The situation of Indigenous Women in Cameroon. P.E.R reviewed law publication*.
- Observations on the State of Indigenous Human Rights in Mali. Universal Periodic Review 2018.
- SADC Gender and Development Monitor. 2016. Accessible at: <https://www.sadc.int/issues/gender/sadc-gender-and-development-monitor-2016>.
- Special Report Continuing Discrimination and Disempowerment of Indigenous women. 2019. International Forum of Indigenous Women(FIMI) and the Indigenous Peoples Major Groups for Sustainable Development (IPMG).
- STATE OF THE WORLDS OF INDIGENOUS PEOPLES EDUCATION. 2017. Accessible at: <https://www.un.org/development/desa/indigenouseoples/wp->
- Socioeconomic status of the Pygmies in the Democratic Republic of Congo Accessible at: <https://document.worldbank.org>.
- Southern African Development Community (SADC). Accessible at: <https://www.sadc.int/about-sadc>.
- Summary of Indigenous Rights Violation in Namibia. Accessible at: <https://www.cs.org>.
- The Implementation of the Beijing Platform for Action, 2014. Accessible at: <https://www.sidint.net/content/beijing-platform-action-bpfa-challenges-and-ways-forward-african-countries>.
- The International Strategy Workshop on Indigenous Women's Rights, Land and Resources (IWIW). 2015. Accessible at: <https://www.forestpeople.com>.
- UNICEF Data: Monitoring the situation of children and women Accessible at: <https://data.unicef.org/topic/education/secondary-education/>
- United Nations High Council, 2018. *Observations on the State of Indigenous Human Rights in Botswana*. Universal Periodic Review.
- United Nations Human Rights Council. 2018. *Observations on the State of Human Rights in Mali*. Universal Periodic Review.

- United Nations Human Rights Council, 2016. Observations on the State of human rights in Uganda. Universal Periodic Review.
- United Nations World Women 2015. Accessible at: <https://www.un.org/development/desa/publications/the-worlds-women-2015.html>.
- Valerie, C. 2016. Report on the International Workshop on Indigenous Women's Rights, Land and Resources. Accessible at: [https://www.researchgate.net/publication/313875497\\_Report\\_on\\_the\\_International\\_Workshop\\_on\\_Indigenous\\_Women%27s\\_Rights\\_Land\\_and\\_Resources](https://www.researchgate.net/publication/313875497_Report_on_the_International_Workshop_on_Indigenous_Women%27s_Rights_Land_and_Resources)
- World Development Report (WDR) 2018 – Learning to Realize Education's Promise. Accessible at: <https://www.worldbank.org/en/publication/wdr2018>.
- Zea, T.R. 2019. The Nairobi Summit on ICPD+25: Accelerating the promise November 12-14 of 2019, Nairobi: INDIGENOUS PEOPLES, WOMEN, CHILDREN AND YOUTH 25 YEARS FROM CAIRO. Accessible at: <http://chirapaq.org.pe/en/wp-content/uploads/sites/2/2019/11/Position-paper-TRZ-Nairobi-Summit-on-ICPD25-final.pdf>.
- Zubeyr, M. A., Mohamud, K. M., and Adan, K. A. (2013). Organizational Governance and women's participation of decision making for non-governmental organizations in Somalia. *Acad. Res. Internat.* 4:430.

## Mujeres indígenas y Beijing+25. Región Las Américas. Mayo de 2020

### Declaraciones Políticas de FIMI ante la CSW:

- CSW (2018). Political Statement by the International Indigenous Women's Forum to the 62<sup>nd</sup> session of the Commission on the Status of Women. NYC, USA.
- CSW (2016). Political Statement of indigenous women attending the 60<sup>nd</sup> session of the Commission on the Status of Women. NYC, USA.
- FIMI (2013). Declaration of the Indigenous Women of CSW 57.
- Declaración de las Mujeres Indígenas en Beijing (1995). Beijing, China.

### Declaraciones Políticas de FIMI ante el UNPFII:

- United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues (2018). 17<sup>th</sup> session, April 16 – 27, Item 8 on "Indigenous peoples' collective rights to land, territories and resources". Statement by the International Indigenous Women's Forum (FIMI).
- United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues (2014). 11<sup>th</sup> session. Political Position Document and Plan of Action for the world's Indigenous Women adopted in the World Conference of Indigenous Women, progress and challenges for the future we want, Lima, Perú 2013. (E/C.19/2014/CRP.1)

### Documentos de FIMI:

- FIMI (2019). Compilation of Recommendations, Conclusions and Advice adopted by the States at the United Nations related to Indigenous Women's Rights and Analysis based On Key Demands by Indigenous Women.
- FIMI (2019). Justicia Ambiental: Perspectivas de la Mujeres Indígenas "Guardianas y Custodias de los conocimientos y biodiversidad de sus pueblos", Guatemala.
- FIMI, IPMG (2019). High level Political Forum (HLPF) Theme: Inclusion and Empowerment for Sustainable Development, Special Report, Continuing Discrimination and Disempowerment of Indigenous Women. ONU, NYC, USA.

- FIMI (2009). Ampliación del Análisis de la Aplicación de la Declaración y Plataforma de Acción de Beijing+15, NYC, USA.
- FIMI (2006). Mairin Iwanka Raya, Indigenous Women Stand Against Violence, NYC, USA.
- Draft Report on Sustainable Development Goals (SDGs) Goals 10 & 16 regarding the situation of Indigenous Women (Internal Document).

### Documentos de ECMIA:

- ECMIA – CHIRAPAQ (2013). Del silencio a la palabra. Trayectoria del Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Américas – ECMIA 1993 – 2013, Perú.
- ECMIA – CHIRAPAQ (2012) Memoria CONFERENCIA GLOBAL DE MUJERES INDIGENAS. AVANCES Y DESAFÍOS FRENTE AL FUTURO QUE QUEREMOS. 28 al 30 de octubre. Lima, Perú.
- ECMIA - CHIRAPAQ (2013) Violencias y Mujeres Indígenas. Documento preparado para la CSW57. Ford Foundation, AECID.
- ECMIA - FIMI (2013). Plan de Acción de las mujeres indígenas del mundo, adoptado en la Conferencia global de mujeres indígenas, Lima, Perú.
- ECMIA – CHIRAPAQ (2015). Nada sobre nosotras sin nosotras. Beijing+20 y las Mujeres indígenas de las Américas. Avances, vacíos y desafíos. Lima, Perú.
- ECMIA. (2015). 7mo Encuentro continental de mujeres indígenas de las américas a 20 años: logros y desafíos. Guatemala.
- ECMIA, FIMI y CHIRAPAQ (2015). Posicionamiento político y plan de acción de las mujeres indígenas del mundo. Adoptado por la Conferencia Global de Mujeres Indígenas. Lima, Perú.
- ECMIA, CHIRAPAQ (2016). Agenda para la Vida y la Paz. Propuestas de las mujeres indígenas de las Américas. Conclusiones y recomendaciones del VII Encuentro Continental del ECMIA.

### Otras referencias bibliográficas consultadas:

- ACNUDH (2013) Los pueblos indígenas y el sistema de derechos humanos de las Naciones Unidas. Folleto informativo 9/REV.2. Nueva York – Ginebra. [en línea]: [https://www.ohchr.org/Documents/Publications/fs9Rev.2\\_SP.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Publications/fs9Rev.2_SP.pdf)
- ACNUR (2015). Mujeres a La Huida. Relatos de Primera Mano de Refugiadas que Huyen de El Salvador, Guatemala, Honduras Y México. Ginebra.
- Bonfil, Paloma; De Marinis, Natalia; Rosete, Patricia y Martínez, Raúl (2018). Violencia de Género Contra Mujeres en Zonas Indígenas en México. SEGOB, CONAVIM, CONACYT y CIESAS. México.
- CEDAW, ONU Mujeres. Recomendaciones Generales y Observaciones Finales del Comité para la Eliminación de la Discriminación contra la Mujer sobre mujeres indígenas y/o afrodescendientes realizadas a Estados de América Latina.
- CEDAW. (2018). Mapping of CEDAW reporting cycle. Latin America.
- CELADE, CEA y UNFPA (2017). Los censos de la ronda 2020: desafíos ante la Agenda 2030 para el Desarrollo Sostenible, los Objetivos de Desarrollo Sostenible y el Consenso de Montevideo sobre Población y Desarrollo. Serie Población y Desarrollo 120. CEPAL. Santiago de Chile. [en línea]: [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/42394/1/S1700849\\_es.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/42394/1/S1700849_es.pdf)
- Canadian Centre for Policy Alternatives, October 2019. Unfinished Business. A Parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action. Prepared by a network of women's rights and equality-seeking organizations, trade unions and independent experts.

- CEPAL – CELADE (2013). Mujeres indígenas en América Latina: dinámicas demográficas y sociales en el marco de los derechos humanos Centro Latinoamericano y Caribeño de Demografía (CELADE)-División de Población y División de Asuntos de Género de la CEPAL, Observatorio de Igualdad de Género de América Latina y el Caribe. Santiago de Chile. [en línea]: [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/4100/1/S2013792\\_es.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/4100/1/S2013792_es.pdf)
- CEPAL – CELADE (2017). Los pueblos indígenas en América (Abya Yala). Desafíos para la igualdad en la diversidad. Santiago de Chile. [en línea]: [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/43187/6/S1600364\\_es.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/43187/6/S1600364_es.pdf)
- CEPAL- CELADE (2018). Primer informe regional sobre la implementación del Consenso de Montevideo sobre Población y Desarrollo”. Tercera Reunión de la Conferencia Regional sobre Población y Desarrollo de América Latina y el Caribe. Lima, Perú. [en línea]: [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/44457/1/S1801012\\_es.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/44457/1/S1801012_es.pdf)
- CEPAL (2013). Consenso de Montevideo sobre población y desarrollo. Primera reunión de la Conferencia Regional sobre Población y Desarrollo de América Latina y el Caribe. Integración plena de la población y su dinámica en el desarrollo sostenible con igualdad y enfoque de derechos: clave para el Programa de Acción de El Cairo después de 2014 Montevideo, 12 a 15 de agosto de 2013.
- CEPAL (2014): Informe regional sobre el examen y la evaluación de la Declaración y la Plataforma de Acción de Beijing y el documento final del vigésimo tercer período extraordinario de sesiones de la Asamblea General en los países de América Latina y el Caribe. [en línea]: [http://www.cepal.org/mujer/noticias/paginas/4/53234/14-20867\\_Informe\\_regional\\_Beijing\\_WEB.pdf](http://www.cepal.org/mujer/noticias/paginas/4/53234/14-20867_Informe_regional_Beijing_WEB.pdf)
- CEPAL (2016). Decimotercera Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe. Estrategia de Montevideo para la implementación de la agenda regional de género en el marco del desarrollo sostenible hacia 2030. [en línea]: [https://www.cepal.org/sites/default/files/document/files/estrategia\\_de\\_montevideo\\_para\\_la\\_implementacion\\_de\\_la\\_agenda\\_regional\\_de\\_genero\\_en\\_el\\_marco\\_del\\_desarrollo\\_sostenible\\_hacia\\_2030.pdf](https://www.cepal.org/sites/default/files/document/files/estrategia_de_montevideo_para_la_implementacion_de_la_agenda_regional_de_genero_en_el_marco_del_desarrollo_sostenible_hacia_2030.pdf)
- CEPAL. (2016). XIII Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe. ESTRATEGIA DE MONTEVIDEO PARA LA IMPLEMENTACIÓN DE LA AGENDA REGIONAL DE LAS MUJERES.
- CEPAL (2017) Panorama Social de América Latina 2016, Santiago. [en línea]: [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/41598/4/S1700567\\_es.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/41598/4/S1700567_es.pdf)
- CEPAL (2016) La matriz de la desigualdad social en América Latina, Santiago, [en línea]: [https://www.cepal.org/sites/default/files/events/files/matriz\\_de\\_la\\_desigualdad.pdf](https://www.cepal.org/sites/default/files/events/files/matriz_de_la_desigualdad.pdf)
- CIDH (2017). Las mujeres indígenas y sus derechos humanos en las Américas. Comisión Interamericana Derechos Humanos (CIDH) e IWGIA Dinamarca.
- CHIRAPAQ Centro de Culturas Indígenas del Perú (2019). Aportes bibliográficos: las mujeres indígenas y los medios de difusión. Documento interno. Lima Perú
- CHIRAPAQ Centro de Culturas Indígenas del Perú (2015). Las mujeres indígenas y la economía. Contribución no remunerada de las mujeres indígenas a la economía familiar y comunitaria en el Perú y en Guatemala. Lima, Perú.
- Defensoría del Pueblo (2016). Informe: Educación Intercultural Bilingüe hacia el 2021. Perú. [en línea]: <https://www.defensoria.gob.pe/blog/informe-educacion-intercultural-bilingue-hacia-el-2021/>
- Diario Oficial del Bicentenario del Perú (2017). Resolución Ministerial Nº 288-2017-MIMP. [en línea]: <https://busquedas.elperuano.pe/normaslegales/conforman-el-grupo-de-trabajo-denominado-mesa-de-trabajo-pa-resolucion-ministerial-no-288-2017-mimp-1574721-1/>

- Ede Ijjasz-Vázquez y Jesko Hentschel (2017). Pueblos Indígenas Urbanos, la nueva frontera. [en línea]: <https://blogs.worldbank.org/es/latinamerica/pueblos-ind-genas-urbanos-la-nueva-frontera>
- Front Line Defenders, the International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders (2020). Front line defenders global analysis 2019. [en línea]: [https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/global\\_analysis\\_2019\\_web.pdf](https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/global_analysis_2019_web.pdf)
- Gary N. Wilson y Per Selle (2019). Indigenous Self-Determination in Northern Canada and Norway. Institute for research on public policy. [en línea]: <https://irpp.org/research-studies/indigenous-self-determination-in-northern-canada-and-norway/>
- Impunity Watch (2017). Liderazgo y participación de las mujeres en la justicia de Guatemala. Guatemala.
- Impunity Watch (2018). Avances y Obstáculos de la Justicia Transicional en Guatemala. Informe de Monitoreo 2014-2015. Guatemala.
- Inter-Agency Working Group on Violence Against Women in All its Manifestations NU. CEPAL (2007). No more! The right of women to live a life free of violence in Latin America and the Caribbean. [en línea]: [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/2863/1/S2007616\\_en.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/2863/1/S2007616_en.pdf)
- IPMG (2019). Global Report on the situation of land territories and resources of indigenous peoples.
- Kambell, E. (2004). Guía Sobre los Derechos de la Mujer Indígena bajo la Convención Internacional sobre la Eliminación de Todas las Formas de Discriminación Contra la Mujer
- Muñoz Cabrera, Patricia, (2011). Violencias interseccionales, debates feministas y marcos teóricos en el tema de pobreza y violencia contra las mujeres en Latinoamérica. Central America Women's Network (CAWN), Tegucigalpa, Honduras.
- NGO CSW (2014): A 20 años de la Plataforma de Acción de Beijing: para América Latina y el Caribe Objetivos estratégicos y esferas de preocupación. Documento Regional de la Sociedad Civil Beijing+20 América Latina y el Caribe. [en línea]: <http://www.feim.org.ar/pdf/BEIJING+20-esp.pdf>
- OIT (2019). Aplicación del Convenio sobre pueblos indígenas y tribales núm. 169 de la OIT: Hacia un futuro inclusivo, sostenible y justo. Suiza.
- ONU, (2006). Estudio a fondo sobre todas las formas de violencia contra la mujer. Informe del Secretario General ONU. [en línea]: <http://www.eclac.cl/mujer/noticias/paginas/1/27401/InformeSecreGeneral.pdf>
- ONU (2013). Asamblea General Consejo de Seguridad de las Naciones Unidas. A/67/792-S/2013/149. Violencia Sexual relacionada con los conflictos. Informe del Secretario General. New York.
- ONU – CEPAL. (2015). Regional review and appraisal of implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action and the outcome of the twenty-third special session of the General Assembly (2000) in Latin American and Caribbean countries.
- ONU (2017). Taller de capacitación para la Comisión Inter-Institucional de derechos humanos de Panamá. Apoyo para proceso de redacción del informe de Estado de Panamá ante la CEDAW. Panamá.
- ONU Mujeres (2013). Un objetivo transformativo e independiente para lograr la igualdad de género y los derechos y el empoderamiento de las mujeres: imperativos y componentes claves. En el contexto del marco de desarrollo post-2015 y los objetivos de desarrollo sostenible. [en línea]: [http://www.unwomen.org/es/what-wedo/~/\\_media/1BC05D2A-7F7A4EF49E88F9FF05BE7002.ashx](http://www.unwomen.org/es/what-wedo/~/_media/1BC05D2A-7F7A4EF49E88F9FF05BE7002.ashx)
- ONU Mujeres (2013). Un objetivo transformativo e independiente para lograr la igualdad de género y los derechos y el empoderamiento de las mujeres: imperativos y componentes claves. En el contexto del marco de desarrollo post-2015 y los objetivos de desarrollo

lo sostenible. [en línea]: [http://www.unwomen.org/es/what-we-do/~/\\_/media/1BC05D2A-7F7A4EF49E88F9FF05BE7002.ashx](http://www.unwomen.org/es/what-we-do/~/_/media/1BC05D2A-7F7A4EF49E88F9FF05BE7002.ashx)

- ONU Mujeres (2014). La hora de la igualdad sustantiva. La participación política de las mujeres de América Latina y el Caribe hispano. Preparado por Line Bareiro y Lilian Soto. (En revisión final).
- ONU Mujeres. Acceso a tierra y propiedad de mujeres indígenas y afrodescendientes de Guatemala, Honduras y Panamá.
- ONU Mujeres. (2018). Informe final de la evaluación del programa “ciudadanía de las mujeres para la paz, la justicia y el desarrollo”.
- ONU Mujeres (2016). STRATEGY FOR INCLUSION AND VISIBILITY OF INDIGENOUS WOMEN. Leadership and governance section un women. New York.
- ONU Mujeres. Reunión de expertas indígenas: “Conceptualizando la visión de las mujeres indígenas sobre ruralidad y urbanidad: identidades e intereses diferenciados”.
- Padierna Jiménez, María del Pilar (2013). Mujeres Zapatistas: la inclusión de las demandas de género. Argumentos. Vol.26, n.73, pp.133-142. ISSN 0187-5795. México.
- UNDESA (2015). System-wide action plan for ensuring a coherent approach to achieving the ends of the Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. [en línea]: <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2015/11/System-wide-action-plan.pdf>
- UN Women (2015). Guidebook on CEDAW General Rec. No. 30 and UNSC Resolutions on Women, Peace and Security. New York.
- UNFPA, CHIRAPAQ (2018). Recommendations of the UN Permanent Forum on Indigenous Issues regarding Sexual and Reproductive Health and Rights & Gender-Based Violence: Report on Progress and Challenges. New York, USA.
- UNFPA, UNWOMEN, ILO, UNICEF, Breaking the Silence on Violence against Indigenous Girls, Adolescents and Young Women. [https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/VAIWG\\_FINAL.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/VAIWG_FINAL.pdf)
- UNPFII (2012). Combating violence against indigenous women and girls: article 22 of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.
- UNPFII, 2020. Indigenous women and their role in the 25-year review of the implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action. E/C.19/2020/8
- UNPFII, 2015. Twenty-year review of the Beijing Declaration and Platform for Action and beyond: a framework to advance indigenous women’s issues. E/C.19/2015/2.
- UN WOMEN (2016). Strategy for Inclusion and Visibility of Indigenous Women. [en línea]: [https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/VAIWG\\_FINAL.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/VAIWG_FINAL.pdf)
- UN WOMEN. (2017). 100 Medidas que Incorporan la Perspectiva de Género en el Acuerdo de Paz entre el Gobierno de Colombia y las FARC-EP para Terminar el Conflicto y construir una Paz Estable y Duradera. Bogotá.

### Documentos y sitios web consultados:

- Declaración del VII Encuentro Continental de Mujeres Indígenas de las Américas
- Declaración Final del XIII Encuentro Feminista Latinoamericano y del Caribe
- Declaration of NGO in Latin America and the Caribbean for the 57th Session of the Commission on the Status of Women (CSW)
- Declaration of NGO in Latin America and the Caribbean for the 58th Session of the Commission on the Status of Women (CSW)
- Declaration of NGO in Latin America and the Caribbean for the 59th Session of the Commission on the Status of Women (CSW)



- Declaration of NGO in Latin America and the Caribbean for the 60th Session of the Commission on the Status of Women (CSW)
- Declaration of National Women's Machineries in Latin America and the Caribbean for the 57th Session of the Commission on the Status of Women (CSW)
- Declaration of National Women's Machineries in Latin America and the Caribbean for the 58th Session of the Commission on the Status of Women (CSW)
- Declaration of National Women's Machineries in Latin America and the Caribbean for the 59th Session of the Commission on the Status of Women (CSW)
- Declaration of National Women's Machineries in Latin America and the Caribbean for the 60th Session of the Commission on the Status of Women (CSW)
- Declaration of the feminist organizations forum at the plenary of the ECLAC XII Regional Conference on Women in Latin American and the Caribbean
- Lima Declaration of The World Conference of Indigenous Women
- Manifiesto político del 13<sup>º</sup> Encuentro Feminista Latinoamericano y del Caribe
- Outcome document of the high-level plenary meeting of the General Assembly known as the World Conference on Indigenous Peoples
- Political Declaration adopted by Civil Society Organizations at the XIII Regional Conference on Women in Latin America and the Caribbean, Montevideo 2016
- Strategy on Prioritizing Women of African Descent in UN Women's work in Latin America and the Caribbean (LAC) 2016-2018
- Regional Study on Discriminatory Legislation: Legal Strategies for Equality (ongoing).
- Indigenoumidwifery: <https://indigenoumidwifery.ca/history-strategic-plan/>
- Artículo Tania Pariona: <http://taniapariona.pe/index.php/lineas-de-trabajo/23-pueblosindigenas/358-alianza-internacional-de-parlamentarias-indigenas>

## Regional Study: the situation of Indigenous Women in the Arctic Region in the framework of the Beijing Declaration and Platform for Action (2020)

- Advisory Committee on the framework convention for the protection of national minorities (ACFC). Fifth Opinion on Finland. Adopted on 27 June 2019.
- Amnesty International, 2019. Submission to the CEDAW, 76<sup>th</sup> pre-sessional working group, 11-15 November 2019, list of issues (DENMARK).
- Amnesty International, 2006. Maze of injustice. The failure to protect Indigenous Women from sexual violence in the USA.
- Arctic Council (AC), 2002-2004. Women's Participation in Decision-making Processes in Arctic Fisheries Resource Management: <https://oaarchive.arctic-council.org/bitstream/handle/11374/29/Women%27s%20Participation%20in%20Decision.making%20Process%20in%20Arctic%20Fisheries%20Respurce%20Management.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- Arctic Council Sustainable Development Working Group (ACSDWG) 2004-2006. Women and Natural Resource Management in the Rural North [https://oaarchive.arctic-council.org/bitstream/handle/11374/34/Women\\_and\\_Natural\\_Resource%20Management%20in%20the%20Rural%20North.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://oaarchive.arctic-council.org/bitstream/handle/11374/34/Women_and_Natural_Resource%20Management%20in%20the%20Rural%20North.pdf?sequence=1&isAllowed=y)
- Berezhkov D., 2013. New Political Realities for the Indigenous Movement in Russia. <http://site.uit.no/urfolksforum/fdcip-2014-indigenous-movement-in-russia/>
- Bogoyavlenskiy D. 2010. Russia's Indigenous Peoples of the North: A Demographic Portrait at the Beginning of the Twenty-First Century. <https://arctic-consult.com/archives/13020>

- Boyce J., 2016 Victimization of Aboriginal people in Canada, 2014. Juristat, Statistics Canada, Catalogue no. 85-002-X.
- Burman, Monica. "Men's Intimate Partner Violence against Sámi Women - a Swedish Blind Spot." *Nordic Journal on Law and Society* 01, no. 01-02 (2017): 194-215.
- Canada's National Review, 2019. Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action (1995) in the Context of the Twenty-fifth Anniversary of the Fourth World Conference on Women.
- Canadian Centre for Policy Alternatives, October 2019. Unfinished Business. A Parallel Report on Canada's Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action. Prepared by a network of women's rights and equality-seeking organizations, trade unions and independent experts.
- Castro C, Chino A, Harris L. 2016. The strengths, structural barriers and opportunities to getting Native Americans into elected leadership, October 2016.
- Chistyakova V.A, Lukyanenko T.I., Maneyeva N.F., Karplyuk P.N., Sazonova O.K., Gonokhova T.A. 2009. Study of socio-demographic and socio-cultural problems of Indigenous small-numbered peoples of the North.<sup>120</sup> <https://cyberleninka.ru/article/n/issledovanie-sotsialno-demograficheskikh-i-sotsialno-kulturnyh-problem-korennyh-i-malochislennyh-narodov-severa/viewer>
- Committee Against Torture (CAT). Concluding observations on the sixth and seventh periodic reports of Sweden, 2014.
- Committee Against Torture (CAT). Concluding observations on the seventh periodic report of Canada. CAT/C/CAN/CO/7, December 21, 2018.
- Committee on the Elimination of Discrimination against Women (CEDAW). Concluding observations on the ninth periodic report of Norway, CEDAW/C/NOR/CO/9, Distr.: General 22 November 2017.
- Committee on the Elimination of Discrimination against Women (CEDAW). Concluding observations on the seventh periodic report of Finland, March 2014.
- Committee on the Elimination of Discrimination against Women (CEDAW). Concluding observations on the combined eighth and ninth periodic reports of Sweden, March 2016.
- Committee on the Elimination of Discrimination against Women (CEDAW). Concluding observations on the on the eighth periodic report of the Russian Federation. November 2015. CEDAW/C/RUS/CO/8
- Committee on the Elimination of Racial Discrimination (CERD). Concluding observations on the combined twenty-third and twenty-fourth periodic reports of Norway CERD/C/NOR/CO/23-24, January 2019.
- Committee on the Elimination of Racial Discrimination (CERD). Concluding observations on the combined twenty-second and twenty-third periodic reports of Sweden, June 2018.
- Committee on the Elimination of Racial Discrimination (CERD). Concluding Observations on the twenty-third periodic report of Finland, June 2017.
- Committee on Economic, Social and Cultural Rights (CESCR). Concluding Observations on the sixth periodic report of Sweden, July 2016.
- Committee on the right of the Child (CRC). Concluding observations on the combined fifth and sixth periodic reports of Norway\**CRC/C/NOR/CO/5-6*, 4 July 2018.
- Committee on the right of the Child (CRC). Fifty-seventh session 30 May – 17 June 2011. Consideration of reports submitted by States parties under article 44 of the Convention (Finland)

<sup>120</sup> В.А. Чистякова, Т.И. Лукьяненко, Н.Ф. Манеева, П. Н. Карплюк, О.К.Сазонова, Т.А.Гонохова 2009 Исследование социально-демографических и социально-культурных проблем коренных и малочисленных народов Севера.

- Conference Report. Gender Equality in the Arctic. Current Realities, Future Challenges, 2014: <https://oaarchive.arctic-council.org/handle/11374/409>
- Conference Report. Gender Equality and Women in the Arctic, Taking Wing 2002: <https://oaarchive.arctic-council.org/handle/11374/2074>
- Country Report by Finland Implementation of the Beijing Platform for Action (1995) and the Outcome of the Twenty-Third Special Session of the General Assembly (2000) May 2014.
- Cultural Survival, 2015. CEDAW Shadow Report Submission. Discrimination Against Indigenous Women in the Russian Federation.
- Curtin SC, Hedegaard H. Suicide rates for females and males by race and ethnicity: United States, 1999 and 2017. NCHS Health E-Stat. 2019. [https://www.cdc.gov/nchs/data/hestat/suicide/rates\\_1999\\_2017.htm](https://www.cdc.gov/nchs/data/hestat/suicide/rates_1999_2017.htm)
- Economic Commission for Europe. Regional review of progress: regional synthesis. August 2019. ECE/AC.28/2019/3
- Eriksen, Astrid Margrethe Anette. ““Breaking the Silence”. Interpersonal Violence and Health among Sámi and Non-Sámi. A Population-Based Study in Mid -and Northern Norway.” UiT The Arctic University of Norway, 2017.
- Eriksen AM, Hansen KL, Javo C, Schei B. Scand J (2015). “*Emotional, physical and sexual violence among Sámi and non-Sámi populations in Norway: The SÁMINOR 2 questionnaire study*”, Public Health. 2015 Aug;43(6):588-96.
- European Commission against Racism and Intolerance (ECRI), Report on Finland, 2019. Available at <https://rm.coe.int/fifth-report-on-finland/1680972fa7>
- Expert Group Meeting Combatting Violence Against Indigenous Women and Girls: “Indigenous Women and Environmental Violence”. A Rights-based approach addressing impacts of Environmental Contamination on Indigenous Women, Girls and Future Generations. Submitted to the United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues., January 18 – 20, 2012, United Nations Headquarters, New York.
- FAO, 2019, Traditional knowledge and Indigenous peoples’ fisheries in the arctic region. Note on Expert Seminar on Traditional Knowledge and Indigenous Peoples’ Fisheries in the Arctic Region. Available at: [http://www.fao.org/uploads/media/Final\\_concept\\_note\\_Traditional\\_Knowledge\\_and\\_Indigenous\\_Fisheries\\_in\\_the\\_Arctic\\_Region.pdf](http://www.fao.org/uploads/media/Final_concept_note_Traditional_Knowledge_and_Indigenous_Fisheries_in_the_Arctic_Region.pdf)
- FIMI, 2013. Memorias Conferencia Global de Mujeres Indigenas. Lima, Peru.
- FIMI. Draft Report on Sustainable Development Goals (SDGs) Goals 10 & 16 regarding the situation of Indigenous Women.
- Government of Canada, 2018. Indigenous Early Learning and Child Care Framework. [file:///C:/Users/Utente/Downloads/1352-IELCC\\_Report-EN.pdf](file:///C:/Users/Utente/Downloads/1352-IELCC_Report-EN.pdf)
- GREVIO (Council of Europe’s Group of Experts on Action against Violence against Women and Domestic Violence), Baseline Evaluation Report Finland, 2019.
- GREVIO, Baseline Evaluation Report Sweden, January 2019.
- Healey G, Meadows L., 2007. “Inuit women’s health in Nunavut, Canada: a review of the literature”. International Journal of Circumpolar Health, 66:3, 199-214, DOI: 10.3402/ijch.v66i3.18256
- Inari Declaration: [https://oaarchive.arctic-council.org/bitstream/handle/11374/88/03\\_inari\\_declaration\\_2002\\_signed.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://oaarchive.arctic-council.org/bitstream/handle/11374/88/03_inari_declaration_2002_signed.pdf?sequence=1&isAllowed=y)
- Indian Law and Order Commission. 2013. A Roadmap for Making Native America Safer. Report to the President & Congress of the United States,
- Ingemann C., Lytken Larsen C., 2018. Well-being among Indigenous children and youth in the Arctic – with a focus on Sámi and Greenland Inuit. Nordic Council of Ministers.
- Institute for Women’s Policy Research, 2004 The Status of Women in Alaska.
- IWGIA, 2019. The Indigenous World.

- Jessen K., Vizina I. 2017. Indigenous peoples and education in the Arctic region. State of the world's Indigenous Peoples: Education.
- Knoblock I, Kuokkanen R., 2015. Decolonizing Feminism in the North: A Conversation with Rauna Kuokkanen, *NORA - Nordic Journal of Feminist and Gender Research*, 23:4, 275-281, DOI: 10.1080/08038740.2015.1090480
- Kohut R & Prior T., 2016. Overlooking a Regional Crux of Vulnerability: Missing Women in the Arctic. *Arctic Yearbook*.
- Koivurova T., Tervo H., Stepien A., 2008. Indigenous Peoples in the Arctic. Arctic Centre Background Paper. <https://arctic-transform.org/download/IndigPeoBP.pdf>
- Kuokkanen R., 2019. Restructuring Relations. Indigenous Self-determination, Governance and Gender. Oxford University Press.
- Kuokkanen R., 2015a. Gendered Violence and Politics in Indigenous Communities, *International Feminist Journal of Politics*, 17:2, 271-288. <http://dx.doi.org/10.1080/14616742.2014.901816>
- Kuokkanen R., 2015b. Indigenous Self-Determination: From the Politics of Recognition to Restructuring Relations, ECPR General Conference, Université de Montréal 26 - 29 August 2015.
- Kuokkanen R., 2012. Self-Determination and Indigenous Women's Rights at the Intersection of International Human Rights. *Human Rights Quarterly* 34 (2012) 225–250.
- National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls (2019), Final Report: <https://www.mmiwg-ffada.ca/final-report/>
- Native American Journalist Association. NAJA Guide: Covering the Violence Against Women Act (VAWA) in Indian Countries. <https://najanewsroom.com/wp-content/uploads/2018/11/naja-vawa.pdf>
- Native Youth Sexual Health, Network and Women's Earth Alliance. 2016. Building an Indigenous Response to Environmental Violence. A toolkit.
- NGO Parallel Report on the implementation of the Istanbul Convention in Finland, May 2018.
- Norwegian National Human Rights Institution Thematic Report: Violence and Abuse in Sámi Communities 2018.
- Norwegian shadow report on the Convention to Eliminate all forms of Discrimination against Women 2017. Supplementing and commenting on Norway's 9th Periodic Report on the Implementation of CEDAW (Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women)
- Pauktuutit Inuit Women of Canada. 2020. Addressing Gendered Violence against Inuit Women: A review of police policies and practices in Inuit Nunangat.
- Pauktuutit Inuit Women of Canada. March 2019. Study of Gender-based Violence and Shelter Service Needs across Inuit Nunangat.
- Pauktuutit Inuit Women of Canada. 2017. Understanding the needs of Urban Inuit Women. Final Report
- Pauktuutit Inuit Women of Canada. 2016. Strategy to Engage Inuit Women in Economic Participation
- Pauktuutit Inuit Women of Canada. March 2007. National Inuit Sexual Health Strategy.
- Prior T, Heinämäki, L 2017. "The Rights and Role of Indigenous Women in The Climate Change Regime" *Arctic Review on Law and Politics*, Vol. 8, 2017, pp. 193–221. <http://dx.doi.org/10.23865/arctic.v8.901>
- RAIPON, 2013. Analytical Report of the Association of Indigenous Peoples of the North, Siberia and the Far East of the Russian Federation / RAIPON on the results of a sociological survey (17/10 - 08/11 2013) "Life of Indigenous Peoples: Problems and Solutions" 2013.<sup>121</sup>
- Rosay AB, 2016. "Violence Against American Indian and Alaska Native Women and Men: 2010 Findings from the National Intimate Partner and Sexual Violence Survey," National Institute of Justice, May 2016, <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/249736.pdf>.

<sup>121</sup> Аналитический отчет Ассоциации коренных малочисленных народов Севера, Сибири и Дальнего Востока РФ / RAIPON по итогам социологического исследования (17/10 — 08/11 2013 г.) «Жизнь коренных малочисленных народов: проблемы и пути решения» 2013

- Rozanova M., Mikheev V., 2020. Rethinking Women's Empowerment: Insights from the Russian Arctic. *Social Sciences*. 2020, 9, 14; doi:10.3390/socs.ci9020014.
- Russian Federation progress report on the implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action. (Beijing+25)
- Sámi Women's Forum SNF's Note Feb. 14th 2020, presented to UNPFII members visiting Sami Parliament of Norway, Karasjok
- Sámi Women's Forum SNF (2018): Prosjektrapport (Project Report) "Gávavuohhta - Kvinnerens egenverdi" (Female Pride-Sami women's self-esteem) 2016-18, funded by the Barents Secretariat and the Sami Parliament in Norway.
- Sámi Women's Forum: Gába Magazine 1999: Voices of Sami Women. Special Issue 1999 in English.
- Smieszek M, Prior T, Matthews O. 2018. Briefing Note Women of the Arctic: Bridging Policy, Research and Lived Experience. *Arctic Yearbook* 2018
- Special Rapporteur on extreme poverty and human rights. Report on his mission to the United States of America, 2018. A/HRC/38/33/Add.1
- Special Rapporteur on the rights of Indigenous peoples. Report on the human rights situation of the Sámi people in the Sápmi region of Norway, Sweden and Finland, 2016 A/HRC/33/42/Add.3
- Special Rapporteur on the right of everyone to the enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health, Paul Hunt. Report on Finland. February 2007
- Special Rapporteur on the rights of Indigenous peoples. Report on her mission to the United States of America. 2017. A/HRC/36/46/Add.1
- Special Rapporteur on the situation of human rights and fundamental freedoms of Indigenous people. Report on situation of Indigenous peoples in the Russian Federation (2010) A/HRC/15/37/Add.5.
- Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples, James Anaya, Statement to the International Expert Group Meeting on the Theme: Sexual Health and Reproductive Rights (Jan. 15, 2014).
- State Report Beijing +25 The situation of women and girls in Norway: Development, progress and measures 2014–2019
- Stubberud E., Hovde K, Aarbakke MH., 2018. The Istanbul Convention: The Nordic Way. KUN NGO. [file:///C:/Users/Utente/Downloads/The\\_Istanbul\\_Convention\\_the\\_Nordic\\_Way.pdf](file:///C:/Users/Utente/Downloads/The_Istanbul_Convention_the_Nordic_Way.pdf)
- Sumarokov, Yury, Tormod Brenn, Alexander V. Kudryavtsev, and Odd Nilssen. 2014. Suicides in the Indigenous and non-Indigenous populations in the Nenets Autonomous Okrug, Northwestern Russia, and associated socio-demographic characteristics. *International Journal of Circumpolar Health* 73: 24308.
- Sulyandziga R, Berezhkov D., 2017. Reflections on the influence of the current political development in Russia on indigenous peoples' land rights. In "Indigenous Peoples Rights and Unreported Struggles. Conflict and Peace". Institute for the Study of Human Rights. Columbia University. [https://arctic-consult.com/wp-content/uploads/2018/12/2017-reflections-on-the-influence-of-the-current-political-development-in-russia-on-indigenous-peoples\\_-land-rights-by-rodion-su.pdf](https://arctic-consult.com/wp-content/uploads/2018/12/2017-reflections-on-the-influence-of-the-current-political-development-in-russia-on-indigenous-peoples_-land-rights-by-rodion-su.pdf)
- Svensson E., 2017 "Gender Equality in the Governance of the Arctic Region", *Nordic Journal on Law and Society* Vol. 01, no. 01-02 (2017), pp. 16-64.
- Sweet V., 2014. Rising Waters, Rising Threats: The Human Trafficking of Indigenous Women in the Circumpolar Region of the United States and Canada Legal Studies Research Paper Series. Research Paper No. 12 - 01 Legal Studies Research Paper Series Research. Paper No. 12 – 01.

- Sweet V, 2014. Extracting More Than Resources: Human Security and Arctic Indigenous Women. *Seattle University Law Review*. Volume 37, Issue 4 (2014)
- The Coalition of Finnish Women's Associations Submission to the United Nation's Committee on the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women June 2008
- The National Congress of American Indians and Indian Law Resource Center, 2014. A Shadow Report Submitted to the United Nations Committee on the Elimination of Racial Discrimination. Violence Against American Indian and Alaska Native Women—United States' Violations of the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination
- The Nordic Sámi Convention <https://www.sametinget.se/105173>
- The Sámi Parliament of Sweden. Preparatory report for the United Nations Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples, Ms. Victoria Tauli-Corpuz, prior to her 2015 August visit to Sápmi and Sweden.
- The Status of Women in Alaska, 2015: Highlights
- UNPFII, 2009. Fact Sheet: Indigenous People Indigenous voices, Indigenous Peoples in the Arctic Region
- Urban Indian Health Institute. 2017. Missing and murdered women and girls. A snapshot of data from 71 urban cities in the United States.
- Women's Earth Alliance and Native Youth Sexual Health Network. 2014. *Violence On the Land, Violence On Our Bodies Building an Indigenous Response to Environmental Violence*. <http://landbodydefense.org/uploads/files/VLVBReportToolkit2016.pdf>
- Women in Canada: A Gender-based Statistical Report: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/89-503-x2010001-eng.htm>
- Women in View. 2019. On screen Report. <http://womeninview.ca/wp-content/uploads/WIVOS19-Full-Report.pdf>
- Zubarevich N.V. 2005. Gender problems of the small indigenous peoples of the North. Gender equality and empowerment of women in Russia in the context of the Millennium Development Goals.<sup>122</sup>
- <https://arctic-consult.com/wp-content/uploads/2020/03/%D0%97%D1%83%D0%B1%D0%B0%D1%80%D0%B5%D0%B2%D0%B8%D1%87-%D0%9D.%D0%92.-2005-%D0%93%D0%B5%D0%BD%D0%B4%D0%B5%D1%80%D0%BD%D1%8B%D0%B5-%D0%BF%D1%80%D0%BE%D0%B1%D0%BB%D0%B5%D0%BC%D1%8B-%D0%9A%D0%9C%D0%9D%D0%A1.pdf>

## WEBSITES:

- Alaska Native Women's Resource Center: <https://www.aknwrc.org/>
- Alliance of Tribal Coalitions To End Violence: <http://www.atcev.org/>
- Arctic Council Home page: <https://arctic-council.org/index.php/en/>; Documents: <https://arctic-council.org/index.php/en/documents>
- Arctic Center: <https://www.arcticcentre.org/EN/arcticregion/Arctic-Indigenous-Peoples>
- Arctic Portal: <https://portlets.arcticportal.org/the-people>
- Arctic Women in Crisis: <http://www.north-slope.org/departments/health-social-services/behavioral-health-services/arctic-women-in-crisis-awic>
- Centre for disease control and prevention CDC: <https://www.cdc.gov/nchhstp/healthdisparities/americanindians.html>

<sup>122</sup> Зубаревич Н.В. 2005 Гендерные проблемы коренных малочисленных народов Севера Гендерное равенство и расширение прав и возможностей женщин в России в контексте целей развития тысячелетия

Council of Europe's Advisory Committee of the Framework Convention for the Protection of National Minorities (FCNM)

CSW 64 preparation: <https://www.unwomen.org/en/csw/csw64-2020/preparations#regional-review-processes>

European Commission against Racism and Intolerance (ECRI).

First Nation Information Governance Centre: <https://fnigc.ca/>

Gender Equality in the Arctic: <https://arcticgenderequality.network/>; published material: <https://arcticgenderequality.network/published-materials/>;

Gender is not Plan B: [www.genderisnotplanb.com](http://www.genderisnotplanb.com)

Idle No More: <http://www.idlenomore.ca/manifesto>

Indian Law Resource Center: <https://indianlaw.org/swsn/center-files-shadow-report-us-compliance-iccpr>

Indigenous Circumpolar Women's gathering: <http://www.Indigenousgathering.com/>

International Indigenous Peoples on Climate Change: <http://www.iipfcc.org/the-arctic>

International Justice Restore Center: <https://ijrcenter.org/forced-sterilization-of-Indigenous-women-in-canada/>

Minority Rights web site: <https://minorityrights.org/>

Multimedia project «Gávavuohta time», 29 April 2017: [https://www.youtube.com/watch?v=MC\\_6VyM-FtB4&feature=share&fbclid=IwAR2jLicxMGf8bF\\_kkciPaxvRYoS2huz-MIE5DU76GWgp-BYqgL6FLEs4HQd8](https://www.youtube.com/watch?v=MC_6VyM-FtB4&feature=share&fbclid=IwAR2jLicxMGf8bF_kkciPaxvRYoS2huz-MIE5DU76GWgp-BYqgL6FLEs4HQd8)

Multimedia project "Gávavuohta Time" "Kola Sami Radio" place), part 2. Мультимедийный проект «Время «Gávavuohta» «Кольского саамского радио» месте), часть 2. 17, Diciembre, 2016. [https://www.youtube.com/watch?v=MT\\_Flfmzueo&t=14s](https://www.youtube.com/watch?v=MT_Flfmzueo&t=14s)

Native American Journalist Association (NAJA): <https://najanewsroom.com/>

National Inquiry on Missing into missing and murdered Indigenous Women. The final report of the national inquiry into missing and murdered Indigenous Women and girl: <https://www.mmiwg-ffada.ca/final-report/>

National Indigenous Women Resource center: <https://www.niwrc.org/resources>

Native Women Association of Canada: <https://www.nwac.ca/browse/>

Pauktuutit Inuit Women of Canada: <https://www.pauktuutit.ca/>

Respect Our Water Initiative: <https://www.facebook.com/RespectOurWater/>

Sámi Council: <http://www.saamicouncil.net/en/>

Sámi Parliament Finland: <https://www.samediggi.fi/president/?lang=en>

Sámi Parliament Norway: <https://www.sametinget.no/>

Sámi Women's Forum, SNF Sámi Nisson Forum: [www.saminissonforum.org](http://www.saminissonforum.org)

Sovereign Bodies Institute: <https://www.sovereign-bodies.org>

The Canadian Encyclopedia: <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/idle-no-more>

The Inuit Circumpolar Arctic: <https://www.inuitcircumpolar.com/>

The Inuit Tapirisat of Canada (the political body representing Canada's Inuit): [https://www.itk.ca/category/publications/Inuit Tapiri](https://www.itk.ca/category/publications/Inuit%20Tapiri): <https://www.itk.ca/category/publications/>

Tribal Law and Policy Institute: [www.Home.TLPI.org](http://www.Home.TLPI.org)

Tribal Judicial Institute (TJI): [www.law.und.edu/npilc/TJI](http://www.law.und.edu/npilc/TJI)

Urban Indian Health Institute: <https://www.uihi.org/>

US Government Census: <https://www.census.gov/about/cong-gov-affairs/intergovernmental-affairs/tribal-aiian.html>

United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues: <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/unpfii-sessions-2.html>

## WEB ARTICLES:

- Amiel S. and Euronews. 2019: Who are Europe's Indigenous peoples and what are their struggles? Euronews, August 2019, <https://www.euronews.com/2019/08/09/who-are-europe-s-Indigenous-peoples-and-what-are-their-struggles-euronews-answers>
- Department of Justice, June 2019. Attorney General William P. Barr Announces Emergency Funding to Address Public Safety Crisis in Rural Alaska: <https://www.justice.gov/opa/pr/attorney-general-william-p-barr-announces-emergency-funding-address-public-safety-crisis>
- Dietrichson S., Sámi victims of violence do not seek help, ScienceNorway, June 2017, <https://scien-cenorway.no/forskningno-Indigenous-people-norway/Sámi-victims-of-violence-do-not-seek-help/1446474>
- High Northern News, January 2020. Girjas Sámi Village Won Swedish Supreme Court Case. May Have Consequences in Other Countries: <https://www.highnorthnews.com/en/girjas-Sámi-village-won-swedish-supreme-court-case-may-have-consequences-other-countries>
- Hilleary C., October 12, 2018. Alaska Natives to Congress: Expand Violence Against Women Act: <https://www.voanews.com/usa/alaska-natives-congress-expand-violence-against-women-act>
- Torikka X, Sápmi Y, March 2019. Women dominate Sámi film industry. The Barents Observer. <https://thebarentsobserver.com/en/life-and-public/2019/03/women-dominate-Sámi-film-industry>

## The Situation of Indigenous Women in Asia: an overview (2020)

- 4th AIWN Conference. (2018). Bangkok, Thailand.
- Becher, M. (2016). Threats and attacks on indigenous peoples' rights activists. State of Civil Society report. <https://www.civicus.org/documents/reports-and-publications/SOCS/2016/Threats-and-attacks-on-indigenous-peoples-rights-activists.pdf>
- Beijing Declaration and Platform for Action. (1997). UN. [https://www.un.org/en/events/pastevents/pdfs/Beijing\\_Declaration\\_and\\_Platform\\_for\\_Action.pdf](https://www.un.org/en/events/pastevents/pdfs/Beijing_Declaration_and_Platform_for_Action.pdf)
- Beijing Declaration of Indigenous Women. (1995). IPCB. [http://www.ipcb.org/resolutions/htmls/dec\\_beijing.html](http://www.ipcb.org/resolutions/htmls/dec_beijing.html)
- Bindel, J. (n.d.) Women in India suffer as they serve as surrogates. <https://www.stopsurrogacynow.com/women-in-india-suffer-as-they-serve-as-surrogates>
- Corradi, G., de Feyter, K., Desmet, E., & Vanhees, K. (2019). CRITICAL Indigenous RIGHTS STUDIES. Routledge Research in Human Rights Law.
- Elimination and responses to violence, exploitation and abuse of indigenous girls, adolescents and young women. (2014). INTER-AGENCY SUPPORT GROUP ON INDIGENOUS PEOPLES' ISSUES. [https://www.un.org/en/ga/69/meetings/indigenous/pdf/IASG%20Thematic%20Paper\\_%20Violence%20against%20Girls%20and%20Women%20-%20rev1.pdf](https://www.un.org/en/ga/69/meetings/indigenous/pdf/IASG%20Thematic%20Paper_%20Violence%20against%20Girls%20and%20Women%20-%20rev1.pdf)
- Hohmann, J. & Weller, M. (2018). The UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples: A Commentary. Oxford Commentaries on International Law.
- Indigenous Women in Southeast Asia: Challenges in their Access to Justice. (2013). AIPP. [https://landportal.org/library/resources/indigenous-women-southeast-asia-challenges-their-access-justice?fbclid=IwAR0nHWCa6NFg3OMFbXmiMsqk0kxR\\_mS3it7oz6NbW7EzUx-aORSug3Dh3NVU](https://landportal.org/library/resources/indigenous-women-southeast-asia-challenges-their-access-justice?fbclid=IwAR0nHWCa6NFg3OMFbXmiMsqk0kxR_mS3it7oz6NbW7EzUx-aORSug3Dh3NVU)
- Indigenous Peoples and their Sacred Lands. (2015). ANGO: Lok Niti Volume 19/3: 2015.
- Indigenous Peoples and the United Nations Human Rights System. (2013). UN. UN Fact Sheet No. 9/ Rev.2. <https://www.ohchr.org/Documents/Publications/fs9Rev.2.pdf>
- Indigenous Peoples in the Asian region. (2014). UN. <https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/2014/press/asia.pdf>



- Indigenous World UK (2019). IWGIA. [https://www.iwgia.org/images/documents/indigenous-world/IndigenousWorld2019\\_UK.pdf](https://www.iwgia.org/images/documents/indigenous-world/IndigenousWorld2019_UK.pdf)
- Kingsbury, Benedict. 2008. The Concept of Indigenous Peoples in Asia A Resource Book. Edited by Christian Erni; IWGIA and AIPP copublishers; Chaingmai, Thailand. <http://iijl.org/wp-content/uploads/2016/08/Kingsbury-Indigenous-Peoples-in-International-Law-2.pdf>
- Lima Declaration. (2013). Lima, Peru.
- List of On-Process Certificate of Ancestral Domain Titles (CADTs) Per Region. (n.d.) NCIP. <https://www.doe.gov.ph/eicc/list-process-certificate-ancestral-domain-titles-cadts-region>
- Phillips, S., Strambo, C., & Salamanca, A. Rights-based claims and extractive industries in Asia: an assessment and ways forward. <https://www.sei.org/wp-content/uploads/2020/03/sei-wp-2020-rights-extractive-industries-wp-march-asia-strambo.pdf>. 26 February 2020.
- Who are the Indigenous peoples? (n.d.). UN. [https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/5session\\_factsheet1.pdf](https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/5session_factsheet1.pdf)
- World Conference of Indigenous Women 2013. (2013). <https://www.culturalsurvival.org/news/world-conference-Indigenous-women-progress-and-challenges-regarding-future-we-want>

## Bangladesh

- Adnan, S. (2014). CONTESTATIONS REGARDING IDENTITY, NATIONALISM AND CITIZENSHIP DURING THE STRUGGLES OF THE Indigenous PEOPLES OF THE CHITTAGONG HILL TRACTS OF BANGLADESH. *International Review of Modern Sociology*, Vol. 34, No. 1 (Spring 2008), pp. 27-45. <http://www.jstor.org/stable/41421656>
- Ahmed, K. (2010). Defining Indigenous in Bangladesh: International Law in Domestic Context. *International Journal on Minority and Group Rights*. [https://www.jstor.org/stable/24675834?read-now=1&refreqid=excelsior%3Ac41b372a8f697815118a6c-82907fa070&seq=27#page\\_scan\\_tab\\_contents](https://www.jstor.org/stable/24675834?read-now=1&refreqid=excelsior%3Ac41b372a8f697815118a6c-82907fa070&seq=27#page_scan_tab_contents)
- Albert, E. & Maizland, L. (2020). The Rohingya Crisis. Council on Foreign Relations. <https://www.cfr.org/backgrounder/rohingya-crisis>
- Allard, T. & Paul, R. (2017). Risks grow for Rohingya in Bangladesh's teeming, squalid camps. Reuters. <https://www.reuters.com/article/us-myanmar-rohingya-camps/risks-grow-for-rohingya-in-bangladeshs-teeming-squalid-camps-idUSKBN1DY0P5>
- An Analysis by Kapaeeng Foundation of the Human Rights Situation of Indigenous Women and Girl. (2015). Kapaeeng, January-July 2015. <https://www.kapaeeng.org/alarming-trend-of-violence-against-Indigenous-women-and-girls-continue-in-bangladesh>
- ANNUAL HUMAN RIGHTS REPORT 2019: BANGLADESH (2020). Odhikar. [http://odhikar.org/wp-content/uploads/2020/02/Annual-HR-Report-2019\\_Eng.pdf](http://odhikar.org/wp-content/uploads/2020/02/Annual-HR-Report-2019_Eng.pdf)
- Bangladesh IW. (2019). IWGIA. <https://www.iwgia.org/en/bangladesh/3446-iw2019-bangladesh>
- Bangladesh Rohingya Emergency. (2020). UNCHR. <https://www.unhcr.org/ph/campaigns/rohingya-emergency>
- Braithwaite, J & D'Acosta, B. (2018). Cascades of Violence: War, Crime and Peacebuilding Across South Asia. ANU. [https://www.jstor.org/stable/j.ctt22h6r7h.14?Search=yes&resultItemClick=true&searchText=%28Indigenous&searchText=people%29&searchText=AND&searchText=%28bangladesh%29&searchUri=%2Faction%2FdoBasicSearch%3F-searchType%3DfacetSearch%26amp%3Bsd%3D2018%26amp%3Bed%3D%26amp%3BQuery%3Dbangladesh%26amp%3Bprq%3DIndigenous%2Bpeople%26amp%3Bswp%3Don%26amp%3Bhp%3D25%26amp%3Bso%3Drel&ab\\_segments=0%2F-basic\\_SYC-4946%2Fcontrol&seq=3#metadata\\_info\\_tab\\_contents](https://www.jstor.org/stable/j.ctt22h6r7h.14?Search=yes&resultItemClick=true&searchText=%28Indigenous&searchText=people%29&searchText=AND&searchText=%28bangladesh%29&searchUri=%2Faction%2FdoBasicSearch%3F-searchType%3DfacetSearch%26amp%3Bsd%3D2018%26amp%3Bed%3D%26amp%3BQuery%3Dbangladesh%26amp%3Bprq%3DIndigenous%2Bpeople%26amp%3Bswp%3Don%26amp%3Bhp%3D25%26amp%3Bso%3Drel&ab_segments=0%2F-basic_SYC-4946%2Fcontrol&seq=3#metadata_info_tab_contents)
- Chittagong Hills Tract Treaty of 1997. <https://www.satp.org/satporgrp/countries/bangladesh/document/actandordinances/CHT1990.HTM>

- Gerharz, E. (n.d.). Indigenous activism in Bangladesh: translocal spaces and shifting constellations of belonging. *Asian Ethnicity*, 15:4, 552-570. <http://dx.doi.org/10.1080/14631369.2014.937112>
- Human Rights Report 2017 on Indigenous Peoples in Bangladesh. (2017). Kapaeeng. <https://iphndefenders.net/wp-content/uploads/2018/03/HRR-2017.pdf>
- Internally Displaced Persons: Chittagong Hill Tracts Peace Accord (CHT). (n.d.). <https://peaceaccords.nd.edu/provision/internally-displaced-persons-chittagong-hill-tracts-peace-accord-cht>
- International Covenant on Civil and Political Rights Alternative Report Submission: Violations of Indigenous Peoples' Rights in Bangladesh. (n.d.). ICCP. <https://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx>
- Land grabbing dropped Rakhaine population to 5 percent in Coastal region in Bangladesh. (2017). Kapaeeng. <http://www.kapaeeng.org/land-grabbing-dropped-rakhaine-population-to-5-percent-in-coastal-region-in-bangladesh/>
- National Programme Annual Report Bangladesh. (2019). UN-REDD Programme, January to December 2018. <https://www.unredd.net/documents/programme-progress-reports-785/2018-programme-progress-reports/17112-bangladesh-np-annual-report-2018.html>.
- National Programme Annual Report: Bangladesh. (2015). UN-REDD Programme, January to December 2015. <https://www.unredd.net/documents/programme-progress-reports-785/2015-programme-progress-reports/2015-annual-report/2015-annual-report-annexes/15413-bangladesh-national-programme-2015-annual-reportdraft.html>
- Rahman, T. (2011). A multilingual language-in-education policy for Indigenous minorities in Bangladesh: challenges and possibilities. *Current Issues in Language Planning*. <http://dx.doi.org/10.1080/14664208.2010.537816>
- Recognition, Reparation and Repatriation. (2019). IPHRD. [https://iphndefenders.net/wp-content/uploads/2019/03/Annex-1\\_EM RIP\\_Study\\_3R\\_BMD\\_CHT\\_BGD.pdf](https://iphndefenders.net/wp-content/uploads/2019/03/Annex-1_EM RIP_Study_3R_BMD_CHT_BGD.pdf)
- Report on the Status of Implementation of the CHT Accord (2013). CHT Commission. <http://www.cht-commission.org/Report-on-Impln-of-CHT-Accord-January-2013-Final.pdf>
- Second International Decade of the World's Indigenous Peoples: Achievement and Situation of Indigenous Peoples in Bangladesh. (2014). Kapaeeng. [http://www.kapaeeng.org/wp-content/uploads/2015/03/Key-Note-IIPD\\_MKC.pdf](http://www.kapaeeng.org/wp-content/uploads/2015/03/Key-Note-IIPD_MKC.pdf)
- Seventh Five-Year Plan FY2016-2020. (2016). [https://www.unicef.org/bangladesh/sites/unicef.org/bangladesh/files/2018-10/7th\\_FYP\\_18\\_02\\_2016.pdf](https://www.unicef.org/bangladesh/sites/unicef.org/bangladesh/files/2018-10/7th_FYP_18_02_2016.pdf)
- THIS IS OUR HOME: HUMAN RIGHTS IN THE CHITTAGONG HILL TRACTS. 2014. Cultural Survival Quarterly. <https://www.culturalsurvival.org/publications/cultural-survival-quarterly/our-home-human-rights-chittagong-hill-tracts>
- United Nations Development Programme: Strengthening Basic Education in the Chittagong Hill Tracts - Phase II. (2013). UNDP. [https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/BGD/Donor%20Progress%20Report%202013\\_Strengthening%20Basic%20Education%20in%20the%20CHT%20Phase%20II.pdf](https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/BGD/Donor%20Progress%20Report%202013_Strengthening%20Basic%20Education%20in%20the%20CHT%20Phase%20II.pdf)
- UNHCR tackles diarrhoea outbreaks in Bangladesh camps. (2017). UNCHR. <https://www.unhcr.org/news/latest/2017/10/59d4b5f24/unhcr-tackles-diarrhoea-outbreaks-bangladesh-camps.html>

## Cambodia

- Cambodia, Land in Conflict. (2013). CCHR. <https://cchrcambodia.org/admin/media/report/report/english/CCHR%20Report%20%20Cambodia%20Land%20in%20Conflict%20An%20Overview%20of%20the%20Land%20Situation%20ENG.pdf>

Ethnic minorities and indigenous people. (2016). Last Updated: 31 May 2019. <https://opendevelopmentcambodia.net/topics/ethnic-minorities-and-Indigenous-people/>

Role and Contribution of Indigenous Women in Water Management. (2018). AIPP. [https://www.researchgate.net/publication/335106378\\_The\\_role\\_and\\_contribution\\_of\\_Indigenous\\_Women\\_in\\_Water\\_Management\\_case\\_study\\_of\\_Vietnam\\_and\\_Cambodia](https://www.researchgate.net/publication/335106378_The_role_and_contribution_of_Indigenous_Women_in_Water_Management_case_study_of_Vietnam_and_Cambodia)

## India

- Agrawan, P. (2005). Health Care and Health Among Tribal Women in Jharkhand: A Situational Analysis. [https://www.researchgate.net/publication/228371993\\_Health\\_Care\\_and\\_Health\\_Among\\_Tribal\\_Women\\_in\\_Jharkhand\\_A\\_Situational\\_Analysis](https://www.researchgate.net/publication/228371993_Health_Care_and_Health_Among_Tribal_Women_in_Jharkhand_A_Situational_Analysis)
- Armed Forces Act of India. (n.d.). Times of India. <https://timesofindia.indiatimes.com/topic/Armed-Forces-%28Special-powers%29-Act>
- Goswami, Sriba. (2017). A Study on Human Trafficking with Special Focus on Tribal Women of Jharkhand. *European Researcher*. 8. 10.13187/er.2017.3.176.
- Baher, K. (2017). Asia: 260 Million Indigenous Peoples Marginalised, Discriminated. <http://www.ips-news.net/2017/05/asia-260-million-indigenous-peoples-marginalised-discriminated/?fbclid=IwAR3IN39AVgWXxs-tLbnk17-iWibd7Yq24AiBrbbpx01HDoP5KClwynuQF8>
- Bandyopadhyay, R. & Yuwanond, P. (2018). Representation, resistance and cultural hybridity of the Naga Indigenous people in India. *Tourism Management Perspectives*.
- Bhowmick, N. (2016). After Nepal, Indian surrogacy clinics move to Cambodia. *Al Jazeera*. <https://www.aljazeera.com/indepth/features/2016/06/nepal-indian-surrogacy-clinics-move-cambodia-160614112517994.html>
- Chandran, R. (2019). As property prices rise, more Indian women claim inheritance. *Reuters*. <https://www.reuters.com/article/india-landrights-women/as-property-prices-rise-more-indian-women-claim-inheritance-idUSL8N20Z4XO>
- Economic Survey. (2017). Ministry of Finance, Government of India. [http://mofapp.nic.in:8080/economicsurvey/?fbclid=IwAR2iqfkrjOgo8W3tkv-WvJHQY1HXKDIgn8R\\_VX17ePYL-94CxXEctv7kYy4M](http://mofapp.nic.in:8080/economicsurvey/?fbclid=IwAR2iqfkrjOgo8W3tkv-WvJHQY1HXKDIgn8R_VX17ePYL-94CxXEctv7kYy4M)
- Gopalakrishnan, M. (2019). India's witches, victims of superstition. *DW*. <https://www.dw.com/en/indias-witches-victims-of-superstition-and-poverty/a-49757742>
- Goyal, N. (2019). Witch Hunts can still end with murder across India. [thebetterindia.com/175301/witch-hunt-murder-crime-women-India](http://thebetterindia.com/175301/witch-hunt-murder-crime-women-India)
- Important Scheduled Caste and Scheduled Tribes Rights in India. (2019). *LAWNN*. <https://www.lawnn.com/scheduled-caste-and-scheduled-tribes-rights/>
- India (n.d.). *IWGIA*. <https://www.iwgia.org/en/india>
- India witch hunters (n.d.). *IWGIA*. <https://www.bbc.com/news/world-asia-india-47053166>
- Joint Stakeholders' submission on the situation of the rights of indigenous peoples in India. (2017). 27th Session of the Human Rights Council of April to May 2017. [https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/india/session\\_27\\_-\\_may\\_2017/js46\\_upr27\\_ind\\_e\\_main.pdf](https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/india/session_27_-_may_2017/js46_upr27_ind_e_main.pdf)
- Mairin Iwanka Raya: New Beginnings for Women. (2006). Miskito Copyright, FIMI.
- Millions of forest-dwelling indigenous peoples are facing eviction in India (2019). *IWGIA*. <https://www.iwgia.org/en/india/3314-millions-of-Indigenous-peoples-facing-eviction-india.html>
- Overdorf, J. (2017). 'Going on a witch hunt' in India is real—and deadly. *USA Today*. <https://www.usatoday.com/story/news/world/2017/12/13/witch-hunt-women-india-real-and-deadly/930270001/>
- Parvaiz, A. (2020). Tribal population of Jammu and Kashmir cries foul about non-implementation of Forest Rights Act. <https://india.mongabay.com/2020/01/tribal-population-of-jam->

- mu-and-kashmir-cries-foul-about-the-non-implementation-of-the-forest-rights-act/?fbclid=IwAR2TFIxC3MdxFt29raCIWYWZ4pnMZM8skTZoE2XqpD\_\_qGNgd5mn-gOQpxY*
- Sharma, K. 2018. Mapping Violence in the Lives of Adivasi Women A Study from Jharkhand. Economic and Political Weekly. [https://www.academia.edu/39182006/Mapping\\_Violence\\_in\\_the\\_Lives\\_of\\_Adivasi\\_Women\\_A\\_Study\\_from\\_Jharkhand](https://www.academia.edu/39182006/Mapping_Violence_in_the_Lives_of_Adivasi_Women_A_Study_from_Jharkhand)
- Singh, P. (2017). Cops Call It Forced Surrogacy. The Fully Loaded Magazine. <https://www.outlookindia.com/magazine/story/cops-call-it-forced-surrogacy/298841>
- Situation of Indigenous Peoples and Rights to health. (n.d.) OHCHR. <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/IPeoples/EMRIP/Health/IndigenousWomenNetworkIndia.pdf>
- Soma Chaudhuri. 2016. Witches, poor communities and the Adivasis in India. <https://www.wionews.com/south-asia/witches-poor-communities-and-the-adivasis-in-india-6055>.
- Toumbourou, T. (2018). 'Empty pocket season': Dayak women farmers grapple with the impacts of oil palm plantations. <https://news.mongabay.com/2018/08/empty-pocket-season-dayak-women-farmers-grapple-with-the-impacts-of-oil-palm-plantations/>

## Japan

- 2,000 rally in silent protest in front of US base, mourning the death of a woman. (2016). Ryukyu Shimpo. <http://english.ryukyushimpo.jp/2016/05/25/25108/>
- Actual Living Conditions of the Hokkaido Ainu. Ainu Association of Hokkaido (n.d.). Ainu Association of Hokkaido. <https://www.ainu-assn.or.jp/english/life.html>
- Arakaki, R. (2013). Okinawa's Endangered Languages. World Uchinanchu Business Hawaii. <http://wubhawaii.com/?p=411>
- Comrie, B., Gil, D., Haspelmath, M., & Dryer, M. (2005). The World Atlas of Language Structures. Oxford University Press.
- Dubreuil, C. (2007). The Ainu and Their Culture: A Critical Twenty-First Century Assessment. The Asia Pacific Journal. <https://apjjf.org/-Chisato-Kitty-Dubreuil/2589/article.html>
- Editorial: Critics of "indigenous people" designation must recognize history of annexation and oppression. (2016). Ryukyu Shimpo. <http://english.ryukyushimpo.jp/2016/05/04/24981/>,
- Gojobori, J. A commentary on the history of human populations in the Japanese Archipelago inferred from genome-wide SNP data with a special reference to the Ainu and the Ryukyuan populations. J Hum Genet 57, 753–754 (2012). <https://doi.org/10.1038/jhg.2012.121>
- Heinrich, P. (2005). Language Loss and Revitalization in the Ryukyu Islands. Asia-Pacific Journal: Volume 3, Issue 2. <https://apjjf.org/-Patrick-Heinrich/1596/article.html>
- Heinrich, P. (2014). Use them or lose them: There's more at stake than language in reviving Ryukyuan tongues. Japan Times. <https://web.archive.org/web/20190107141707/https://www.japantimes.co.jp/community/2014/08/25/voices/use-lose-theres-stake-language-reviving-ryukyuan-tongues/#.Xorpj4gza00>
- Hidvegi, Zsafia. (2019). The Relationship Between the Cultural Identity of the Ryukyuan People and their Language. [https://www.researchgate.net/publication/335749235\\_The\\_Relationship\\_Between\\_the\\_Cultural\\_Identity\\_of\\_the\\_Ryukyuan\\_People\\_and\\_their\\_Language](https://www.researchgate.net/publication/335749235_The_Relationship_Between_the_Cultural_Identity_of_the_Ryukyuan_People_and_their_Language)
- Human Rights Violations in Okinawa, Japan. (2015). International Movement Against Discrimination and Racism. <https://imadr.org/humanrights-violations-okinawa-japan-hrc30-2015-joint-ws/>
- Indictment rate for US military in 2016 only 17%, less than half the overall indictment rate. (2017). Ryukyu Shimpo. <http://english.ryukyushimpo.jp/2017/06/07/27122/>
- Isabella, J. (2017). How Japan's Bear-Worshipping Indigenous Group Fought Its Way to Cultural Relevance. Hakai Magazine. <https://www.smithsonianmag.com/science-nature/how-bear-worshipping-group-in-japan-fought-for-cultural-relevance-180965281/>

- Iwasaki-Goodman, M. (2017). Transmitting Ainu traditional food knowledge from mothers to their daughters. Wiley: Maternal and Child Nutrition.
- Jinam, T., Kanzawa-Kiriyama, H. Inoue, I. (2015). Unique characteristics of the Ainu population in Northern Japan. *Journal of Human Genetics*.
- Jozuka, E. (2019). Japan's 'vanishing' Ainu will finally be recognized as Indigenous Peoples. CNN. <https://iphndefenders.net/japans-vanishing-ainu-will-finally-be-recognized-as-indigenous-people/>
- Magee, S. (2018). Japan: Okinawan activist fights for rights of indigenous Ryukyuan at U.N. forum. The Japan Times. <https://iphndefenders.net/japan-okinawan-activist-fights-for-rights-of-indigenous-ryukyuan-at-u-n-forum/>
- Moseley, Christopher (ed.). (2010). Atlas of the World's Languages in Danger. UNESCO Publishing: 3rd Edition. Paris, France. <http://www.unesco.org/culture/en/endangeredlanguages/atlas>
- Nakagawa, H. & Fukazawa, M. (2020). Hokkaido Ainu dialects: Towards a classification of Ainu dialects. Bugaeva, Anna (ed.). Handbook of the Ainu language, 12. De Gruyter Mouton. <https://www2.ninjal.ac.jp/acl/files/resume/42FukazawaMika.pdf>
- Nakamura, N. (2018). Redressing injustice of the past: the repatriation of Ainu human remains. Japan Forum. <https://doi.org/10.1080/09555803.2018.1441168>NA. 2019. Why Japan's Ainu Recognition Bill Upsets the Ainu. Medium: Unseen Japan. <https://medium.com/@unseenjapan/why-japans-ainu-recognition-bill-upsets-the-ainu-facbc582e8b5>
- Official history of Ryukyu Kingdom to be designated Important National Cultural Property. (2019). Ryukyu Shimpo. <http://english.ryukyushimpo.jp/2020/03/27/31797/>
- Report submitted to UN requesting return of Ryukyuan remains. (2017). Ryukyu Shimpo. English translation by T&CT and Megumi Chibana. <http://english.ryukyushimpo.jp/2017/04/12/26762/>
- Sidadpaz. (2017). Statement from Okinawa Gathering, June 2017. The International Women's Network Against Militarism. <http://iwnam.org/2017/08/22/final-statement-from-okinawa-gathering-june-2017/>
- Spreading sanshin and Ryukyu language in the US. (2020). Ryukyu Shimpo. <http://english.ryukyushimpo.jp/2020/02/07/31613/>
- Two U.S. sailors arrested on suspicion of assaulting woman. (2012). Ryukyu Shimpo. <http://english.ryukyushimpo.jp/2012/10/18/8336/>
- U.S. Consul-General apologizes to Naha Mayor for crimes. (2013). Ryukyu Shimpo. <http://english.ryukyushimpo.jp/2013/02/01/9122/>
- Uzawa, K. 2019. What does Ainu cultural revitalisation mean to Ainu and Wajin youth in the 21st century? Case study of Urespa as a place to learn Ainu culture in the city of Sapporo, Japan. *AlterNative: An International Journal of Indigenous Peoples*.
- Yoo, K., & Junko, S. Stories of the Ainu: The Oldest Indigenous People in Japanese Children's Literature. *Bookbird: A Journal of International Children's Literature*, Volume 55, Number 1, 2017, pp. 4-13.
- Yoshida, R. (2015). Economics of US Base Redevelopment Sway Okinawa Mindset. Japan Times. <https://www.japantimes.co.jp/news/2015/05/17/national/politics-diplomacy/economics-u-s-base-redevelopment-sway-okinawa-mindset/#.Xo0n6lgza02>
- Zaha, Yukiyo. (2017). UN forum Asia delegates declare Japan ignores Okinawans' indigenous rights in building new base. Ryukyu Shimpo. English translation by T&CT and Erin Jones. <http://english.ryukyushimpo.jp/2017/05/16/27014/>
- Zaha, Yukiyo. (2018). ACSILs representative Oyakawa speaks about Okinawa at UN Permanent Forum on Indigenous Issues. Ryukyu Shimpo. English translation by T&CT and Erin Jones. <http://english.ryukyushimpo.jp/2018/04/27/28740/>

## Philippines

- Alegre, A. (2012). Army captain lures, rapes Benguet girls. *Bulatlat.com*. <https://www.bulatlat.com/2012/03/29/army-captain-lures-rapes-benguet-girls/>
- Belisario, P.J. (2018). Indigenous groups descend on Manila court to protest terror-list. *The Diplomat*. <https://thediplomat.com/2018/09/indigenous-groups-descend-on-manila-court-to-protest-terror-list/>
- Buan, L. (2019). Ilocos Sur judge killed in ambush in La Union. *Rappler*. <https://www.rappler.com/nation/244231-ilocos-sur-judge-killed-ambush-la-union>
- Bulan, A. A. (2018). This is the problem with the portrayal of IPs in TV shows. *NOLISOLI*. <https://nolisoli.ph/50723/problem-portrayal-of-indigenous-peoples-abulan-20181017/>
- Buendia, C.R. (2019). Birth Pains: The “No Home-Birthing Policy” and its Impacts on the Pelawan Indigenous Peoples in Brgy. Punang, Sofronio, Espanola, Palawan. *Realities of Social Services in Indigenous Communities* (pp. 15-26). Quezon City, TFIP.
- Carino, J.K. (2012). Technical Note on Indigenous Peoples Issues. International Fund for Agriculture (IFAD). [https://www.ifad.org/documents/38714170/40224860/philippines\\_ctn.pdf/ae0faa4a-2b65-4026-8d42-219db776c50d](https://www.ifad.org/documents/38714170/40224860/philippines_ctn.pdf/ae0faa4a-2b65-4026-8d42-219db776c50d)
- Chandran, R. (2018). Driven from home, Philippine indigenous peoples long for their land. *Reuters*. <https://www.reuters.com/article/us-philippines-landrights-crime/driven-from-home-philippine-indigenous-people-long-for-their-land-idUSKBN1HQ034>
- Cimatu, F. (2019). Court Acquits Cordillera Rights Worker of Murder Charges. *Rappler*. <https://www.rappler.com/nation/239323-court-acquits-rachel-mariano-murder-charges-september-2019>
- Climate Change and Indigenous Women in Traditional Agricultural Communities in the Cordillera Region Philippines. (2011). Kali, VII (1). Cordillera Women’s Education Action Research Center. Baguio City.
- Cultural Survival. (2018). Women Human Rights Defenders Demand the Stop of the Duterte Reign of Terror. *Cultural Survival*. <https://www.culturalsurvival.org/news/women-human-rights-defenders-demand-stop-duterte-reign-terror>
- Gonzales, I. (2016). Indigenous Women in Philippines are fighting for their Way of Life. *Women News*. <https://womensenews.org/2016/03/indigenous-women-in-philippines-are-fighting-for-their-way-of-life/>
- House Resolution No. 452. (2016). *Congres.gov.ph*. [http://www.congress.gov.ph/legisdocs/basic\\_17/HR00452.pdf](http://www.congress.gov.ph/legisdocs/basic_17/HR00452.pdf)
- Magsambol, B. (2018). NCIP to ABS-CBN: ‘Immediately rectify’ portrayal of Bagani in teleserye. *Rappler*. <https://www.rappler.com/entertainment/news/197594-national-commission-indigenous-peoples-warning-abs-cbn-bagani>
- MCCT as Instrument of Pacification and State Control? Recolonizing the Minds of Mangyan IPs through the Government’s Dole-out Program. (2019). *Realities of Social Services in Indigenous Communities, IDPIP-ST*. Quezon City, TFIP.
- Pantawid Pamilyang Pilipino Program (n.d.). *Official Gazette*. <https://www.officialgazette.gov.ph/programs/conditional-cash-transfer/>
- Palaganas, E.C. (2004). *Health Consequences of Gender-Based Knowledge, Attitudes and Practices*. Baguio City: University of the Philippines Baguio, Cordillera Studies Center.
- Quitasol, K. (2017). Cops detain Baguio NGO official with no charges. *Philippine Inquirer*. <https://news-info.inquirer.net/tag/sarah-abellon-alikes>
- Rafal, M. F. (2011). Indigenous Women in the Philippines and its Combat to Injustice: A Channel for Women’s Reinforcement Operation. *IPEDR, V*. <http://www.ipedr.com/vol5/no2/71-H10189.pdf>
- Republic Act 7910. *Philippine Commission on Women*. <https://pcw.gov.ph/law/republic-act-9710>

- Romero, A. (2019). Human Rights Day: Palace hits Reds for recruiting kids. Philippine Star. <https://www.philstar.com/headlines/2019/12/11/1976083/human-rights-day-palace-hits-reds-recruiting-kids>
- San Juan, R. (2019). No due process to close Lumad schools – child rights NGO. Philippine Star. <https://www.philstar.com/headlines/2019/10/09/1958785/no-due-process-deped-order-close-lumad-schools-child-rights-ngo>
- Sarmiento, B. (2018). Lumad protest takes form of real wake. Inquirer.net. <https://newsinfo.inquirer.net/1014507/lumad-protest-takes-form-of-real-wake>
- Sinumlag, A. (2016). Kalinga woman leader threatened. Northern Dispatch. <https://www.nordis.net/2016/08/28/topic/hr/kalinga-woman-leader-threatened/>
- Sinumlag, A. (2010). Peoples movement, factor in the persistence of Cordi cultural values. Northern Dispatch. <https://www.nordis.net/2010/10/18/sectors/ipconcerns/peoples-movement-factor-in-persistence-of-cordi-cultural-values/>
- Submission for the United Nations on Human Rights Universal Periodic Review. (2017). Gabriela. [https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/philippines/session\\_27\\_-\\_may\\_2017/gabriela\\_philippines\\_upr27\\_phl\\_e\\_main\\_rev.pdf](https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/philippines/session_27_-_may_2017/gabriela_philippines_upr27_phl_e_main_rev.pdf)
- Tayona, G. (2018). Dam critics ‘persona non grata’. Panay News. <https://www.panaynews.net/dam-critics-persona-non-grata/>
- Tearing the Social Fabric. The Conditional Cash Transfer in the Cordillera from the Perspectives of Indigenous Women. Realities of Social Services in Indigenous Communities. (2019). CWEARC. Quezon City, TFIP.
- Weaving Our Identities as Indigenous Women: The Situation of Indigenous Women in the Philippines (2019). Bai National Network of Indigenous Women, unpublished. Quezon City.

## Taiwan

- Adam, Betty Ann. Regret, respect and reconciliation –the struggle of Taiwan’s indigenous peoples. <https://thestarphoenix.com/news/local-news/regret-respect-and-reconciliation-the-struggle-of-taiwans-indigenous-peoples/> June 21, 2018.
- Coolidge, Anthony Coolidge in <https://www.culturalsurvival.org/publications/cultural-survival-quarterly/president-taiwan-offers-historic-apology-indigenous>.
- Damm, J. (2011). Taiwan’s Ethnicities and their Representation on the Internet. Sage Journal, Vol 40, Issue 1, 2011. <https://doi.org/10.1177/186810261104000104>
- Timor Lest
- Childree, A. (2018). FORGING AN EQUAL FUTURE: WOMEN’S EMPOWERMENT IN TIMOR-LESTE. <https://borgenproject.org/womens-empowerment-in-timor-leste/>
- Country Reports on Human Rights Practices: Timor-Leste. (2018). US Department of State. <https://www.state.gov/reports/2018-country-reports-on-human-rights-practices/timor-leste/>
- Kovar, Annika. (2011). Customary Law and Domestic Violence in Timor-Leste. UNDP Timor-Leste. [https://www.undp.org/content/dam/timorleste/docs/JSP%20docs/TL\\_JSP\\_LitReview%20DV\\_CL\\_FINALJan2011.pdf](https://www.undp.org/content/dam/timorleste/docs/JSP%20docs/TL_JSP_LitReview%20DV_CL_FINALJan2011.pdf)
- McWilliam, A. & Traube, E. (ed.). (2011). Land and Life in Timor-Leste. ANU E Press. <https://press-files.anu.edu.au/downloads/press/p160561/pdf/book.pdf>
- Observations on the State of Indigenous Human Rights in Timor-Leste. (2016). Cultural Survival. <https://www.culturalsurvival.org/sites/default/files/media/uprreporttimor-leste2016.pdf>
- Remarks by Fidelis Magalhães, Minister for Legislative Reform and Parliamentary Affairs, at a seminar on culture, custom and rights in Timor-Leste. (2019). Dili.
- Tauli-Corpuz, V. <http://unsr.vtaulicorpuz.org/site/images/docs/country/2019-timor-leste-a-hrc-42-37-add2-en.pdf>

- Thu, P. (2019). INTERNAL DISPLACEMENT IN TIMOR-LESTE. [https://www.researchgate.net/publication/333370421\\_INTERNAL\\_DISPLACEMENT\\_IN\\_TIMOR-LESTE](https://www.researchgate.net/publication/333370421_INTERNAL_DISPLACEMENT_IN_TIMOR-LESTE)
- Timor-Leste (2015). US Department of State Report. <https://2009-2017.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/countries/2015/243548.htm>
- Timor-Leste (2019). Minority Rights. <https://minorityrights.org/country/timor-leste/?fbclid=IwAR-3Hx7A-SgtDKXwey2THJiEZbbZIHfnRgkSruCKYGI6uADccxTAo1-icyt4>
- Timor-Leste affirms ending gender discrimination an ongoing priority in commitment to the SDGs and Beijing Platform for Action (updated). (N.D.). UN Women. <https://www.unwomen.org/en/get-involved/step-it-up/commitments/timor-leste>
- TIMOR-LESTE EXPROPRIATIONS' LEGAL FRAMEWORK APPROVED. (2017). Miranda Alliance. <https://www.mirandalawfirm.com/en/insights-knowledge/publications/alerts/timor-leste-expropriations-legal-framework-approved>
- Timor Lest Human Rights Report. (2019). Cultural Survival. <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2020/02/TIMOR-LESTE-2019-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf>
- Timor-Leste: Traditional Barriers Impede Women from Owning Land in TL. (2018). The Dili Weekly. <https://iphndefenders.net/timor-leste-traditional-barriers-impede-women-from-owning-land-in-tl/>

## Thailand

- Nawarat, N. (2016). Reconstructing Gender Identity for Political Participation Hill Tribe Women in Northern Thailand. Research Gate. doi: 10.13140/RG.2.1.1591.9129
- NGO CEDAW Shadow Report on Behalf of Indigenous Women in Thailand. (2017). IWNT-AIPP. <https://www.escri-net.org/resources/ngo-cedaw-shadow-report-behalf-indigenous-women-thailand>
- Observations on the State of Human Rights of Indigenous Peoples in Thailand in Light of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. (2015). 2nd cycle of Universal Periodic Review of Thailand and 25th session of the Human Rights Council (Apr-May 2016). [https://www.culturalsurvival.org/sites/default/files/media/thailandupr-sep2015-final\\_0.pdf](https://www.culturalsurvival.org/sites/default/files/media/thailandupr-sep2015-final_0.pdf)
- Onouma, T., Barton, S., Park, T. (2018). Healthcare Access Experiences Among Indigenous Women in Northern Rural Thailand: A Focused Ethnographic Study. *Central Asian Journal of Global Health*, 7(1), 328-344. doi: 0.5195/cajgh.2018.328
- Report on the Situation on The Rights of Ethnic Minority Women in Thailand. (2011). IWNT & IMPECT. [https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/THA/INT\\_CEDAW\\_NGO\\_THA\\_25675\\_E.pdf](https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/THA/INT_CEDAW_NGO_THA_25675_E.pdf)
- Working Context in Thailand. (2014). IWNT. <https://iwnt.webs.com/background.htm>

## Pacific Regional Report (2020)

- I Hagan Famalao'an Guahan; Pacific Indigenous Women's Network. (2019). I Hagan Famalao'an Guahan and Pacific Indigenous Women's Network Advocacy Plan. Guam.
- Apgar, S. (2005, September 25). Women of Hawai'i Challenges. *Changes. Courage. Day 8: Wahine Rule.* Honolulu Star-Bulletin.
- Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD). (2019, November 29). CSO Interventions at Asia Pacific Intergovernmental Meeting on Beijing+25 Review. Retrieved from Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD): <https://apwld.org/cso-interventions-at-asia-pacific-intergovernmental-meeting-n-beijing25-review/>



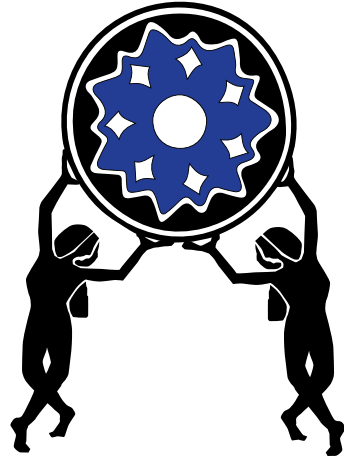
- Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD). (2020). 25-Year Review of the Beijing Declaration and Platform for Action, APWLD Regional CSO Submission. Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD).
- Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD); Mahila Sarvangeen Utkarsh Mandal (MASUM). (October 15-16, 2008). Defending the Rights of Indigenous Women in Asia Pacific: Towards an Inclusive and Violence-free Future. New Delhi, India: Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD); Mahila Sarvangeen Utkarsh Mandal (MASUM).
- Atomic Heritage Foundation. (2019). Marshall Islands. Retrieved from Atomic Heritage Foundation in partnership with the National Museum of Nuclear Science & History: <https://www.atomicheritage.org/location/marshall-islands>
- Australia and Oceania: Physical Geography. (1996-2020). Retrieved from National Geographic Society: <https://www.nationalgeographic.org/encyclopedia/oceania-physical-geography/Australia and Oceania: Physical Geography>
- Australian National University, Department of Pacific Affairs. (2020, March 12). Another vote for independence: New Caledonia's second referendum on self-determination. Retrieved from Australian National University, Department of Pacific Affairs: <http://dpa.bellschool.anu.edu.au/news-events/events/7281/another-vote-independence-new-caledonias-second-referendum-self>
- Barako, E. (2020). Written Contribution. Republic of Kiribati, Pacific Region.
- Biaukula, K. (2020). Written Contribution. Fiji, Pacific Region.
- Biumaitotoya, I. (. (2020). Written Contribution. Fiji, Pacific Region.
- Bouganville Women's Federation. (2020). Retrieved from Bouganville Women's Federation: <http://www.bwf.agency/>
- Braun, K., Mokuau, N., Hunt, G. H., Ka'ano'i, M., & Gotay, C. C. (2002). Supports and obstacles to cancer survival for Hawai'i's native people. *Cancer Practice*, 10(4), 192-200.
- Brown Girl Woke. (2020). About Us: Brown Girl Woke. Retrieved from Brown Girl Woke: <https://brown-girlwoke.co/>
- Cardno Emerging Markets. (November 2017). Toolkit for Monitoring and Evaluation Data Collection, Pacific Women Shaping Pacific Development Support Unit. Cardno Emerging Markets.
- Cohen, A. (1999). The mental health of indigenous peoples, An international overview. World Health Organization, Department of Mental Health. Geneva: Nations for Mental Health.
- Cristobal, H. A. (2006, November 28-30). Organization of People for Indigenous Rights, Guam, Discussion Paper. Pacific Regional Seminar on the Implementation of the Second International Decade for the Eradication of Colonialism: priorities for action. Yanuca, Fiji, Pacific Region.
- DeLisle, C. T. (2015, March). A History of Chamorro Nurse-Midwives in Guam and a "Placental Politics" for Indigenous Feminism. *Intersections: Gender and Sexuality in Asia and the Pacific* (37).
- Delrieu, A. (2020). Written Contribution. New Caledonia, Pacific Region.
- Dhir, R. K. (2015). Indigenous Peoples in the World of Work in Asia and the Pacific, A Status Report. Geneva: International Labour Organization.
- Erni, S. L., Shortland, B. (., Yazzie, J., Carmen, A., Borerro, R., Nimatuj, I. V., Tamayo, L. (2016). Global Report on the Situation of Lands, Territories and Resources of Indigenous Peoples. Indigenous Peoples Major Group for Sustainable Development. Retrieved from [www.indigenouspeoples-sdg.org](http://www.indigenouspeoples-sdg.org)

- Eugenio, H. V. (2017, January 24). Spotlight on Guam's high volume of sexual assaults. *Guam Pacific Daily News*. Retrieved from <https://www.guampdn.com/story/news/2017/01/24/spotlight-guams-high-volume-sexual-assaults/96980440/>
- Evans, G. (2014, January). Nuclear Deterrence in Asia and the Pacific. *Asia & the Pacific Policy Studies*, 1, 91-111. doi:10.1002/app5.00011
- femLINKpacific, Media Initiatives for Women. (2015). *FemLINKpacific: What We Do, Programme Strategy*. Retrieved 2020, from femLINKpacific, Media Initiatives for Women: <http://www.femlinkpacific.org.fj/>
- Foster, S., Creevey, P. R., & Wendt, A. (2020, March 16). American Samoa. Retrieved from *Encyclopedia Britannica*: <https://www.britannica.com/place/American-Samoa>
- Gilbert, H. E. (2018, January 6). Training sessions to help tackle high rate of rape, sexual assault on Guam. *Pacific Daily News*. Retrieved from <https://www.guampdn.com/story/news/2018/01/06/training-sessions-help-tackle-high-rate-rape-sexual-assault-guam/1005881001/>
- Goodfellow, B., Kolvesa, K., Cecile, S. A., Massain, T., Amadeo, S., & De Leo, D. (2020, February 1). The WHO/START study in New Caledonia: A psychological autopsy case series. *Journal of Affective Disorders*, 262, 366-372. Retrieved from <https://doi.org/10.1016/j.jad.2019.11.020>
- Gorohouna, S., & Ris, C. (2013). Decomposing Differences in Employment Outcomes Between Kanak and Other New Caledonians: How Important is the Role of School Achievement? *Australian Journal of Labour Economics*, 16, 115-135.
- Guam Police Department. (2017). *Crime in Guam 2017 Uniform Crime Report*. Guam Police Department, Planning, Research and Development.
- Guampedia Foundation. (2019, October 12). People of Pacific (POP) Cultures: People of Melanesia. Retrieved from Guampedia Foundation: <https://www.guampedia.com/people-of-melanesia/>
- Guampedia Foundation. (2019, October 12). People of Pacific (POP) Cultures: People of Polynesia. Retrieved from Guampedia Foundation: <https://www.guampedia.com/people-of-polynesia/>
- Guampedia Foundation. (2019, August 2). People of Pacific (POP) Cultures: People of Micronesia. Retrieved from Guampedia Foundation: <https://www.guampedia.com/people-of-micronesia/>
- Haddock, R., Talon, R., & Montano, M. (2008). Cancer incidence and mortality on Guam, 1998-2002. Powerpoint presentation slides from the Guam Cancer Registry, Mangilao, GU. Mangilao, Guam, Pacific Region.
- Hattori, A. P. (2006). The Cry of the Little People of Guam; American Colonialism, Medical Philanthropy, and the Susana Hospital for Chamorro Women, 1898-1941. *Health and History*, 8, 4-26. Retrieved from <http://www.jstor.org/stable/40111527>
- Ka'opua, L., & Anngela, L. (2005). Developing a spiritually based breast cancer screening intervention for Native Hawai'ian women. *Cancer Control*, 12(2), 97-99.
- Kagawa-Singer, M., & Pourat, N. (2000, August 1). Asian American and Pacific Islander breast and cervical carcinoma screening rates and healthy people. *Cancer*, 89(3), 696-705. doi:10.1002/1097-0142(20000801)89:3<696::aid-cnrc27>3.0.co;2-7
- Kahakalau, K. (2017). Developing an indigenous proficiency scale. (J. Carjuzaa, Ed.) *Cogent Education*, 4. doi:10.1080/2331186X.2017.1377508
- Kahakalau, K. (2019). *Written Direct Testimony of Ku Kahakalau*, PhD.
- Kauanui, J. K. (2008, June). Native Hawai'ian Decolonization and the Politics of Gender. *American Quarterly*, 60, 281-287. doi:10.1353/aq.0.0000
- Kiroha, M. (2020). *Written Contribution*. Autonomous Region of Bougainville of Papua New Guinea, Pacific Region.

- Kosen, A. (2020, January 29). Founder and President, Papua New Guinea Women Chamber of Commerce & Industry. (A. Limtiaco, Interviewer) Papua New Guinea, Pacific Region.
- KUAM News. (2017, January 31). Expert discusses about Guam's shocking volume of sexual assaults. Retrieved from KUAM News: <https://www.kuam.com/story/34328253/expert-discusses-about-guams-shocking-volume-of-sexual-assaults>
- Mcleoda, E., Arora-Jonsson, S., Masuda, Y. J., Bruton-Adams, M., Emaurois, C. O., Gorong, B., Relang, K. (2018). Raising the voices of Pacific Island women to inform climate adaptation policies. *Marine Policy*, 178-185. Retrieved from [www.elsevier.com/locate/marpol](http://www.elsevier.com/locate/marpol)
- Munoz, J. F., Gomes, M., Collard, J., Kiburo, C., Vega, J., & Lopez-Carmen, V. A. (2019). Statement of Support and Solidarity with Native Hawai'iian kia'i (protectors) of Mauna Kea. The United Nations Global Indigenous Youth Caucus.
- Natividad, L. (2010, February). An Examination of Familial Social Support Use by CHamoru Women on Guahan Diagnosed with Breast Cancer. *Journal of Indigenous Voices in Social Work*, 1(1), 1-15. Retrieved from <http://www.hawaii.edu/sswork/jivsw>
- Natividad, L., & Kirk, G. (2010, May 10). Fortress Guam: Resistance to US Military Mega-Buildup. *The Asia-Pacific Journal*, 8(19), 1-17.
- Natividad, L., & Lizama, T. (2019). Chamorro Visibility: Fostering Voice and Power in a Colonial Context. In *Transnational Pacific Islander Americans and Social Work Dancing to the Beat of a Different Drum*. Washington DC: NASW Press.
- Natividad, L., & Munoz, J. F. (2020). Guam, Pacific Region.
- Niheu, K. (January 2019). Indigenous Resistance in an Era of Climate Change Crisis. *Radical History Review* (133). doi:10.1215/01636545-7160101
- Office of the Attorney General of Guam. (2017). 2017 Annual Report. Office of the Attorney General of Guam.
- Oneha, M., Magnussen, L., & Shultz, J. (2010). The Voices of Native Hawai'iian Women: Perceptions, Responses and Needs Regarding Intimate Partner Violence. *Californian Journal of Health Promotion*, 8(1), 72-81.
- Pacific Community. (2018-2030). Pacific Platform for Action on Gender Equality and Women's Human Rights 2018-2030, Part I. Pacific Community.
- Pacific Community. (2019). Pacific Community Results Report 2018. Noumea, New Caledonia: Pacific Community.
- Pacific Community. (August 2017). Pacific Platform for Action on Gender Equality and Women's Human Rights 2018-2030, Part II, Draft for Consultation. Pacific Community.
- Pacific Islands Forum Secretariat. (August 2016). Pacific Leaders Gender Equality Declaration: Trend Assessment Report 2012-2016. Suva, Fiji: Pacific Islands Forum Secretariat.
- Pacific Islands Forum Secretariat. (September 2015). 2015 Pacific Regional MDGs Tracking Report. Pacific Islands Forum Secretariat.
- Pacific Women Shaping Pacific Development. (March 2017). Ending Violence Against Women Roadmap Synthesis Report, Informing the Pacific Women Shaping Pacific Development Roadmap 2017-2022.
- Pacific Women Shaping Pacific Development. (August 2019). Pacific Women Shaping Pacific Development Annual Progress Report 2017-2018, Supporting the Pacific Leaders' Gender Equality Declaration. Pacific Women Shaping Pacific Development. Retrieved from [www.pacificwomen.org](http://www.pacificwomen.org)
- Pacific Women Shaping Pacific Development. (March 2017). Women in Leadership Synthesis Report, Informing the Pacific Women Shaping Pacific Development Roadmap 2017-2022. Pacific Women Shaping Pacific Development.

- Pacific Women Shaping Pacific Development. (March 2017). Women's Economic Empowerment Synthesis Report, Informing the Pacific Women Shaping Pacific Development Roadmap 2017-2022. Pacific Women Shaping Pacific Development, Australian Aid.
- Papua New Guinea Women Chamber of Commerce & Industry. (2020). Papua New Guinea Women Chamber of Commerce & Industry. Retrieved from Pacific Women in Business: <http://pacificwomeninbusiness.com.au/directory/papua-new-guinea-women-chamber-of-commerce-industry/>
- Pier, P. T. (1998, May). An Exploratory Study of Community Trauma and Culturally Responsive Counseling with Chamorro Clients.
- Santos-Bamba, S. J. (Fall 2013). The Languages of Three Generations of Chamorro Women. *Pacific Asia Inquiry*, 4, 84-93.
- Secretariat of the Pacific Community (SPC). (February 2015). Beijing + 20: Review of progress in implementing the Beijing Platform for Action in Pacific Island countries and territories. Noumea, New Caledonia: Secretariat of the Pacific Community. Retrieved from <http://www.spc.int>
- Soqosoqo Vakamarama i Taukei - Viti. (2019). Soqosoqo Vakamarama i Taukei - Viti. Retrieved 2020, from Find Glocal: <http://www.findglocal.com/FJ/Suva/407996896033655/Soqosoqo-Vakamarama-i-Taukei---Viti>
- Trask, H. K. (2004). The Color of Violence. *Social Justice, Native Women and State Violence*, 31(4), 8-16. Retrieved from <http://www.jstor.org/stable/29768270?origin=JSTOR-pdf>
- Trask, H.-K. (Summer 1996). Feminism and Indigenous Hawai'ian Nationalism. *Feminist Theory and Practice*, 21, 906-916. Retrieved from <https://www.jstor.org/stable/3175028>
- Trask, M. B. (2016, October). Testimony of Mililani B Trask in Support of Joseph Kualii Lindsey Camara. Hawai'i, Pacific Region.
- Tulifau, M. D. (2020, January 30). Founder and President, Brown Girl Woke. (A. Limtiaco, Interviewer) Apia, Samoa, Pacific Region. Retrieved from [www.browngirlwoke.net](http://www.browngirlwoke.net)
- United Nations. (2007, September 13). United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP).
- United Nations. (2019). 4th Volume State of the World's Indigenous Peoples, Implementing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Division for Inclusive Social Development, Indigenous Peoples and Development Branch/Secretariat of the Permanent Forum on Indigenous Issues. New York: United Nations.
- United Nations Development Fund for Women, UNIFEM, part of UN Women. (August 2010). Ending Violence Against Women & Girls: Evidence, Data and Knowledge in the Pacific Island Countries, Literature Review and Annotated Bibliography. Suva, Fiji: UNIFEM Pacific Sub-Regional Office.
- United Nations Economic and Social Council. (February 20, 2013). Study on decolonization of the Pacific region. New York: United Nations Economic and Social Council.
- United Nations Economic and Social Council, Economic and Social Commission for Asia and the Pacific. (2014). Asia and Pacific Conference on Gender Equality and Women's Empowerment: Beijing+20 Review, Review of the progress and remaining challenges in implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action in Asia and the Pacific. United Nations Economic and Social Council.
- United Nations General Assembly, Human Rights Council. (September 3, 2012). Report of the Special Rapporteur on the implications for human rights of the environmentally sound management and disposal of hazardous substances and wastes. United Nations General Assembly, Human Rights Council.

- United Nations High-level Political Forum on Sustainable Development (HLPF). (September 25, 2015). Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development. United Nations. Retrieved from United Nations Sustainable Development Goals, Knowledge Platform: <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>
- United Nations in the Pacific. (2017). United Nations Pacific Strategy 2018-2022, A Multi-Country Sustainable Development Framework in the Pacific Region. Suva, Fiji and Tuana'imato, Samoa: United Nations System in the Pacific.
- United Nations Regional Centre for Peace and Disarmament in Asia and the Pacific (UNRCPD). (2020). Nuclear Non-Proliferation Treaty. Retrieved from United Nations Regional Centre for Peace and Disarmament in Asia and the Pacific (UNRCPD), United Nations Office for Disarmament Affairs: <http://unrcpd.org/wmd/the-nuclear-non-proliferation-treaty/>
- Vagianos, A. (2017, April 6). Women: 30 Alarming Statistics That Show The Reality Of Sexual Violence In America. This is what an epidemic look like. HuffPost. Retrieved from [https://www.huffpost.com/entry/sexual-assault-statistics\\_n\\_58e24c14e4b0c777f788d24f](https://www.huffpost.com/entry/sexual-assault-statistics_n_58e24c14e4b0c777f788d24f)
- Wessendorf, K., Parellada, A., Vinding, D., Leth, S., Jensen, M. W., Kulesza, P., & Garcia-Alix, L. (April 2019). The Indigenous World 2019. Copenhagen, Denmark: International Work Group for Indigenous Affairs. Retrieved from [www.iwgia.org](http://www.iwgia.org)



ANNIVERSAIRE

**FIMI**

